

EXTRAIT DU REGISTRE n° 212
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

Qui fait suite à la séance ordinaire du Mercredi 5 février 2014 reportée en l'absence de quorum

L'an deux mille quatorze, le dix février à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire Honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Maurice CHAUVÉ et Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Bernard BREGEAT (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Michel LACOUX et Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), MM. Marcel BOYER et Vincent PASTOR (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Pierre GRESSIER (Commune d'Ezanville), MM. Guy LUBACZEWSKI et Alain MARTIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Bernard PICQUET et Pierre DUBOIS (Commune de Garges-Lès-Gonesse), MM. Gérard GREGOIRE et Michel JAURREY (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire Honoraire (Commune de Louvres), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Elie MELLUL (Commune de Montsoul), Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Claude HURION (Commune de Puiseux-en-France), M. Serge DRAGO et Mme Marie-Sylvaine NAVILLOD (Commune de Roissy-en-France), M. Joël VANDERSTIGEL (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), M. Jean LICETTE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT, Maire (commune de Vaud'Herland), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean LICETTE, délégué de la commune de Le Thillay.

Assistaient également à la réunion :

Suppléant : M. Jean-Claude BONNEVIE, délégué de la commune de Bonneuil-En-France,

Mme Hélène LEDUC, déléguée de la commune de Le Plessis-Gassot,

Monsieur le Trésorier : M. Daniel DIDELOT.

Monsieur le Président précise que cette réunion fait suite à celle qui n'a pu se tenir le 05 février 2013, en l'absence de quorum. Puis il procède à l'appel des membres présents. La séance est déclarée ouverte.

Monsieur Guy MESSAGER commence la séance en évoquant la disparition de Monsieur Maurice GIGOI il y a quelques semaines.

Il rappelle que Monsieur Gigoï a été Président du SIAH de 1977 à 2001, et ajoute qu'il a largement contribué, avec Monsieur Bernard CHOLIN, à dessiner les contours du Syndicat tel qu'ils existent aujourd'hui.

Monsieur Guy MESSAGER suggère de respecter un moment de silence en sa mémoire.

Il poursuit en attirant l'attention des élus sur la date du prochain comité, qui aura lieu en principe le 21 mai, donc après les élections municipales, et les élections communautaires et précise que le comité de ce jour est donc le dernier comité de la mandature 2008-2014.

Il en profite pour remercier tout le monde pour le travail accompli, et a une pensée toute particulière pour celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter en précisant qu'ils seront toujours bien accueillis au SIAH.

Il souhaite aussi, pour celles et ceux qui mènent campagne, que le plus grand nombre se retrouve ici, le 21 mai.

Monsieur Guy MESSAGER remercie Monsieur Daniel DIDELOT pour sa présence à ce comité.

A - Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical n° 211 du 11 décembre 2014

Rapporteur : Guy MESSAGER

Monsieur le Président soumet à l'adoption du Comité, le Procès-verbal de la réunion du Comité du 25 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

B - Rendu Compte des décisions prises suivant délégations données par le comité au président

Rapporteur : Guy MESSAGER

- Décision 13/719 - Signature de l'avenant n° 2 au marché public de missions de gestion foncière avec la société SARL ASSITANCE FONCIERE située au 21 rue de Champrenard - 77540 Courpalay, avec une prolongation de la durée du marché jusqu'au 21 Mai 2014, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 27 novembre 2013.
- Décision 13/721 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public d'assistance et de maintenance informatique et Télécom avec LANETCIE, située au 21 rue de la Fraternité - 95460 EZANVILLE, avec une prolongation de la durée du marché jusqu'au 19 juin 2014 et une augmentation des prestations de 16%, soit un montant de 6 643,04 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 17 janvier 2014.
- Décision 13/722 – Signature du marché public de prestations intellectuelles pour les campagnes de mesures physico-chimiques et chimiques avec la société ASCONIT CONSULTANTS, située au 2 bis rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU pour un montant maximum annuel de 15 480 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 18 décembre 2013
- Décision 13/723 – Signature du marché public concernant la fourniture de prestations météorologiques en observations, prévisions et climatologie avec METEO France, située au 73 avenue de Paris - 94165 Saint Mandé Cedex pour un montant annuel de 28 410,70 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 9 janvier 2014.
- Décision 13/724 – Signature du marché public concernant le remplacement du collecteur communal d'eaux pluviales collectant les eaux de la RD 301, sur le parking, face au n°25 de la rue Pierre Salvi à St Brice sous Forêt avec la société EGA, située au 2 rue de l'Escouvrier – 95200 Sarcelles pour un montant de 57 627,20 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 10 janvier 2014.
- Décision 13/725 – Signature du marché public de la consultation pour maîtrise d'œuvre SNCF dans le cadre de l'opération 490 – Dévoiement des réseaux d'eaux usées sur le secteur de la gare à Louvres avec la société STRUCTURE ET REHABILITATION, située au 26 rue Ampère – 91430 IGNY pour un montant de 52 440,00 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 9 janvier 2014.
- Décision 14/726 – Signature du marché public du contrat de Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé concernant le dévoiement des réseaux d'eaux usées sur le secteur de la gare à Louvres (opération 490) avec la Société COPREBA, située au 91 av Charles de Gaulle - 60250 Lamorlaye pour un montant total de 1 400,00 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 17 janvier 2014.

Monsieur Guy MESSAGER présente le premier point inscrit à l'ordre du jour :

C – Finances

I – BUDGET EAUX PLUVIALES

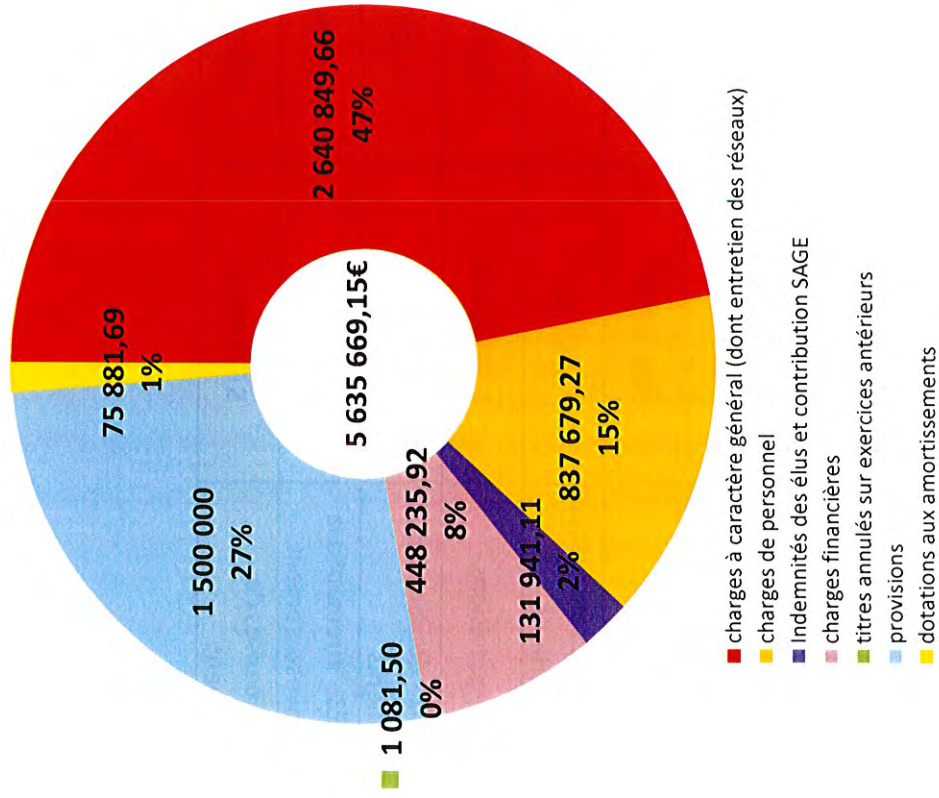
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

La section de fonctionnement

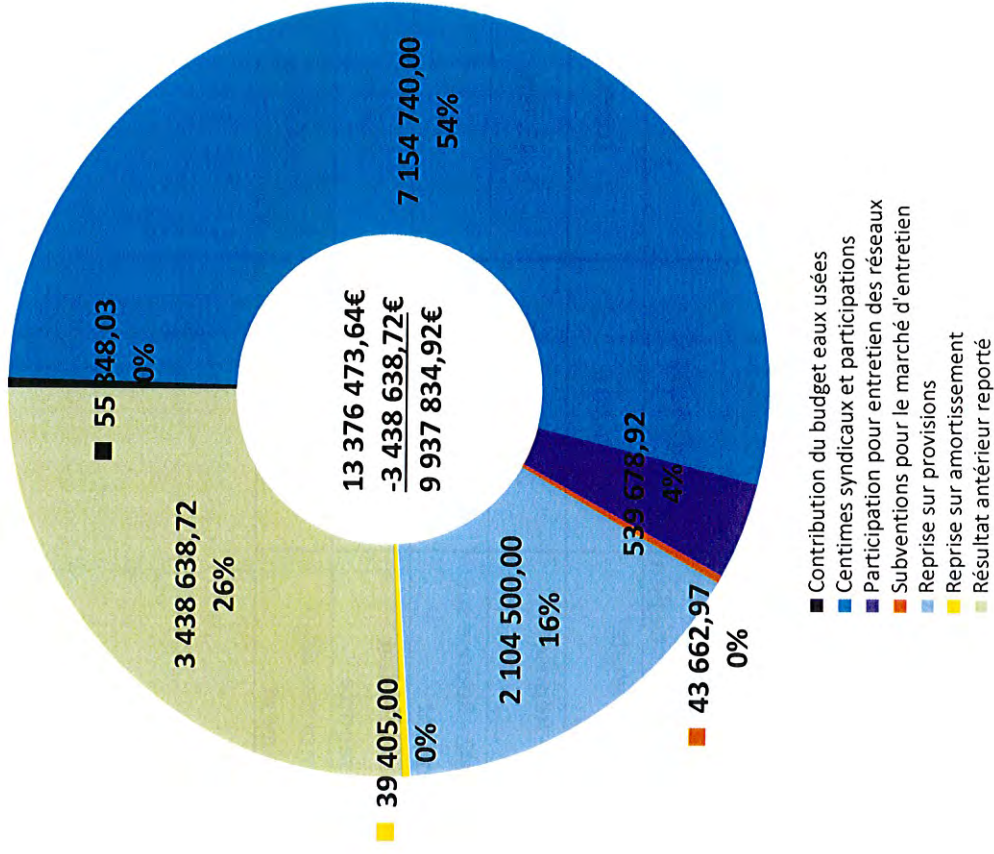
SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 011 - charges à caractère général (dont entretien des réseaux)	2 640 849,66	46,86%
Chapitre 012 - charges de personnel	837 679,27	14,86%
Chapitre 65 - Indemnités des élus et contribution SAGE	131 941,11	2,34%
Chapitre 66 - charges financières	448 235,92	7,95%
Chapitre 67- titres annulés sur exercices antérieurs	1 081,50	0,02%
Chapitre 68 - provisions	1 500 000,00	26,62%
Chapitre 042 - dotations aux amortissements	75 881,69	1,35%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00%
Total des dépenses de Fonctionnement	5 635 669,15	100,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00 €	0,00%
Chapitre 70 - Contribution du budget eaux usées	55 848,03 €	0,42%
Chapitre 73-74 - Centimes syndicaux et participations	7 154 740,00 €	53,49%
Chapitre 74 - Participation pour entretien des réseaux	539 678,92 €	4,03%
Chapitre 74 - Subventions pour le marché d'entretien	43 662,97 €	0,33%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00%
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	2 104 500,00 €	15,73%
Chapitre 042 - Reprise sur amortissement	39 405,00 €	0,29%
Article 002 - Résultat antérieur reporté	3 438 638,72 €	25,71%
Total des recettes de Fonctionnement	13 376 473,64 €	100,00%

Eaux Pluviales - Répartition du CA 2013 - Dépenses de Fonctionnement



Eaux Pluviales - répartition du CA 2013 - Recettes de fonctionnement



Résultat Cumulé de Fonctionnement = 7 740 804,49€

Les recettes (détail par article budgétaire)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes		
Chapitre / Article		CA 2013
619	RRR sur services extérieurs	0,00 €
6091	RRR sur matières premières	0,00 €
Total chapitre 013		0,00 €
70841	Mise à dispo personnel	0,00 €
7084	Mise à dispo personnel	55 848,03 €
Total chapitre 70		55 848,03 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 518,00 €
73111	Centimes syndicaux	6 979 947,00 €
Total chapitre 73		6 981 465,00 €
7473	Subv.département	43 662,97 €
74748	Particip des autres communes	640 636,92 €
74758	Particip des autres groupements	72 317,00 €
Total chapitre 74		756 616,89 €
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €
7718	Autres produits except. gestion	0,00 €
Total chapitre 77		0,00 €
7815	Reprises sur prov. risques	933 500,00 €
7875	Repr. sur prov. risque except.	1 171 000,00 €
Total chapitre 78		2 104 500,00 €
7811	Reprise sur amortissement	39 405,00 €
Total chapitre 042		39 405,00 €
002	Excédent antérieur reporté fonct	3 438 638,72 €
Total chapitre 002		3 438 638,72 €
Total des recettes de Fct		13 376 473,64 €

Les centimes syndicaux (chapitre 73 + une partie de l'article 74748 pour les participations budgétisées + Article 74758 CAVAM) s'élèvent à 7 154 740€.

La participation des communes conventionnées pour l'entretien de leurs réseaux communaux d'eaux pluviales (une partie de l'article 74748) se monte à 539 678, 92€

Le conseil général a subventionné à hauteur de 43 662,97€ le marché d'entretien des rivières et des bassins de retenue.

L'année 2013 s'illustre par une reprise sur provision de 2 049 500€ concernant le contentieux Renouard, ce dernier ayant été débouté de l'ensemble de ses demandes contre le SIAH du Coult et du Petit Rosne, par arrêt du Conseil d'Etat du 15 novembre 2012.

Les dépenses (détail par article budgétaire)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses		
Chapitre / Article		CA 2013
617	Etudes et recherches	31 093,18 €
6156	Maintenance	7 261,62 €
6226	Honoraires	155 107,59 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	64 098,00 €
6228	Divers	76 328,18 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €
6262	Frais de télécommunication	30 194,32 €
60611	Eau & assainissement	101,97 €
60612	Energie-électricité	19 112,22 €
60632	F. de petit équipement	517,18 €
61521	Entretien de terrains	193 531,52 €
61523	Entretien de voies et reseaux	2 062 242,88 €
63512	Taxes foncières	1 261,00 €
Total chapitre 011		2 640 849,66 €
6215	Personnel affecté par collect	837 561,97 €
6338	Autres impôts & taxes	117,30 €
Total chapitre 012		837 679,27 €
6531	Indemnités élus	95 785,54 €
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	15 793,22 €
6541	Créances admises en non-valeur	0,00 €
657363	Acaractère administratif	20 362,35 €
Total chapitre 65		131 941,11 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	460 662,66 €
66112	ICNE rattachés	-12 426,74 €
Total chapitre 66		448 235,92 €
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 081,50 €
Total chapitre 67		1 081,50 €
6875	Dot.provis.risques exception.	1 500 000,00 €
Total chapitre 68		1 500 000,00 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	75 881,69 €
Total chapitre 042		75 881,69 €
023	Virement section investissement	0,00 €
Total chapitre 023		0,00 €
Total des dépenses de Fct		5 635 669,15 €

L'article 61521, pour un montant de 193 531,52€ concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.

L'article 61523, pour un montant de 2 062 242,88€ regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage (479 999,32€), d'inspections télévisées (80 989,92), de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus (1 445 041,83€)

Il est à noter la constitution d'une provision à hauteur de 1 500 000€ pour couvrir le risque contentieux avec la société SADIM.

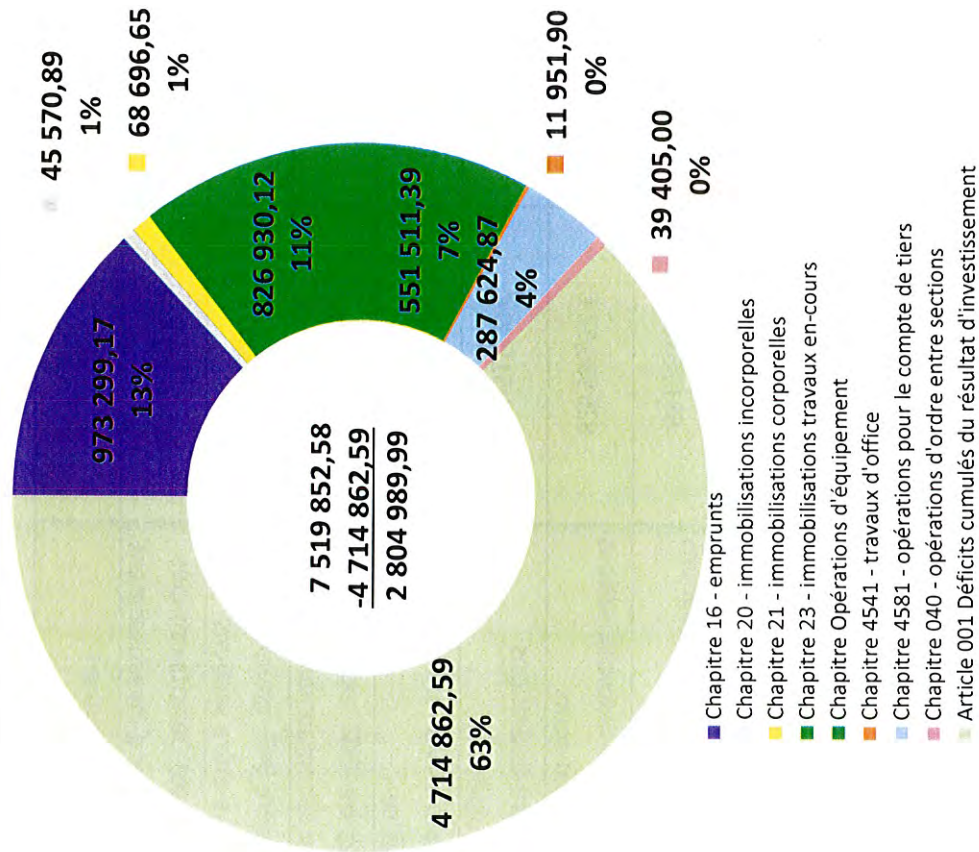
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

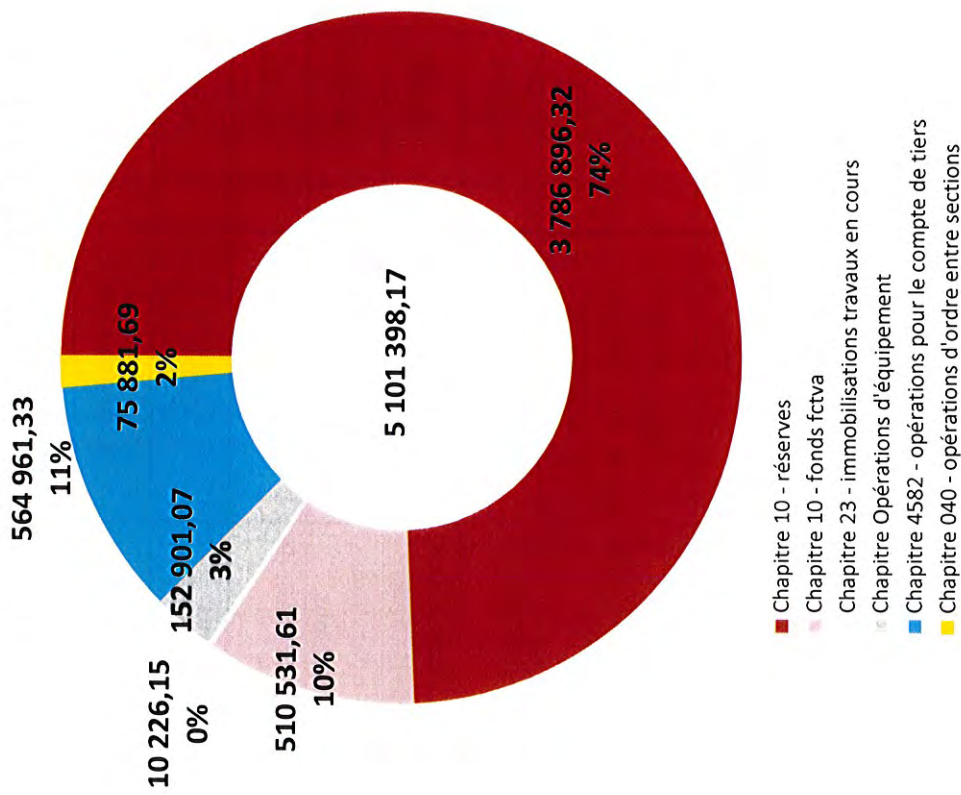
SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 16 - emprunts	973 299,17 €	12,94%
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	45 570,89 €	0,61%
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	68 696,65 €	0,91%
Chapitre 23 - immobilisations travaux en-cours	826 930,12 €	11,00%
Chapitre Opérations d'équipement	551 511,39 €	7,33%
Chapitre 4541 - travaux d'office	11 951,90 €	0,16%
Chapitre 4581 - opérations pour le compte de tiers	287 624,87 €	3,82%
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	39 405,00 €	0,52%
Article 001 Déficits cumulés du résultat d'investissement	4 714 862,59 €	62,70%
Total des dépenses d'investissement	7 519 852,58 €	100,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 10 - réserves	3 786 896,32 €	74,23%
Chapitre 10 - fonds fctva	510 531,61 €	10,01%
Chapitre 13 - subventions	0,00 €	0,00%
Chapitre 23 - immobilisations travaux en	10 226,15 €	0,20%
Chapitre Opérations d'équipement	152 901,07 €	3,00%
Chapitre 4542 - travaux d'office	0,00 €	0,00%
Chapitre 4582 - opérations pour le compte de tiers	564 961,33 €	11,07%
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	75 881,69 €	1,49%
Chapitre 021 - Virement de la section de	0,00 €	0,00%
Article 001 Excédents cumulés du résultat	0,00 €	0,00%
Total des recettes d'investissement	5 101 398,17 €	100,00%

Eaux Pluviales - répartition du CA 2013 - Dépenses d'Investissement



Eaux Pluviales - répartition du CA 2013 - Recettes d'Investissement



Résultat Cumulé d'Investissement= - 2 418 454,41€

Les recettes détail par article budgétaire avec informations sur les restes à réaliser pour 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes			
Chapitre / Article		CA 2013	dont RAR 2014
1068	Excédents de fonctionnement	3 786 896,32 €	
10222	FCTVA	510 531,61 €	485 502,39 €
Total chapitre 10		4 297 427,93 €	485 502,39 €
1311	Subv.équip.transf.état & EN	0,00 €	
1323	Départements	0,00 €	
13248	Subv autres communes	0,00 €	
Total chapitre 13		0,00 €	0,00 €
238	Avance / cde immo. corporelle		
2315	Instal. mat. et outil. technique	10 226,15 €	
Total chapitre 23		10 226,15 €	0,00 €
10DOM412 / 238	Domont - Br les Marais	0,00 €	
10DOM412 / 2315	Domont - Br les Marais	39 699,43 €	
10SARCE483 / 1311	Sarcelles - réouverture petit Rosne	5 064,00 €	
12BAIL465B / 1311	Baillet - recalibrage Rû Montsout	0,00 €	
12BAIL465B / 1323	Baillet - recalibrage Rû Montsout	1 837,14 €	
12BAIL465B / 1313	Baillet - recalibrage Rû Montsout		14 162,86 €
403B / 1313	Puiseux en Fr - bassin de retenue	106 300,50 €	
Total Opérations		152 901,07 €	14 162,86 €
4542-travaux d'office	Travaux d'office : recettes	0,00 €	
Total chapitre 4542		0,00 €	0,00 €
458202	M430-38	42 850,47 €	149,53 €
458211	M220-67 Epias les louvres	0,00 €	42 761,36 €
458212	M44	0,00 €	4 305,60 €
458216	M430-12 Cèdres - Montsout	0,00 €	580 462,00 €
458217	M62 - rue de paris saint brice	208 471,83 €	132 956,17 €
458218	M69 - Baillet en France	102 470,77 €	148 116,23 €
458219	M72 - Rue de Paris - Moisselles	0,00 €	257 307,00 €
458220	580MOM03 - St Wit- BR michelette	0,00 €	398 988,00 €
458221	Montmorency Houdard et raperie	0,00 €	10 000,00 €
458222	M539-62B St Brice Rue de paris	211 168,26 €	83 911,74 €
458223	M539-84 St Brice R Pierre Salvi	0,00 €	56 500,00 €
458224	M241-6B FONTENAY PARC TOURNEL	0,00 €	12 000,00 €
458225	M277-82A Gonesse Source le Vigno	0,00 €	484 600,00 €
458226	M612-83 Le Thillay CH de St Deni	0,00 €	240 200,00 €
458228	M241-87 Fontenay A.Jacquin	0,00 €	2 986,00 €
458229	M580-90 St Witz	0,00 €	25 000,00 €
458230	M612-91 Le Thillay		0,00 €
Total chapitre 4582		564 961,33 €	2 480 243,63 €
2805	Concessions, brevets, licences	1 136,00 €	
28031	Amortis. frais d'études	29 476,30 €	
28033	Amortissement frais d'insertion	144,00 €	
28158	Amort. autres matériels techniqu	6 084,82 €	
28181	Installat° générales aménagement	0,00 €	
28183	Matériel de bureau informatique	2 611,96 €	
28188	Autres immos corporelles	880,98 €	
280414	Amort subv. Equip. Communes	26 642,49 €	
281532	Amort.réseaux assainissement	5 469,14 €	
281578	Autre matériel voirie	3 436,00 €	
Total chapitre 040		75 881,69 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct	0,00 €	
Total chapitre 021		0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	
Total chapitre 001		0,00 €	0,00 €
		5 101 398,17 €	2 979 908,88 €

L'excédent capitalisé (article 1068) de 3 786 896,32€ représente 74,23% des recettes d'investissement.

Il a été perçu le FCTVA 2012, le FCTVA 2013 est inscrit dans les restes à réaliser.

Sur les opérations (comptables) d'équipement, les subventions ont été reçues à hauteur de 152 901,07€.

Pour les opérations pour le compte de tiers, les recettes s'élèvent à 18,55% de la prévision budgétaire et 2 480 243,63 sont reportés dans les restes à réaliser

Les dépenses par article budgétaire avec informations sur les restes à réaliser pour 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article		CA 2013	dont RAR 2014
1641	Emprunts en euros	972 546,01 €	
16871	Autres dettes : Etat & établ.	753,16 €	
Total chapitre 16		973 299,17 €	0,00 €
2031	Frais d'études	45 570,89 €	97 131,26 €
2033	Frais insertion	0,00 €	
2051	Concessions, droits similaires	0,00 €	7 000,00 €
Total chapitre 20		45 570,89 €	104 131,26 €
2041482	Cne : Bâtiments, installations	0,00 €	
Total chapitre 204		0,00 €	0,00 €
2135	Installations générales		
2158	Autres matériels & outillage	2 942,16 €	18 000,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	5 066,80 €	
2188	Autres immo corporelles	0,00 €	
21532	Réseaux d'assainissement	60 687,69 €	52 916,51 €
Total chapitre 21		68 696,65 €	70 916,51 €
238	Avance / cde immo. corporelle	0,00 €	
2315	Immos en cours-inst.techn.	826 930,12 €	560 853,29 €
2318	Autres immos corp. en cours	0,00 €	
Total chapitre 23		826 930,12 €	560 853,29 €
10DOM412 / 2315	Domont - Br les Marais	114 193,50 €	58 039,39 €
10GO484 / 2315	Gonesse - gestion hydro le Vignois	600,00 €	141 400,00 €
10SARCE483 / 2315	Sarcelles - réouverture Petit Rosne	29 221,92 €	769 669,08 €
10THVA482J / 2315	Le Thillay - Vaud'herland- réhab col	2 562,48 €	0,00 €
11ECO363 / 2315	Ecouen - trvx hydro Luat	73 077,17 €	
11LOGO372C / 2315	Louvres - Goussainville-télégestion	0,00 €	
12BAIL465B / 2315	Baillet - recalibrage Rû Montsout	0,00 €	76 200,00 €
12BOUF463B / 2111	Bouffémont - Br Charrière	35 639,00 €	
12BOUF463B / 2315	Bouffémont - Br Charrière	45 799,34 €	8 000,00 €
12CHEN420 / 2315	Chennevières - recalibrage Rû	0,00 €	
12LOUV475 / 2315	Louvres - rue Rhin	0,00 €	
12STBR478B / 2315	St Brice - av des tilleuls	0,00 €	
12STBR478C / 2315	St Brice - av des tilleuls	212 750,17 €	58 030,74 €
12VEM488 / 2315	Vémars - Collecteur	37 667,81 €	12 331,94 €
Opér à affecter / 2315			
Total Opérations		551 511,39 €	1 123 671,15 €
4541	Travaux d'office : dépenses	11 951,90 €	
Total chapitre 4541		11 951,90 €	0,00 €
458116	M12 Montsout Cèdres	23 766,66 €	173 413,34 €
458118	M 69 Baillet en France	0,00 €	0,00 €
458122	MOM62B St Brice rue de paris	50 989,76 €	0,00 €
458123	M539-84 St Brice R Pierre Salvi	1 504,57 €	51 956,55 €
458124	M241-6B Fontenay Parc Tournelles	10 226,15 €	0,00 €
458125	M277-82A Gonesse Source le Vigno	0,00 €	
458126	M612-83 Le Thillay CH de St Deni	198 065,74 €	35 751,21 €
458128	M241-87 Fontenay A.Jacquin	2 985,79 €	0,00 €
458129	M580-90 St Witz	0,00 €	25 000,00 €
458130	M612-91 Le Thillay		
4581-11	M67 Epiais les louvres	86,20 €	
Total chapitre 4581		287 624,87 €	286 121,10 €
28181	Installat° générales aménagement	13 135,00 €	
281538	Installat° générales aménagement	26 270,00 €	
Total chapitre 040		39 405,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	4 714 862,59 €	
Total chapitre 001		4 714 862,59 €	0,00 €
		7 519 852,58 €	2 145 693,31 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 973 299,17€.

Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux relatifs au patrimoine intercommunal, pour un montant total de 1 378 441,51€ (chapitre 23 et chapitre opération comptable) et 1 684 524,44 de restes à réaliser.

L'article 2315 (hors opération d'équipement) comprend notamment :

- Des travaux de mise en sécurité des bassins pour un montant de 137 070,59€
- Divers travaux d'entretien pour 605 442,51€

Les opérations pour le compte de tiers se montent à 287 624,87€ et 286 121,10€ en restes à réaliser.

Il est proposé au Comité Syndical décide, après que Monsieur le Président ait quitté la séance et sous la présidence de Monsieur ou Madame :

- D'adopter le compte administratif M14 de l'exercice 2013, et arrêté comme suit

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	9 937 834,92 €	5 101 398,17 €	15 039 233,09 €
Dépense	5 635 669,15 €	2 804 989,99 €	8 440 659,14 €
Résultat de l'exercice	4 302 165,77 €	2 296 408,18 €	6 598 573,95 €
Résultat antérieur	3 438 638,72 €	-4 714 862,59 €	-1 276 223,87 €
Résultat total	7 740 804,49 €	-2 418 454,41 €	5 322 350,08 €

Restes à réaliser	
Recettes	2 979 908,88 €
Dépenses	2 145 693,31 €
Solde	834 5,57 €

- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

GED

II-1
Exercice 2013

21100 -SYNDICAT DU CROULT -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 651 668,27	13 151 493,72	28 803 161,99
Titres de recettes émis (b)	5 211 593,00	9 937 834,92	15 149 427,92
Réductions de titres (c)	110 194,83	0,00	110 194,83
Recettes nettes (d = b -c)	5 101 398,17	9 937 834,92	15 039 233,09
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 651 668,27	13 151 493,72	28 803 161,99
Mandats émis (f)	2 882 684,26	5 946 924,06	8 829 608,32
Annulations de mandats (g)	77 694,27	311 254,91	388 949,18
Dépenses nettes (h = f -g)	2 804 989,99	5 635 669,15	8 440 659,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	2 296 408,18	4 302 165,77	6 598 573,95
(h -d) Déficit			

21100 - SYNDICAT DU CROULT -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement	-4 714 862,59	0,00	2 296 408,18	0,00	-2 418 454,41
Fonctionnement	7 225 535,04	3 786 896,32	4 302 165,77	0,00	7 740 804,49
TOTAL I	2 510 672,45	3 786 896,32	6 598 573,95	0,00	5 322 350,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
S.A.G.E du Croult-Enghien					
Investissement	-13 771,43	0,00	-55 468,89	0,00	-69 240,32
Fonctionnement	27 181,84	27 079,31	45 561,62	0,00	45 664,15
Sous-Total	13 410,41	27 079,31	-9 907,27	0,00	-23 576,17
TOTAL II	13 410,41	27 079,31	-9 907,27	0,00	-23 576,17
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SYNDICAT DU CROULT ASST - Investissement	-3 543 182,20	0,00	2 433 751,17	0,00	-1 109 431,03

L'article D.2343-5 du code général des collectivités territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget M14 – eaux pluviales est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le compte de gestion M14- de l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M14 – eaux pluviales du même exercice,
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Monsieur Gérard GREGOIRE félicite tout le monde pour ce vote.

Madame Geneviève RAISIN en profite pour également féliciter les services pour leur rapidité et leur efficacité.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013

L'instruction M14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2013 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif eaux pluviales 2013

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	9 937 834,92 €	5 101 398,17 €	15 039 233,09 €
Dépenses	5 635 669,15 €	2 804 989,99 €	8 440 659,14 €
Résultat de l'exercice	4 302 165,77 €	2 296 408,18 €	6 598 573,95 €
Résultat antérieur	3 438 638,72 €	-4 714 862,59 €	-1 276 223,87 €
Résultat total	7 740 804,49 €	-2 418 454,41 €	5 322 350,08 €

Restes à Réaliser	
Recettes	2 979 908,88 €
Dépenses	2 145 693,31 €
Solde	834 215,57 €

Besoin de financement
1 584 238,84 €

A affecter en réserves	1 584 238,84 €
A reporter en fonctionnement	6 156 565,65 €

Solde de l'excédent

Le besoin de financement, soit 1 584 238,84€, sera porté en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et prélevé sur l'excédent de fonctionnement (7 740 804,49€). Le solde, soit 6 156 565,65€ sera reporté en fonctionnement au 002

Il est donc proposé au Comité syndical :

- D'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 1 584 238,84€, correspondant au besoin de financement de la section d'investissement
- De reporter en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 2 418 454,41€ correspondant au résultat cumulé de l'investissement
- De reporter en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 6 156 565,65€ correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

FIXATION DES CENTIMES SYNDICAUX DE L'ANNEE 2014

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2013, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1% par rapport à la masse des centimes perçue en 2013 (7 153 222€). Le montant des centimes syndicaux 2014 sera donc de 7 224 754 €.

Communes	Population	Mode de prélèvement	
	Recensement 2011	Fiscalisation	Budgétisation
	Bassin Versant		
Arnouville	13 870	444 378	
Attainville	1 835	58 791	
Baillet en France	2 018	64 654	
Bonneuil en France	715		22 908
Bouffémont	6 000	192 233	
Bouqueval	342		10 957
CAVAM	2 280		73 048
Chennevières lès Louvres	340	10 893	
Domont	15 233	488 047	
Ecouen	7 456	238 881	
Epiais lès Louvres	98	3 140	
Ezanville	9 391	300 876	
Fontenay en Parisis	1 913	61 290	
Garges lès Gonesse	10 256	328 588	
Gonesse	26 769	430 243	427 403
Goussainville	31 390	1 005 697	
Le Plessis Gassot	69		2 211
Le Thillay	4 166	133 474	
Louvres	9 628	308 469	
Mareil en France	706	22 619	
Mesnil-Aubry	904	28 963	
Moisselles	1 263	40 465	
Montsout	3 425	109 733	
Piscop	788	25 247	
Puiseux en France	3 300	105 728	
Roissy en France	2 895		92 752
Saint Brice sous Forêt	14 549	466 132	
Saint Witz	2 673	85 640	
Sarcelles	19 667	630 118	
Vaud'herland	79	2 531	
Vémars	2 225	71 286	
Villaines sous Bois	692	22 171	
Villeron	849	27 201	
Villiers le Bel	27 716	887 987	
TOTAL	225 500	6 595 475 €	629 279 €
		7 224 754 €	

Il est proposé au comité syndical :

- De porter le montant des centimes syndicaux pour 2014 à un montant de 7 224 754€
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Madame Geneviève RAISIN précise à l'assemblée qu'il y a eu un changement dans les données du document transmis aux délégués et qu'il faut prendre l'annexe transmise en séance, qui annule et remplace le tableau initial. En effet, suite à l'entrée dans la communauté d'agglomération de Val de France des communes de Gonesse et de Bonneuil-en-France, ces deux communes ont fait savoir tout dernièrement qu'elles souhaitaient budgétiser tout ou partie des centimes syndicaux.

Monsieur Michel JAURREY explique ce changement pour la commune de Gonesse par la volonté politique de la commune de Gonesse de ne pas augmenter les taxes ménages.

Monsieur Jean-Luc HERKAT précise que Bonneuil-en-France préfère budgétiser ces sommes plutôt que de les fiscaliser.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

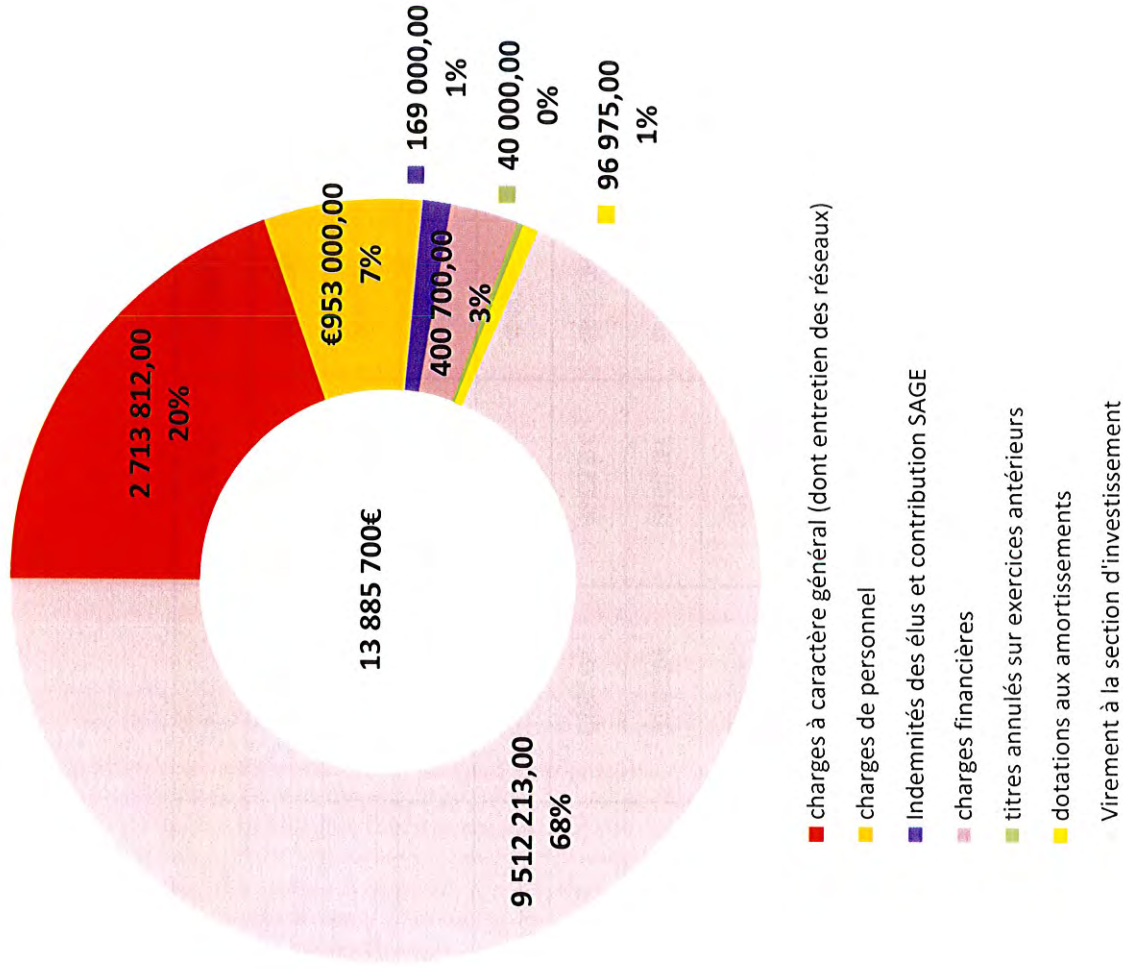
BUDGET EAUX PLUVIALES DE L'ANNEE 2014

La section de fonctionnement

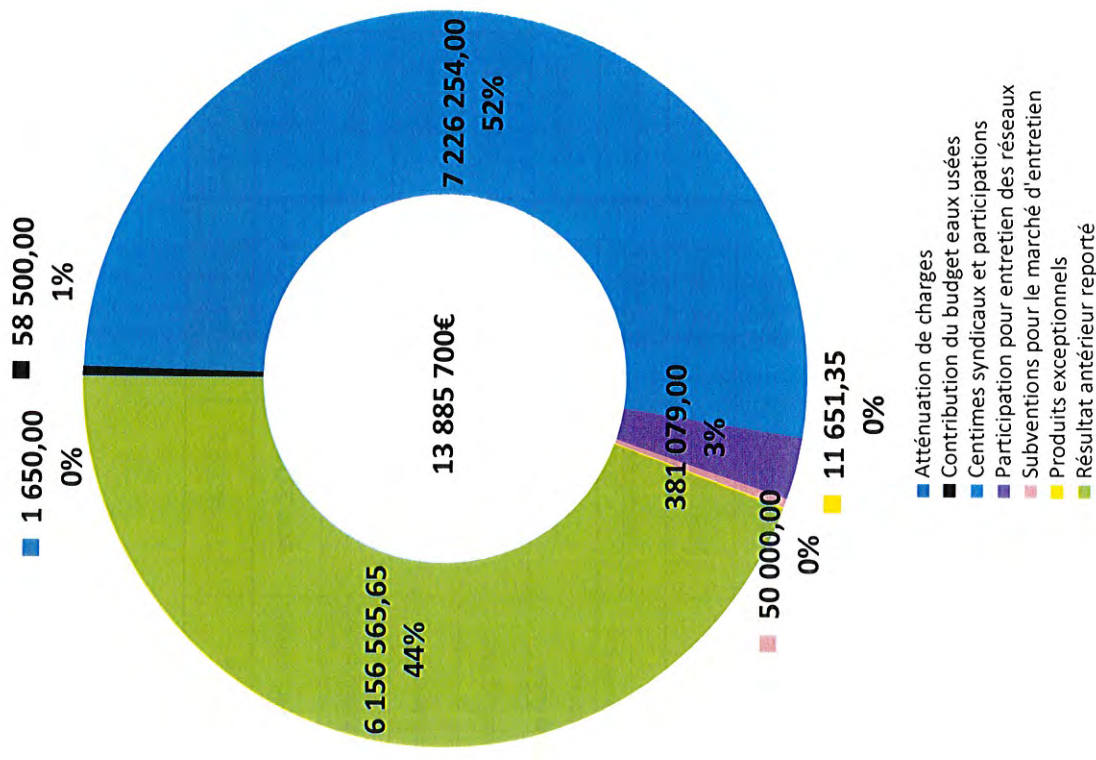
SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses				
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014	% par rapport au total du BP
charges à caractère général (dont entretien des réseaux)	2 763 632,00 €	2 640 849,66 €	2 713 812,00 €	19,54%
charges de personnel	852 000,00 €	837 679,27 €	953 000,00 €	6,86%
Indemnités des élus et contribution SAGE	177 000,00 €	131 941,11 €	169 000,00 €	1,22%
charges financières	478 836,47 €	448 235,92 €	400 700,00 €	2,89%
titres annulés sur exercices antérieurs	176 000,00 €	1 081,50 €	40 000,00 €	0,29%
provisions	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00%
dotations aux amortissements	89 033,68 €	75 881,69 €	96 975,00 €	0,70%
Virement à la section d'investissement	7 114 991,57 €	0,00 €	9 512 213,00 €	68,50%
Total des dépenses de Fonctionnement	13 151 493,72 €	5 635 669,15 €	13 885 700,00 €	100,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes				
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014	% par rapport au total du BP
Atténuation de charges	1 650,00 €	0,00 €	1 650,00 €	0,01%
Contribution du budget eaux usées	54 000,00 €	55 848,03 €	58 500,00 €	0,42%
Centimes syndicaux et participations	7 073 275,00 €	7 154 740,00 €	7 226 254,00 €	52,04%
Participation pour entretien des réseaux	379 025,00 €	539 678,92 €	381 079,00 €	2,74%
Subventions pour le marché d'entretien	50 000,00 €	43 662,97 €	50 000,00 €	0,36%
Produits exceptionnels	11 000,00 €	0,00 €	11 651,35 €	0,08%
Reprise sur provisions	2 104 500,00 €	2 104 500,00 €	0,00 €	0,00%
Reprise sur amortissement	39 405,00 €	39 405,00 €	0,00 €	0,00%
Résultat antérieur reporté	3 438 638,72 €	3 438 638,72 €	6 156 565,65 €	44,34%
Total des recettes de Fonctionnement	13 151 493,72 €	13 376 473,64 €	13 885 700,00 €	100,00%

Eaux Pluviales - Répartition du BP 2014- Dépenses de Fonctionnement



Eaux Pluviales - répartition du BP 2014- Recettes de fonctionnement



Les recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes				
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014
619	RRR sur services extérieurs	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6091	RRR sur matières premières	1 150,00 €	0,00 €	1 150,00 €
Total chapitre 013		1 650,00 €	0,00 €	1 650,00 €
70841	Mise à dispo personnel	54 000,00 €	0,00 €	58 500,00 €
7084	Mise à dispo personnel	0,00 €	55 848,03 €	
Total chapitre 70		54 000,00 €	55 848,03 €	58 500,00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	1 518,00 €	1 500,00 €
73111	Centimes syndicaux	6 900 000,00 €	6 979 947,00 €	6 595 474,00 €
Total chapitre 73		6 900 000,00 €	6 981 465,00 €	6 596 974,00 €
7473	Subv.département	50 000,00 €	43 662,97 €	50 000,00 €
74748	Particip des autres communes	480 000,00 €	640 636,92 €	937 311,00 €
74758	Particip des autres groupements	72 300,00 €	72 317,00 €	73 048,00 €
Total chapitre 74		602 300,00 €	756 616,89 €	1 060 359,00 €
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €	1 651,35 €
7718	Autres produits except. gestion	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total chapitre 77		11 000,00 €	0,00 €	11 651,35 €
7815	Reprises sur prov. risques	933 500,00 €	933 500,00 €	
7875	Repr. sur prov. risque except.	1 171 000,00 €	1 171 000,00 €	
Total chapitre 78		2 104 500,00 €	2 104 500,00 €	0,00 €
7811	Reprise sur amortissement	39 405,00 €	39 405,00 €	
Total chapitre 042		39 405,00 €	39 405,00 €	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté fonct	3 438 638,72 €	3 438 638,72 €	6 156 565,65 €
Total chapitre 002		3 438 638,72 €	3 438 638,72 €	6 156 565,65 €
Total des recettes de Fct		13 151 493,72 €	13 376 473,64 €	13 885 700,00 €

Les recettes sont marquées par une augmentation de 1% des centimes syndicaux.

Les dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses				
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014
617	Etudes et recherches	50 000,00 €	31 093,18 €	91 800,00 €
6156	Maintenance	10 500,00 €	7 261,62 €	11 040,00 €
6226	Honoraires	180 000,00 €	155 107,59 €	30 000,00 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	75 000,00 €	64 098,00 €	30 000,00 €
6228	Divers	85 600,00 €	76 328,18 €	59 800,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	72 000,00 €	30 194,32 €	48 000,00 €
60611	Eau & assainissement	300,00 €	101,97 €	300,00 €
60612	Energie-électricité	18 000,00 €	19 112,22 €	18 000,00 €
60632	F. de petit équipement	1 500,00 €	517,18 €	1 440,00 €
61521	Entretien de terrains	200 000,00 €	193 531,52 €	202 104,00 €
61523	Entretien de voies et réseaux	2 063 732,00 €	2 062 242,88 €	2 214 328,00 €
63512	Taxes foncières	5 000,00 €	1 261,00 €	5 000,00 €
Total chapitre 011		2 763 632,00 €	2 640 849,66 €	2 713 812,00 €
6215	Personnel affecté par collect	852 000,00 €	837 561,97 €	953 000,00 €
6338	Autres impôts & taxes	0,00 €	117,30 €	
Total chapitre 012		852 000,00 €	837 679,27 €	953 000,00 €
6531	Indemnités élus	100 000,00 €	95 785,54 €	100 000,00 €
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	17 000,00 €	15 793,22 €	17 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
657363	Acaractère administratif	30 000,00 €	20 362,35 €	22 000,00 €
Total chapitre 65		177 000,00 €	131 941,11 €	169 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	484 839,00 €	460 662,66 €	410 040,37 €
66112	ICNE rattachés	-6 002,53 €	-12 426,74 €	-9 340,37 €
Total chapitre 66		478 836,47 €	448 235,92 €	400 700,00 €
673	Titres annulés (exerc.antér.)	176 000,00 €	1 081,50 €	40 000,00 €
Total chapitre 67		176 000,00 €	1 081,50 €	40 000,00 €
6875	Dot.provis.risques exception.	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	
Total chapitre 68		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	89 033,68 €	75 881,69 €	96 975,00 €
Total chapitre 042		89 033,68 €	75 881,69 €	96 975,00 €
023	Virement section investissement	7 114 991,57 €	0,00 €	9 512 213,00 €
Total chapitre 023		7 114 991,57 €	0,00 €	9 512 213,00 €
Total des dépenses de Fct		13 151 493,72 €	5 635 669,15 €	13 885 700,00 €

Un chapitre sur les charges à caractère général en baisse de 1,8%, essentiellement compte tenu d'une baisse importante du budget sur les frais d'honoraires.

Un chapitre 012 est en augmentation compte tenu de l'évolution mécanique de la masse salariale (GVT) et de l'augmentation de certaines charges patronales (CNRACL, IRCANTEC, Urssaf Vieillesse).

Le virement de section s'élève à 9 512 213€.

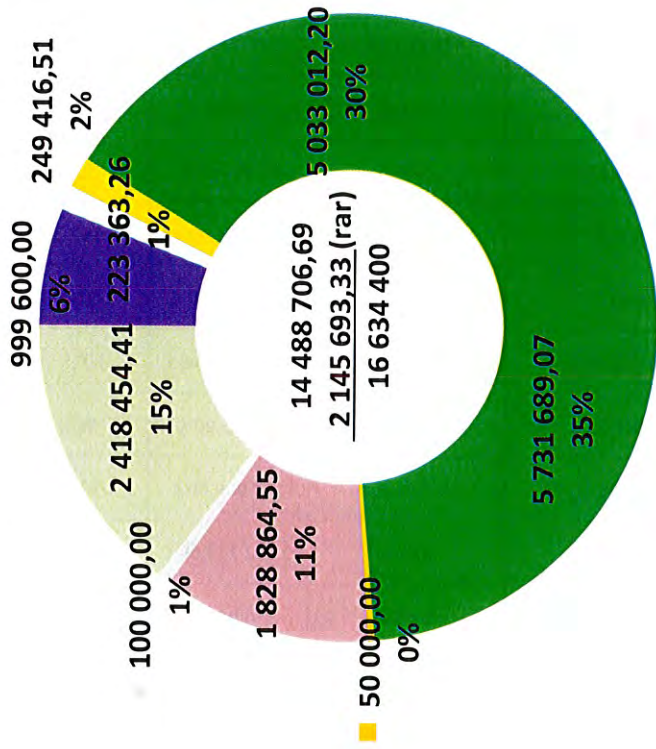
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
Chapitre 16 - emprunts	973 300,00 €	973 299,17 €	0,00 €	999 600,00 €	999 600,00 €
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	149 942,19 €	45 570,89 €	104 131,26 €	119 232,00 €	223 363,26 €
Chapitre 204 - Subventions d'investissement versées	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	193 877,80 €	68 696,65 €	70 916,51 €	178 500,00 €	249 416,51 €
Chapitre 23 - immobilisations travaux en-cours	5 348 581,26 €	826 930,12 €	560 853,29 €	4 472 158,91 €	5 033 012,20 €
Chapitre Opérations d'équipement	3 107 072,65 €	551 511,39 €	1 123 671,15 €	4 608 017,92 €	5 731 689,07 €
Chapitre 4541 - travaux d'office	20 000,00 €	11 951,90 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 4581 - opérations pour le compte de tiers	1 104 526,78 €	287 624,87 €	286 121,10 €	1 542 743,45 €	1 828 864,55 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	39 405,00 €	39 405,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Article 001 Déficits cumulés du résultat d'investissement	4 714 862,59 €	4 714 862,59 €	0,00 €	2 418 454,41 €	2 418 454,41 €
Total des dépenses d'Investissement	15 651 668,27 €	7 519 852,58 €	2 145 693,31 €	14 488 706,69 €	16 634 400,00 €
			16 634 400,00 €		

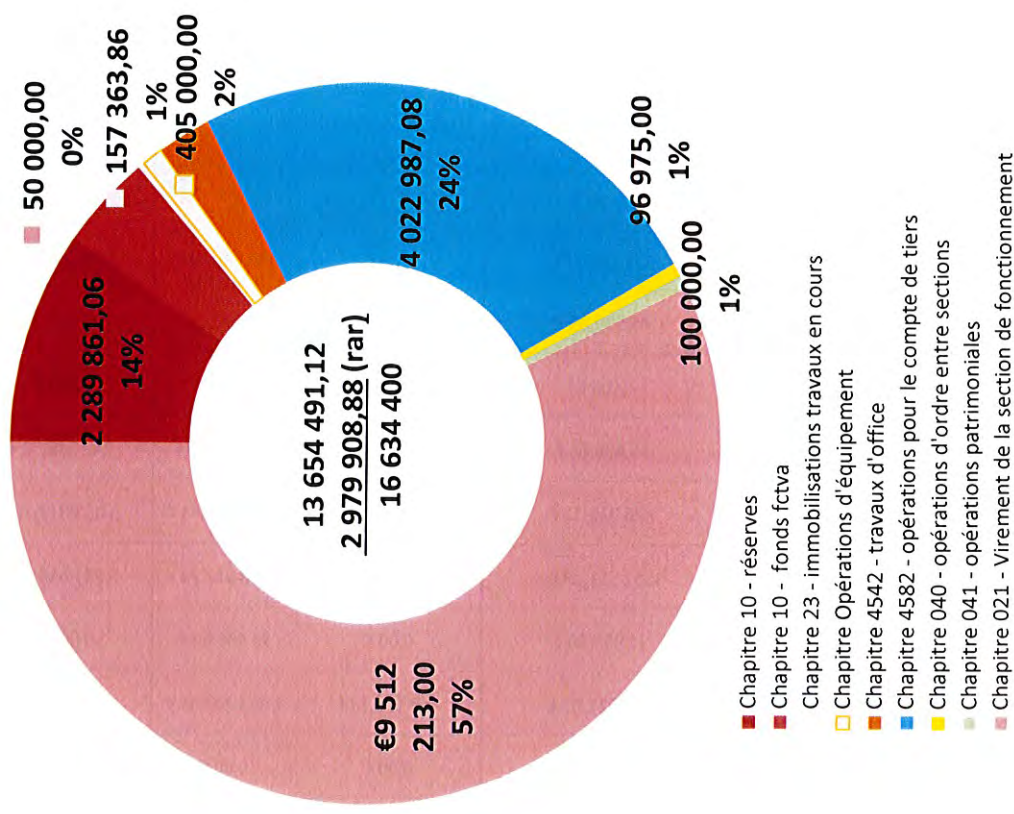
SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
Chapitre 10 - réserves	3 786 896,32 €	3 786 896,32 €	0,00 €	1 584 238,84 €	1 584 238,84 €
Chapitre 10 - fonds fctva	996 034,00 €	510 531,61 €	485 502,39 €	220 119,83 €	705 622,22 €
Chapitre 13 - subventions	89 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23 - immobilisations travaux en	0,00 €	10 226,15 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre Opérations d'équipement	175 404,00 €	152 901,07 €	14 162,86 €	143 201,00 €	157 363,86 €
Chapitre 4542 - travaux d'office	354 563,74 €	0,00 €	0,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €
Chapitre 4582 - opérations pour le compte de tiers	3 045 204,96 €	564 961,33 €	2 480 243,63 €	1 542 743,45 €	4 022 987,08 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	89 033,68 €	75 881,69 €	0,00 €	96 975,00 €	96 975,00 €
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de	7 114 991,57 €	0,00 €	0,00 €	9 512 213,00 €	9 512 213,00 €
Article 001 Excédents cumulés du résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'Investissement	15 651 668,27 €	5 101 398,17 €	2 979 908,88 €	13 654 491,12 €	16 634 400,00 €
			16 634 400,00 €		

Eaux Pluviales - répartition du BP 2014- Dépenses d'investissement



- Chapitre 16 - emprunts
- Chapitre 20 - immobilisations incorporelles
- Chapitre 21 - immobilisations corporelles
- Chapitre 23 - immobilisations travaux en-cours
- Chapitre Opérations d'équipement
- Chapitre 4541 - travaux d'office
- Chapitre 4581 - opérations pour le compte de tiers
- Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections
- Chapitre 041 - opérations patrimoniales
- Article 001 Déficits cumulés du résultat d'investissement

Eaux Pluviales - répartition du BP 2014- Recettes d'investissement



- Chapitre 10 - réserves
- Chapitre 10 - fonds fctva
- Chapitre 23 - immobilisations travaux en cours
- Chapitre Opérations d'équipement
- Chapitre 4542 - travaux d'office
- Chapitre 4582 - opérations pour le compte de tiers
- Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections
- Chapitre 041 - opérations patrimoniales
- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Les recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes						
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
1068	Excédents de fonctionnement	3 786 896,32 €	3 786 896,32 €		1 584 238,84 €	1 584 238,84 €
10222	FCTVA	996 034,00 €	510 531,61 €	485 502,39 €	220 119,83 €	705 622,22 €
Total chapitre 10		4 782 930,32 €	4 297 427,93 €	485 502,39 €	1 804 358,67 €	2 289 861,06 €
1311	Subv. équip. transf. état & EN	21 854,00 €	0,00 €			0,00 €
1323	Départements	57 686,00 €	0,00 €			0,00 €
13248	Subv autres communes	10 000,00 €	0,00 €			0,00 €
Total chapitre 13		89 540,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
238	Avance / cde immo. corporelle				50 000,00 €	50 000,00 €
2315	Instal. mat. et outil. technique	0,00 €	10 226,15 €			0,00 €
Total chapitre 23		0,00 €	10 226,15 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
10DOM412 / 238	Domont - Br les Marais	50 000,00 €	0,00 €			0,00 €
10DOM412 / 2315	Domont - Br les Marais	60 000,00 €	39 699,43 €			0,00 €
10SARCE483 / 1311	Sarcelles - réouverture petit Rosne	25 064,00 €	5 064,00 €		143 201,00 €	143 201,00 €
12BAIL465B / 1311	Baillet - recalibrage Rû Montsoul	30 340,00 €	0,00 €			0,00 €
12BAIL465B / 1323	Baillet - recalibrage Rû Montsoul	10 000,00 €	1 837,14 €			0,00 €
12BAIL465B / 1313	Baillet - recalibrage Rû Montsoul			14 162,86 €		14 162,86 €
403B / 1313	Puiseux en Fr - bassin de retenue	0,00 €	106 300,50 €			0,00 €
Total Opérations		175 404,00 €	152 901,07 €	14 162,86 €	143 201,00 €	157 363,86 €
4542-travaux d'office	Travaux d'office : recettes	354 563,74 €	0,00 €		405 000,00 €	405 000,00 €
Total chapitre 4542		354 563,74 €	0,00 €	0,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €
458202	M430-38	43 000,00 €	42 850,47 €	149,53 €		149,53 €
458211	M220-67 Epiais les louvres	42 761,36 €	0,00 €	42 761,36 €		42 761,36 €
458212	M44	4 305,60 €	0,00 €	4 305,60 €		4 305,60 €
458216	M430-12 Cèdres - Montsoul	580 462,00 €	0,00 €	580 462,00 €		580 462,00 €
458217	M62 - rue de paris saint brice	341 428,00 €	208 471,83 €	132 956,17 €		132 956,17 €
458218	M69 - Baillet en France	250 587,00 €	102 470,77 €	148 116,23 €		148 116,23 €
458219	M72 - Rue de Paris - Moisselles	257 307,00 €	0,00 €	257 307,00 €		257 307,00 €
458220	580MOM03 - St Wit- BR michelette	398 988,00 €	0,00 €	398 988,00 €		398 988,00 €
458221	Montmorency Houdard et raperie	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
458222	M539-62B St Brice Rue de paris	295 080,00 €	211 168,26 €	83 911,74 €		83 911,74 €
458223	M539-84 St Brice R Pierre Salvi	56 500,00 €	0,00 €	56 500,00 €	30 523,45 €	87 023,45 €
458224	M241-6B FONTENAY PARC TOURNEL	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €		12 000,00 €
458225	M277-82A Gonesse Source le Vigno	484 600,00 €	0,00 €	484 600,00 €	942 480,00 €	1 427 080,00 €
458226	M612-83 Le Thillay CH de St Deni	240 200,00 €	0,00 €	240 200,00 €		240 200,00 €
458228	M241-87 Fontenay A.Jacquin	2 986,00 €	0,00 €	2 986,00 €		2 986,00 €
458229	M580-90 St Witz	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	275 420,00 €	300 420,00 €
458230	M612-91 Le Thillay			0,00 €	294 320,00 €	294 320,00 €
Total chapitre 4582		3 045 204,96 €	564 961,33 €	2 480 243,63 €	1 542 743,45 €	4 022 987,08 €
2805	Concessions, brevets, licences	1 136,00 €	1 136,00 €		1 136,40 €	1 136,40 €
28031	Amortis. frais d'études	29 476,30 €	29 476,30 €		23 183,78 €	23 183,78 €
28033	Amortissement frais d'insertion	144,00 €	144,00 €		144,00 €	144,00 €
28158	Amort. autres matériels technique	6 084,82 €	6 084,82 €		36 073,89 €	36 073,89 €
28181	Installat° générales aménagement	13 135,00 €	0,00 €			0,00 €
28183	Matériel de bureau informatique	2 628,95 €	2 611,96 €			0,00 €
28188	Autres immos corporelles	880,98 €	880,98 €		880,73 €	880,73 €
280414	Amort subv. Equip. Communes	26 642,49 €	26 642,49 €		26 642,49 €	26 642,49 €
281532	Amort. réseaux assainissement	5 469,14 €	5 469,14 €		5 469,14 €	5 469,14 €
281578	Autre matériel voirie	3 436,00 €	3 436,00 €		3 444,57 €	3 444,57 €
Total chapitre 040		89 033,68 €	75 881,69 €	0,00 €	96 975,00 €	96 975,00 €
2031	Frais d'études	0,00 €	0,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
2033	Frais d'annonce	0,00 €	0,00 €		80 000,00 €	80 000,00 €
Total chapitre 041		0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
021	Virement de la section de fonct	7 114 991,57 €	0,00 €		9 512 213,00 €	9 512 213,00 €
Total chapitre 021		7 114 991,57 €	0,00 €	0,00 €	9 512 213,00 €	9 512 213,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €			0,00 €
Total chapitre 001		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		15 651 668,27 €	5 101 398,17 €	2 979 908,88 €	13 654 491,12 €	16 634 400,00 €

Les dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses						
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
1641	Emprunts en euros	973 300,00 €	972 546,01 €		999 600,00 €	999 600,00 €
16871	Autres dettes : Etat & établ.	0,00 €	753,16 €		0,00 €	0,00 €
Total chapitre 16		973 300,00 €	973 299,17 €	0,00 €	999 600,00 €	999 600,00 €
2031	Frais d'études	137 941,59 €	45 570,89 €	97 131,26 €	104 632,00 €	201 763,26 €
2033	Frais insertion	5 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
2051	Concessions, droits similaires	7 000,60 €	0,00 €	7 000,00 €	9 600,00 €	16 600,00 €
Total chapitre 20		149 942,19 €	45 570,89 €	104 131,26 €	119 232,00 €	223 363,26 €
2041482	Cne : Bâtiments, installations	100,00 €	0,00 €			0,00 €
Total chapitre 204		100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2135	Installations générales				6 000,00 €	6 000,00 €
2158	Autres matériels & outillage	24 900,42 €	2 942,16 €	18 000,00 €	24 000,00 €	42 000,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	5 100,00 €	5 066,80 €		3 600,00 €	3 600,00 €
2188	Autres immo corporelles	1 500,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
21532	Réseaux d'assainissement	162 377,38 €	60 687,69 €	52 916,51 €	144 900,00 €	197 816,51 €
Total chapitre 21		193 877,80 €	68 696,65 €	70 916,51 €	178 500,00 €	249 416,51 €
238	Avance / cde immo. corporelle	50 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
2315	Immos en cours-inst.techn.	1 486 396,96 €	826 930,12 €	560 853,29 €	831 000,00 €	1 391 853,29 €
2318	Autres immos corp. en cours	3 812 184,30 €	0,00 €		3 591 158,91 €	3 591 158,91 €
Total chapitre 23		5 348 581,26 €	826 930,12 €	560 853,29 €	4 472 158,91 €	5 033 012,20 €
10DOM412 / 2315	Domont - Br les Marais	217 531,49 €	114 193,50 €	58 039,39 €	5 400,00 €	63 439,39 €
10GO484 / 2315	Gonesse - gestion hydro le Vignois	142 000,00 €	600,00 €	141 400,00 €	258 900,00 €	400 300,00 €
10SARCE483 / 2315	Sarcelles - réouverture Petit Rosne	798 891,00 €	29 221,92 €	769 669,08 €	21 527,92 €	791 197,00 €
10THVA482J / 2315	Le Thillay - Vaud'herland- réhab col	5 000,00 €	2 562,48 €	0,00 €		0,00 €
11ECO363 / 2315	Ecouen - trvx hydro Luat	367 965,00 €	73 077,17 €		1 332 450,00 €	1 332 450,00 €
11LOGO372C / 2315	Louvres - Goussainville-télégestion	60 124,00 €	0,00 €		942 102,00 €	942 102,00 €
12BAIL465B / 2315	Baillet - recalibrage Rû Montsoul	76 904,00 €	0,00 €	76 200,00 €		76 200,00 €
12BOUF463B / 2111	Bouffémont - Br Charrière	35 639,00 €	35 639,00 €			0,00 €
12BOUF463B / 2315	Bouffémont - Br Charrière	896 871,16 €	45 799,34 €	8 000,00 €	1 029 084,00 €	1 037 084,00 €
12CHEN420 / 2315	Chennevières - recalibrage Rû	149 584,00 €	0,00 €		151 200,00 €	151 200,00 €
12LOUV475 / 2315	Louvres - rue Rhin	15 808,00 €	0,00 €		40 884,00 €	40 884,00 €
12STBR478B / 2315	St Brice - av des tilleuls	18 160,00 €	0,00 €		43 380,00 €	43 380,00 €
12STBR478C / 2315	St Brice - av des tilleuls	272 595,00 €	212 750,17 €	58 030,74 €		58 030,74 €
12VEM488 / 2315	Vémars - Collecteur	50 000,00 €	37 667,81 €	12 331,94 €	577 080,00 €	589 411,94 €
Opér à affecter / 2315					206 010,00 €	206 010,00 €
Total Opérations		3 107 072,65 €	551 511,39 €	1 123 671,15 €	4 608 017,92 €	5 731 689,07 €
4541	Travaux d'office : dépenses	20 000,00 €	11 951,90 €		50 000,00 €	50 000,00 €
Total chapitre 4541		20 000,00 €	11 951,90 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
458116	M12 Montsoul Cèdres	197 180,00 €	23 766,66 €	173 413,34 €		173 413,34 €
458118	M 69 Baillet en France	10 576,23 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
458122	MOM62B St Brice rue de paris	78 397,55 €	50 989,76 €	0,00 €		0,00 €
458123	M539-84 St Brice R Pierre Salvi	53 500,00 €	1 504,57 €	51 956,55 €	30 523,45 €	82 480,00 €
458124	M241-6B Fontenay Parc Tournelles	12 000,00 €	10 226,15 €	0,00 €		0,00 €
458125	M277-82A Gonesse Source le Vigno	484 600,00 €	0,00 €		942 480,00 €	942 480,00 €
458126	M612-83 Le Thillay CH de St Deni	240 200,00 €	198 065,74 €	35 751,21 €		35 751,21 €
458128	M241-87 Fontenay A.Jacquin	2 986,00 €	2 985,79 €	0,00 €		0,00 €
458129	M580-90 St Witz	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	275 420,00 €	300 420,00 €
458130	M612-91 Le Thillay				294 320,00 €	294 320,00 €
4581-11	M67 Epiais les louvres	87,00 €	86,20 €			0,00 €
Total chapitre 4581		1 104 526,78 €	287 624,87 €	286 121,10 €	1 542 743,45 €	1 828 864,55 €
28181	Installat° générales aménagement	13 135,00 €	13 135,00 €			0,00 €
281538	Installat° générales aménagement	26 270,00 €	26 270,00 €			0,00 €
Total chapitre 040		39 405,00 €	39 405,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2315	Immos en cours-inst.techn.				100 000,00 €	100 000,00 €
						0,00 €
Total chapitre 041		0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	4 714 862,59 €	4 714 862,59 €		2 418 454,41 €	2 418 454,41 €
Total chapitre 001		4 714 862,59 €	4 714 862,59 €	0,00 €	2 418 454,41 €	2 418 454,41 €
		15 612 263,27 €	7 480 447,58 €	2 145 693,31 €	14 488 706,69 €	16 634 400,00 €

Les opérations d'investissement précisées dans le débat d'orientation budgétaire sont reprises dans les dépenses d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2014 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes..... 13 885 700 €

Dépenses..... 13 885 700 €

En section d'investissement :

Recettes..... 16 634 400 €

Dépenses..... 16 634 400 €

- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

II – BUDGET EAUX USEES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

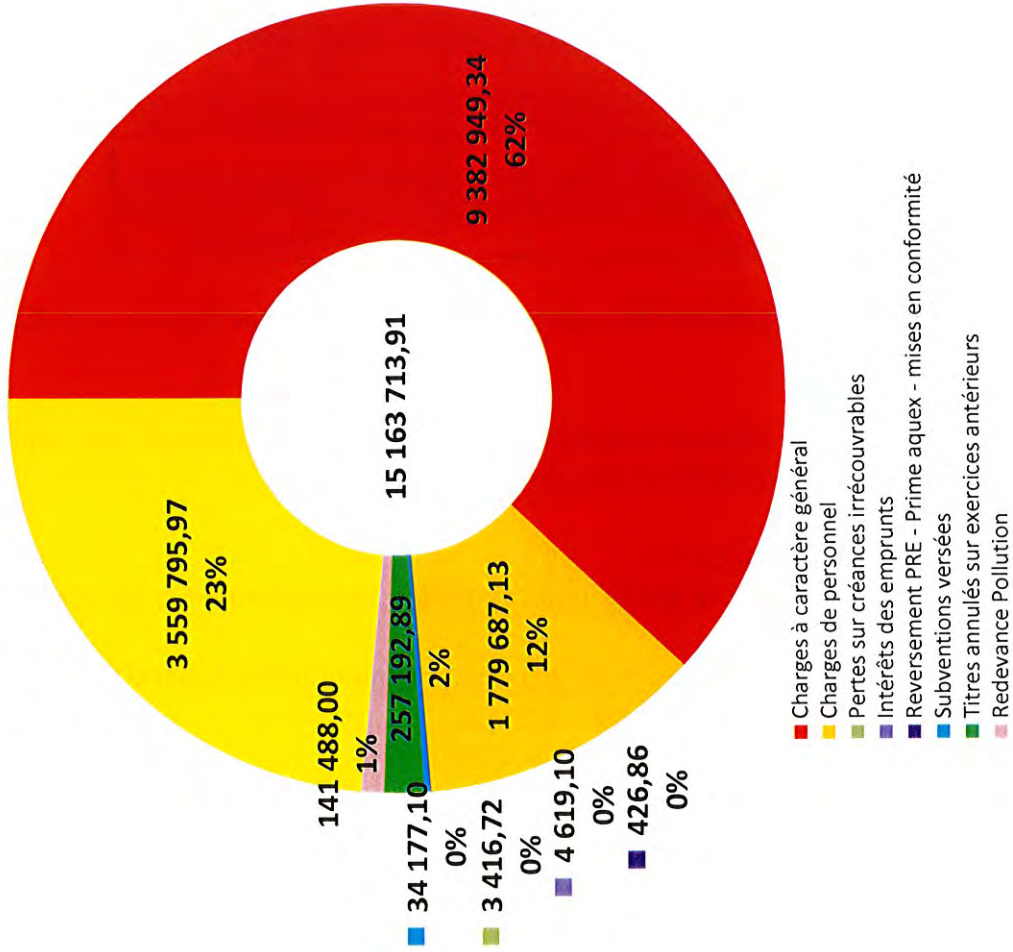
La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

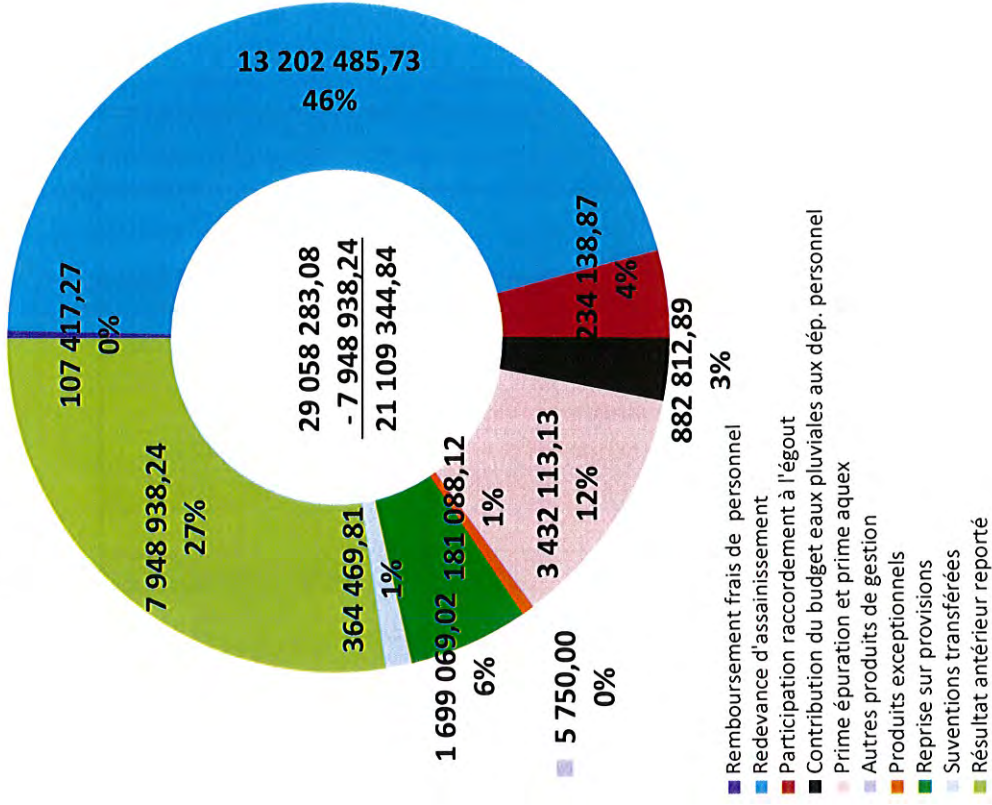
SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 382 949,34 €	61,88%
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 779 687,13 €	11,74%
Chapitre 65 - Pertes sur créances irrécouvrables	3 416,72 €	0,02%
Chapitre 66 - Intérêts des emprunts	4 619,10 €	0,03%
Chapitre 67 - Reversement PRE - Prime aquex - mises en versées	426,86 €	0,00%
Chapitre 67 - Subventions	34 177,10 €	0,23%
Chapitre 67 - Titres annulés sur exercices antérieurs	257 192,89 €	1,70%
Chapitre 014 - Redevance Pollution	141 488,00 €	0,93%
Chapitre 042 - Dotations aux amort. Et écritures de	3 559 795,97 €	23,48%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00%
Total des dépenses de Fonctionnement	15 163 753,11 €	100,00%

SECTION D'EXPLOITATION - Recettes		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 013 - Remboursement frais de personnel	107 417,27 €	0,37%
Chapitre 70 - Redevance d'assainissement	13 202 485,73 €	45,43%
Chapitre 70 - Participation raccordement à l'égout	1 234 138,87 €	4,25%
Chapitre 70 - Contribution du budget eaux pluviales aux dép.	882 812,89 €	3,04%
Chapitre 74 - Prime épuration et prime aquex	3 432 113,13 €	11,81%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	5 750,00 €	0,02%
Chapitre 76 - Revenus de placement	0,00 €	0,00%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	181 088,12 €	0,62%
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	1 699 069,02 €	5,85%
Chapitre 042 - Suventions transférées	364 469,81 €	1,25%
Article 002 - Résultat antérieur reporté	7 948 938,24 €	27,36%
Total des recettes de Fonctionnement	29 058 283,08 €	100,00%

Eaux Usées- Répartition du CA 2013 - Dépenses d'Exploitation



Eaux Usées- Répartition du CA 2013 - Recettes d'Exploitation



Résultat Cumulé de l'exploitation= 13 894 529,97€

Les recettes (détail par article budgétaire)

SECTION D'EXPLOITATION - Recettes		
Chapitre / Article		CA 2013
619	RRR obtenus/services extérieurs	608,76 €
6419	Remboursements/rem. du personnel	106 610,86 €
6459	Remboursements/charges de Sécu..	197,65 €
Total chapitre 013		107 417,27 €
704	travaux	1 234 138,87 €
7084	Mise à dispo. de personnel fac..	882 812,89 €
70128	Autres taxes et redevances	63 480,31 €
70611	Redev assainissement collectif	13 139 005,42 €
Total chapitre 70		15 319 437,49 €
741	Primes d'épuration	3 432 113,13 €
Total chapitre 74		3 432 113,13 €
758	Pdts divers de gestion courante	5 750,00 €
Total chapitre 75		5 750,00 €
7621	Produits immos fin	0,00 €
Total chapitre 76		0,00 €
775	Pdts des cessions d'éléments d..	39 600,00 €
778	autres produits exceptionnels	0,12 €
7718	Autres pdts except./opé. de ge..	141 488,00 €
Total chapitre 77		181 088,12 €
7815	Rep./prov./risques et charges ..	1 000 000,00 €
7875	Rep./prov./risques et charges ..	699 069,02 €
Total chapitre 78		1 699 069,02 €
777	Quote-part des subv. d'inv. v..	364 469,81 €
Total chapitre 042		364 469,81 €
002	Excédent antérieur reporté	
Total chapitre 002		0,00 €
Total des recettes de Fct		21 109 344,84 €

Les atténuations de charges (remboursements liés aux absences maladies des agents) ont été réalisées à hauteur de 107 417€.

La réalisation des produits des services dépasse la prévision compte tenu d'un montant plus important sur le recouvrement de la PRE/PFAC de 1 234 138,97€ au lieu de 500 000€ de prévu.

L'article 741 comprend les éléments suivants :

- la réalisation de 1 892 391,13€ de la prime pour épuration correspondant à un régularisation des années 2008, 2009 et 2010,
- Un rattachement de la prime pour épuration de 2012 pour un montant de 1 400 000€.
- la réalisation de 132 722€ pour la prime aquex

La reprise sur provision a été réalisée dans sa globalité.

Les dépenses (détail par article budgétaire)

SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses		
Chapitre / Article		CA 2013
617	Etudes et recherches	101 749,19 €
618	divers	57 876,37 €
6061	Fourn. non stockables (eau, én..	2 832,03 €
6063	Fourn. d'entretien et de petit..	36 269,17 €
6064	fournitures administratives	12 345,08 €
6066	Carburants	35 684,40 €
6068	Autres matières et fournitures	8 737,55 €
6132	Locations immobilières	1 238,50 €
6135	locations mobilières	133 533,99 €
6137	Red., droits de passage et ser..	23 072,16 €
6152	Sur biens immobiliers	7 268 689,12 €
6156	maintenance	78 446,83 €
6161	Multirisques	146 883,29 €
6222	Comm. pour recouvrement de la ..	122 769,26 €
6225	Indemnités au comptable et aux..	3 031,56 €
6226	honoraires	185 393,94 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €
6228	divers	980 103,31 €
6231	annonces et insertions	13 650,25 €
6233	foires et expositions	1 782,04 €
6236	catalogues et imprimés	18 572,50 €
6237	publications	28 744,76 €
6244	transports administratifs	18 605,16 €
6256	missions	323,66 €
6257	réceptions	13 950,12 €
6261	frais d'affranchissement	13 368,52 €
6262	Frais de télécommunications	26 114,53 €
6282	Frais de gardiennage	22 930,71 €
6358	autres droits	363,34 €
6378	Autres taxes et redevances	241,59 €
61551	Matériel roulant	15 453,91 €
61558	Autres biens mobiliers	0,00 €
63512	taxes foncières	383,00 €
63513	Autres impôts locaux	9 809,50 €
Total chapitre 011		9 382 949,34 €

L'article 617 comprend essentiellement des levées topographiques et notamment pour un montant de 93 124,83€

L'article 618 concerne l'abonnement AFNOR pour 38 203€ et la formation des agents pour 17 061,02€

L'article 6152 comprend notamment les frais suivants :

- Les frais de fonctionnement de la station pour 6 429 439,95
- Les frais d'entretien préventif/curatif/télégestion pour 154 068,86€
- Une redevance versée au SIAAP pour 233 308,93€
- Les frais de curage pour 219 563,49€
- Les frais d'inspection télévisée pour 227 697,07€

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

L'article 6228 comprend le transport et compostage des boues pour un montant de 971 674,89€

Chapitre / Article		CA 2013
641	Rémunérations du personnel	4 763,35 €
648	autres charges de personnel	46 952,11 €
6211	Personnel intérimaire	60 909,50 €
6215	Personnel affecté par la colle..	55 848,03 €
6331	versement de transport	13 320,99 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 296,99 €
6336	Cot. au centre national et aux..	14 534,06 €
6338	Autres impôts, taxes et vers. ..	2 596,94 €
6411	Salaires, appointements, comm...	1 199 889,44 €
6451	cotisations à l'URSSAF	161 170,37 €
6452	cotisations aux mutuelles	0,00 €
6453	Cot. aux caisses de retraites	187 839,19 €
6458	Cot. aux autres organismes soc..	23 334,34 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 809,85 €
6478	Autres charges sociales diverses	2 421,97 €
Total chapitre 012		1 779 687,13 €
654	Pertes/créances irrécouvrables	0,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 774,72 €
6542	Créances éteintes	1 642,00 €
Total chapitre 65		3 416,72 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 010,25 €
66112	Intérêts courus non échus	-391,15 €
Total chapitre 66		4 619,10 €
673	Titres annulés (sur ex. ant.)	257 192,89 €
6718	Autres charges except./opé. de..	426,86 €
6742	Subv. except. d'équipement	30 677,10 €
6743	Subv. except. de fonctionnement	3 500,00 €
Total chapitre 67		291 796,85 €
701249	Rev agence eau - redev pollu dom	141 488,00 €
Total chapitre 014		141 488,00 €
675	Valeurs comptables des élément..	298 779,81 €
6811	Dot. aux amort./immo. incorp. ..	3 261 016,16 €
Total chapitre 042		3 559 795,97 €
023	virement à section investis.	0,00 €
Total chapitre 023		0,00 €
Total des dépenses de Fct		15 163 753,11 €

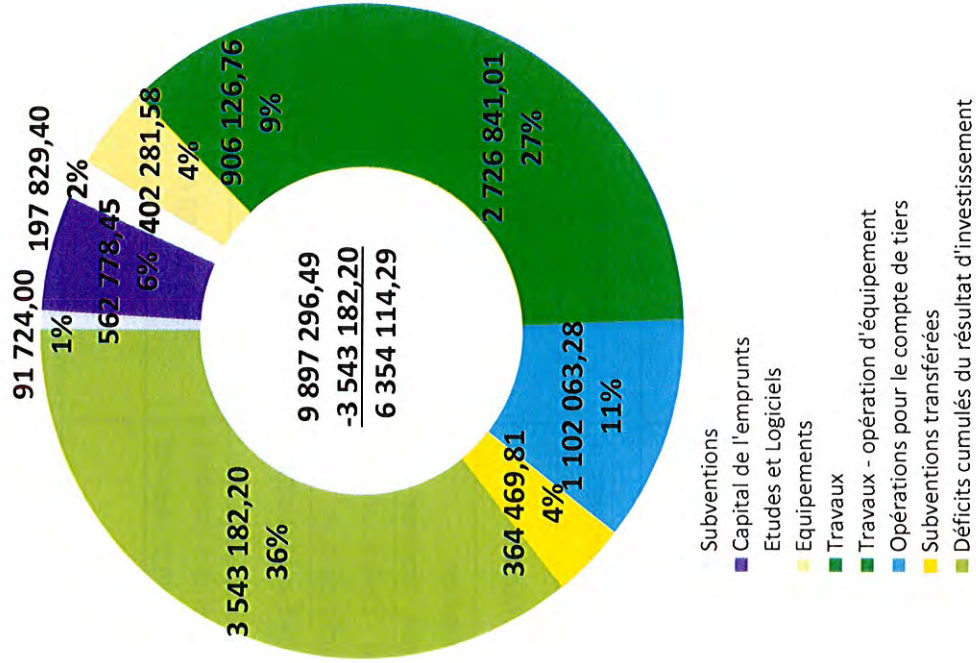
La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

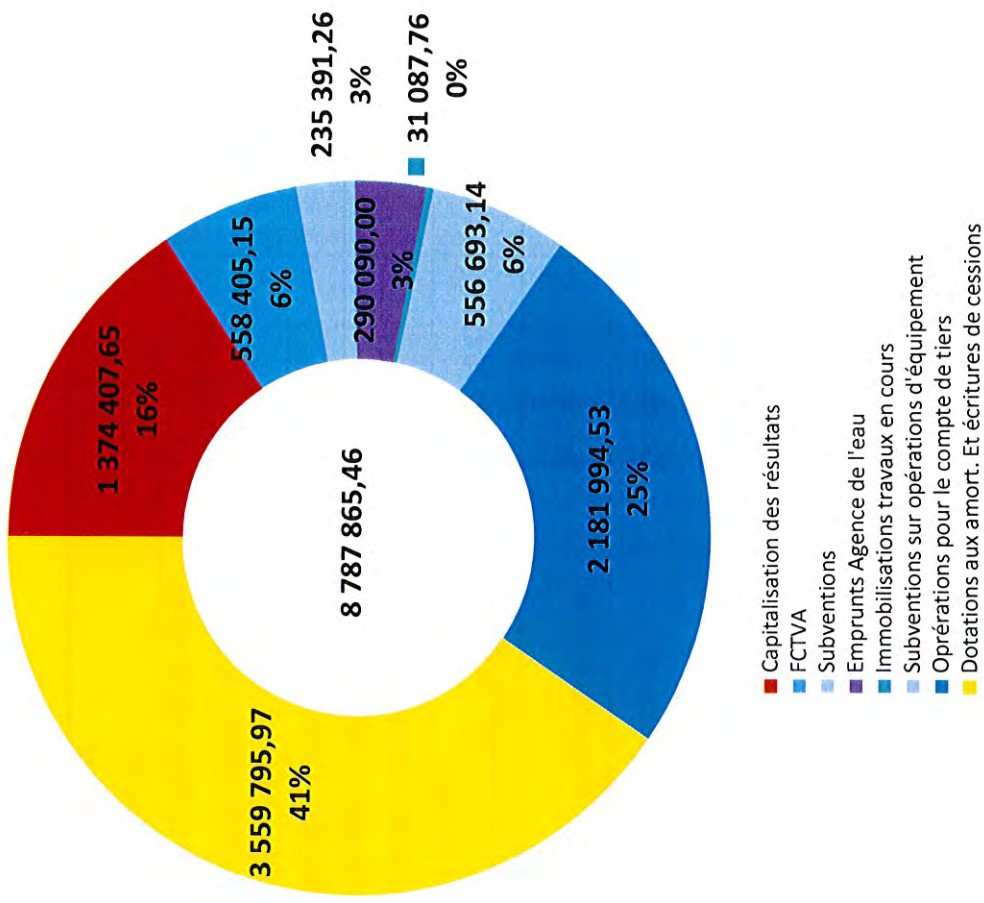
SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 13 - Subventions	91 724,00 €	0,93%
Chapitre 16 - Capital de l'emprunts	562 778,45 €	5,69%
Chapitre 20 - Etudes et Logiciels	197 829,40 €	2,00%
Chapitre 21 - Equipements	402 281,58 €	4,06%
Chapitre 23 - Travaux	906 126,76 €	9,16%
Chapitre opération d'équipement - Travaux -	2 726 841,01 €	27,55%
Chapitre 458 - Opérations pour le compte de tiers	1 102 063,28 €	11,13%
Chapitre 040 - Subventions transférées	364 469,81 €	3,68%
Article 001 - Déficits cumulés du résultat d'investissement	3 543 182,20 €	35,80%
Total des dépenses d'investissement	9 897 296,49 €	100,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 10 - Capitalisation des résultats	1 374 407,65 €	15,64%
Chapitre 10 - FCTVA	558 405,15 €	6,35%
Chapitre 13 - Subventions	235 391,26 €	2,68%
Chapitre 16 - Emprunts Agence de l'eau	290 090,00 €	3,30%
Chapitre 23 - Immobilisations travaux en cours	31 087,76 €	0,35%
Chapitre opération d'équipement - Subventions	556 693,14 €	6,33%
Chapitre 458 - Opérations pour le compte de tiers	2 181 994,53 €	24,83%
Chapitre 040 - Dotations aux amort. Et écritures de cessions	3 559 795,97 €	40,51%
Total des recettes d'investissement	8 787 865,46 €	100,00%

Eaux Usées- Répartition du CA 2013 - - Dépenses d'investissement



Eaux Usées- Répartition du CA 2013 - Recettes d'investissement



Résultat Cumulé d'investissement= -1 109 431,03€

Les recettes (par article budgétaire et informations sur les restes à réaliser pour 2014)

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes				
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014
1068	Autres réserves	1 374 407,65 €	1 374 407,65 €	
10222	FCTVA	1 656 121,00 €	558 405,15 €	1 097 715,00 €
Total chapitre 10		3 030 528,65 €	1 932 812,80 €	1 097 715,00 €
1313	Départements	0,00 €	48 065,00 €	3 686,99 €
13111	Agence de l'eau	17 349,00 €	175 751,00 €	336 607,00 €
1312	Régions	0,00 €	11 575,26 €	52 080,00 €
Total chapitre 13		17 349,00 €	235 391,26 €	392 373,99 €
1681	autres emprunts	91 724,00 €	290 090,00 €	
Total chapitre 16		91 724,00 €	290 090,00 €	0,00 €
238	Avances et acomptes versés/com..	20 000,00 €	0,00 €	
2315	Install., mat. et outil. tech.	35 816,00 €	31 087,76 €	
Total chapitre 23		55 816,00 €	31 087,76 €	0,00 €
10ARN482B / 13111	Arnouville - Barbusse réhab collecteurEU	30 000,00 €	49 129,00 €	
10ARN482C / 13111	Arnouville -latéral-cottage-daumier-réhab EU	145 000,00 €	100 059,00 €	45 666,00 €
10THVA482J / 1313	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU			7 478,28 €
10THVA482J / 1681	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	125 503,00 €	0,00 €	
10THVA482J / 13111	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	376 507,00 €	10 568,00 €	365 939,00 €
10VBAR429S / 13111	Villiers le Bel - Arnouville - réhab collecteurEU	142 000,00 €	192 180,00 €	
11SI130903 / 238	Audit Energétique	32 526,00 €	32 393,14 €	
12ROVA482K / 238	Roissy - Vaud'herland	47 123,00 €	0,00 €	
12ROVA482K / 1681	Roissy - Vaud'herland	0,00 €	129 464,00 €	
12ROVA482K / 13111	Roissy - Vaud'herland			258 928,00 €
12SAR482V / 1681	Sarcelles - Marx Dormoy	0,00 €	16 500,00 €	
12SAR482V / 13111	Sarcelles - Marx Dormoy	33 000,00 €	26 400,00 €	6 600,00 €
12VBEL429V / 13111	Villiers le Bel Rostant by pass	9 400,00 €	0,00 €	
Total Opérations		941 059,00 €	556 693,14 €	684 611,28 €

Pour le FCTVA, l'année 2012 a été perçue, celui de 2013 est inscrit dans les restes à réaliser.

Les subventions de l'agence de l'eau se monte à 175 751€ hors opérations comptables.

Les emprunts concernent les avances de l'agence de l'eau pour un montant de 290 090€.

Sur les opérations comptables, les subventions ont été reçues à hauteur de 59,16% et 684 611,28€ sont inscrites dans les restes à réaliser pour 2014.

Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014
458202	M430-38	119 807,77 €	95 548,44 €	24 259,33 €
458209	M 489-46	3 260,88 €	0,00 €	3 260,88 €
458210	M 229-51	20 881,19 €	0,00 €	20 881,19 €
458211	M 229-52	282 870,15 €	0,00 €	282 870,15 €
458212	M 44	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
458216	Sda Villeron	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
458219	MOM 60 - Ezanville	240 618,40 €	94 227,93 €	146 390,47 €
458220	M67 Martinet - Epiais les louvre	103 499,20 €	0,00 €	103 499,20 €
458221	SDA Bonneuil en France	147 985,00 €	0,00 €	147 985,00 €
458222	M64 - Baillet en France	91 542,00 €	42 473,13 €	49 068,87 €
458223	M12 - Cèdres - Montsout	1 164 692,20 €	0,00 €	1 164 692,20 €
458224	M62- st brice	541 425,60 €	308 076,98 €	233 348,62 €
458225	MOM 69 Maisons baillet	297 174,83 €	75 092,25 €	222 082,58 €
458226	MOM 73 rue des Lilas	367 752,00 €	149 679,70 €	218 072,30 €
458227	mom 74 pont yblon bonneuil	815 480,00 €	0,00 €	815 480,00 €
458228	mom 70 RUE DE LA PLANCHETTE	51 952,58 €	0,00 €	51 952,58 €
458229	MOM 71 conformite brancht Bouffe	238 811,00 €	0,00 €	238 811,00 €
458232	633mom77 SDA Vaud'Herland	71 640,00 €	0,00 €	71 640,00 €
458233	612mom81 LeThill Mis conf branch	168 773,00 €	0,00 €	168 773,00 €
458234	241M6B Fontenay parc d tournell	111 094,54 €	0,00 €	111 094,54 €
458235	527MOM80 Roissy	1 170 652,00 €	932 302,83 €	238 349,17 €
458236	M539-62D St Brice Les tilleuls	594 080,00 €	339 875,60 €	254 204,40 €
458237	M539-62B st Brice R de paris	205 380,00 €	144 717,67 €	60 662,33 €
458238	M277-82 Gonesse rue prairie 2	586 600,00 €	0,00 €	525 596,25 €
458239	M612-83 Le Thillay chem st Denis	614 139,00 €	0,00 €	614 139,00 €
458240	M409-79Moissell-Ch de Viarmes	5 100,00 €	0,00 €	5 100,00 €
458241	M492-85 LE PLESS GASSOT CV2	71 900,00 €	0,00 €	15 600,00 €
458242	M241-86 Fontenay A.Galla.Jacquin	4 970,00 €	0,00 €	4 970,00 €
458243	M241-87 Fontenay A.Jacquin	6 737,00 €	0,00 €	6 737,00 €
458244	MOM-St Witz	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
4582xx1	MCBP Fontenay en Parisis			
4582xx2	MCBP St Brice			
4582xx4	MOM-Attainville			
Total chapitre 4582		8 156 818,34 €	2 181 994,53 €	5 857 520,06 €
2805	Concess. et droits similaires,..	13 071,80 €	13 071,80 €	
21532	réseaux d'assainissement	308 000,00 €	298 779,81 €	
28031	Frais d'études	89 493,42 €	89 493,42 €	
28033	Frais d'insertion	2 186,75 €	2 186,75 €	
28154	Matériel industriel	2 019,20 €	2 019,20 €	
28155	outillage industriel	3 422,36 €	3 422,36 €	
28183	Mat. de bureau et mat. infor.	12 782,56 €	12 782,56 €	
28184	Mobilier	7 666,86 €	7 666,86 €	
28188	Autres	10 847,10 €	10 847,10 €	
281351	bâtiments d'exploitation	91 128,47 €	91 128,47 €	
281355	bâtiments administratifs	11 119,57 €	11 119,57 €	
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 166,49 €	1 166,49 €	
281532	réseaux d'assainissement	3 021 167,58 €	3 016 111,58 €	
Total chapitre 040		3 574 072,16 €	3 559 795,97 €	0,00 €
2031	réseaux d'assainissement			
2033	réseaux d'assainissement			
2315	réseaux d'assainissement			
Total chapitre 041		0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement section exploitation	10 913 210,70 €	0,00 €	
Total chapitre 021		10 913 210,70 €	0,00 €	0,00 €
001				
Total chapitre 001		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		26 780 577,85 €	8 787 865,46 €	8 032 220,33 €

Le recouvrement des opérations sous mandat a été réalisé à 26,75% pour un montant de 2 181 994,53€.

Les dépenses (par article budgétaire et informations sur les restes à réaliser pour 2014)

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses				
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014
13111	Agence de l'eau	91 724,00 €	91 724,00 €	
Total chapitre 13		91 724,00 €	91 724,00 €	0,00 €
1681	autres emprunts	569 607,43 €	562 778,45 €	
Total chapitre 16		569 607,43 €	562 778,45 €	0,00 €
205	Concess. et droits similaires,..	36 317,01 €	11 511,29 €	2 000,00 €
2031	Frais d'études	779 762,85 €	179 225,83 €	261 166,04 €
2033	Frais d'insertion	9 229,20 €	2 260,44 €	
2051	Concessions, droits similaires	0,00 €	4 831,84 €	1 767,32 €
Total chapitre 20		825 309,06 €	197 829,40 €	264 933,36 €
2155	outillage industriel	8 065,00 €	2 258,61 €	658,97 €
2183	Matériel de bureau et info.	21 000,00 €	9 527,83 €	1 506,75 €
2184	Mobilier	18 988,00 €	16 244,84 €	
2188	Autres	27 525,20 €	10 962,65 €	7 000,00 €
21351	bâtiments d'exploitation	584 127,28 €	338 283,10 €	91 067,34 €
21355	bâtiments administratifs	6 447,00 €	6 446,55 €	0,00 €
21532	réseaux d'assainissement	46 095,50 €	18 558,00 €	24 095,50 €
Total chapitre 21		712 247,98 €	402 281,58 €	124 328,56 €
238	Avances et acomptes versés/com..	20 000,00 €	0,00 €	
2315	Install., mat. et outil. tech.	2 023 977,42 €	906 126,76 €	446 969,21 €
2318	Autres immo. corporelles	8 405 359,05 €	0,00 €	
Total chapitre 23		10 449 336,47 €	906 126,76 €	446 969,21 €
10ARN482C / 2315	Arnouville -latéral-cottage-daumier-réhab EU	697 667,11 €	590 944,27 €	46 360,26 €
10DOM481 / 2315	Domont Br les Marais	5 000,00 €	0,00 €	
10THVA482J / 2315	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	895 501,75 €	522 068,71 €	312 621,67 €
10THVA482J / 13111	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	125 503,00 €	125 503,00 €	
10VBAR429S / 2315	Villiers le Bel - Arnouville - réhab collecteurEU	10 000,48 €	0,00 €	
11DOG429JQ / 2315	Piste Domont Goussainville	410 770,54 €	0,00 €	
11MOAT482G / 2315	Moisselles-Attainville réhab collecteurEU	60 055,00 €	0,00 €	
11SI130903 / 238	Audit Energétique	32 526,00 €	32 525,16 €	
11SI130903 / 2315	Audit Energétique	1 060 500,38 €	956 390,59 €	58 207,78 €
11STW482U / 2315	St Witz - réhab collecteurEU	447 400,00 €	0,00 €	699,66 €
12ARN482A / 2315	Arnouville réhab collecteurEU	5 000,00 €	0,00 €	
12BAIL465C / 2315	Baillet en Fr réhab collecteurEU Notre Dame	39 864,00 €	0,00 €	
12DOM429J / 2315	Domont T Richard	109 880,06 €	18 563,22 €	95 407,16 €
12GOUS429Q / 2315	Goussainville - Fond de Grison	106 267,84 €	31 016,10 €	533 848,34 €
12GOUS482S / 2315	Goussainville - Réhab Cerdan-Vinci- 4 rues	878 120,53 €	2 197,05 €	
12ROVA482K / 238	Roissy - Vaud'herland	47 123,00 €	47 122,60 €	
12ROVA482K / 2315	Roissy - Vaud'herland	1 463 696,46 €	181 585,25 €	1 158 993,40 €
12SAR482V / 2315	Sarcelles - Marx Dormoy	153 216,40 €	106 016,29 €	45 069,23 €
12SARC429G / 2315	Sarcelles - promenade lac	105 950,45 €	0,00 €	
12STBR478C / 2315	St Brice - réhab av des tilleuls	90 960,00 €	70 628,21 €	21 192,91 €
12THI482I / 2315	Le Thillay réhab collecteurEU	25 888,88 €	0,00 €	
12vbe429v2 / 2315	Villiers le Bel aval champs Bacon Choiseul	65 400,00 €	0,00 €	
12VBEL429V / 2315	Villiers le Bel Rostant by pass	49 668,92 €	0,00 €	
13SI131012 / 2313	Extension STEP	450 000,00 €	42 280,56 €	2 625,22 €
13SI131245 / 2315	Réfection de la toiture	302 000,00 €	0,00 €	
OP. à affecter / 2315				
Total Opérations		7 637 960,80 €	2 726 841,01 €	2 275 025,63 €

Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014
458119	M60 - Ezanville	7 000,00 €	0,00 €	
458121	SDA Bonneuil en France	34 438,76 €	0,00 €	34 438,76 €
458122	M64 - Baillet en France	500,00 €	472,28 €	
458123	M12 - Cèdres - Montsoul	264 317,79 €	39 372,45 €	224 944,72 €
458124	M 62- St brice	28 816,00 €	28 815,36 €	0,00 €
458125	Les maisons de Baillet à Baillet	4 767,00 €	0,00 €	
458127	mom 74 pont yblon bonneuil	22 400,00 €	0,00 €	
458129	mom 71 CONFORMITE BRANCHT BO	29 743,37 €	600,39 €	29 142,98 €
458132	633mom77 SDA Vaud'Herland	60 157,46 €	6 321,25 €	10 080,00 €
458133	612mom81 le thill conf branch	85 053,00 €	16 245,28 €	55 915,00 €
458134	241MOM6B fontenay parc tournell	45 000,00 €	9 298,90 €	
458135	M527-80	604 847,46 €	427 093,76 €	177 753,54 €
458136	M539-62D St Brice Les tilleuls	61 128,57 €	23 048,95 €	0,00 €
458137	M539-62B st Brice R de paris	24 124,69 €	7 042,52 €	0,00 €
458138	M277-82 A SOURCE LE VIGNOIS	586 600,00 €	33 400,66 €	492 195,86 €
458139	M83Le Thillay Chemin de St Denys	614 139,00 €	484 127,41 €	18 317,01 €
458140	M409-79Moisselles-Ch de Viarmes	5 100,00 €	0,00 €	
458141	M492-85 Le Pless_Gassot CV2	71 900,00 €	0,00 €	15 600,00 €
458142	M241-86 Fontenay A.Galla.Jacquin	4 970,00 €	4 969,38 €	
458143	M241-87 Fontenay A.Jacquin	6 737,00 €	6 735,25 €	
458144	MOM-St Witz	25 000,00 €	14 519,44 €	25 000,00 €
4581xx1	MCBP Fontenay en Parisis			
4581xx2	MCBP St Brice			
4581xx4	MOM-Attainville			
458120	M67 Martinet - Epiais les louvre	0,00 €	0,00 €	
Total chapitre 4581		2 586 740,10 €	1 102 063,28 €	1 083 387,87 €
13912	Régions	159 938,00 €	159 938,00 €	
13913	Départements	10 630,64 €	10 630,64 €	
13914	Communes	31 890,93 €	31 890,93 €	
13918	Autres	159 080,00 €	159 080,00 €	
139111	Agence de l'eau	2 930,24 €	2 930,24 €	
Total chapitre 040		364 469,81 €	364 469,81 €	0,00 €
2315	réseaux d'assainissement			
458120	réseaux d'assainissement			
Total chapitre 041		0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Déficit antérieur reporté	3 543 182,20 €	0,00 €	
Total chapitre 001		3 543 182,20 €	0,00 €	0,00 €
		26 780 577,85 €	6 354 114,29 €	4 194 644,63 €

L'article 2315 (hors opérations d'équipement) comprend notamment :

- Marché de travaux d'entretien des réseaux intercommunaux pour un montant de 497 658,82€
- Renouvellement des automates pour un montant de 195 847,83€

Il est proposé au Comité Syndical décide, après que Monsieur le Président ait quitté la séance et sous la présidence de Monsieur Gérard Grégoire :

- D'adopter le compte administratif M49 de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	21 109 344,84 €	8 787 865,46 €	29 897 210,30 €
Dépense	15 163 753,11 €	6 354 114,29 €	21 517 867,40 €
Résultat de l'exercice	5 945 591,73 €	2 433 751,17 €	8 379 342,90 €
Résultat antérieur	7 948 938,24 €	-3 543 182,20 €	4 405 756,04 €
Résultat total	13 894 529,97 €	-1 109 431,03 €	12 785 098,94 €

Restes à réaliser	
Recettes	8 032 220,33 €
Dépenses	4 194 644,63 €
Solde	3 837 575,70 €

- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.



21200 - SYNDICAT DU CROULT ASST -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 780 577,85	28 281 455,05	55 062 032,90
Titres de recettes émis (b)	9 270 846,79	21 111 865,13	30 382 711,92
Réductions de titres (c)	482 981,33	2 520,29	485 501,62
Recettes nettes (d = b - c)	8 787 865,46	21 109 344,84	29 897 210,30
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 780 577,85	28 281 455,05	55 062 032,90
Mandats émis (f)	6 516 950,97	16 022 190,99	22 539 141,96
Annulations de mandats (g)	162 836,68	858 437,88	1 021 274,56
Dépenses nettes (h = f - g)	6 354 114,29	15 163 753,11	21 517 867,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 433 751,17	5 945 591,73	8 379 342,90
(h - d) Déficit			

21200 - SYNDICAT DU CROULT ASST -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: L'EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SYNDICAT DU CROULT ASST -					
Investissement	-3 543 182,20	0,00	2 433 751,17	0,00	-1 109 431,03
Fonctionnement	9 323 345,89	1 374 407,65	5 945 591,73	0,00	13 894 529,97
Sous-Total	5 780 163,69	1 374 407,65	8 379 342,90	0,00	12 785 098,94
TOTAL III	5 780 163,69	1 374 407,65	8 379 342,90	0,00	12 785 098,94
TOTAL I + II + III	5 780 163,69	1 374 407,65	8 379 342,90	0,00	12 785 098,94

L'article D.2343-5 du code général des collectivités territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget M49 – eaux usées est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le compte de gestion M49- de l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M49 – eaux usées du même exercice,
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013

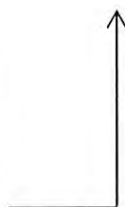
L'instruction M49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2013 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif eaux usées 2013

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	21 109 344,84 €	8 787 865,46 €	29 897 210,30 €
Dépense	15 163 753,11 €	6 354 114,29 €	21 517 867,40 €
Résultat de l'exercice	5 945 591,73 €	2 433 751,17 €	8 379 342,90 €
Résultat antérieur	7 948 938,24 €	-3 543 182,20 €	4 405 756,04 €
Résultat total	13 894 529,97 €	-1 109 431,03 €	12 785 098,94 €

Restes à réaliser	
Recettes	8 032 220,33 €
Dépenses	4 194 644,63 €
Solde	3 837 575,70 €



Besoin de financement
0,00 €

A affecter en réserves	- €
A reporter en exploitation	13 894 529,97€

Solde de l'excédent

Comme il n'y a pas de besoin de financement, l'excédent d'exploitation (13 894 569,97€) sera reporté en section d'exploitation au 002.

Il est donc proposé au Comité syndical :

- De reporter en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 1 109 431,03€ correspondant au résultat cumulé de l'investissement ;
- De reporter en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 13 894 529,97€ correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation ;
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

FIXATION DE LA REDEVANCE INTERCOMMUNALE D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2014 – EAUX USEES

Comme il a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2013, il est proposé une augmentation de 0,05€ par m³ d'eau potable facturée, afin que le SIAH puisse faire face à ses besoins d'investissement à court et moyen terme.

Il est proposé au Comité syndical :

- De décider d'augmenter le montant de la redevance intercommunale d'assainissement 2014 de 0,05€ par m³ d'eau potable facturée, portant ainsi son montant à 1,15 € le m³,
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Monsieur Marcel BOYER souligne que cela représente une augmentation de 4,5 %, ajoutant que cette hausse du budget se produit depuis plusieurs années. Il s'interroge donc sur le sens d'une augmentation puisque le syndicat n'est pas en difficulté financière. Il précise qu'il s'abstiendra par conséquent sur ce vote.

Monsieur Guy MESSAGER précise que depuis plusieurs années, des efforts ont été faits pour se retrouver dans une situation saine, avec un taux d'endettement quasi nul.

Il ajoute ainsi que le SIAH serait classé AAA et risque 0 s'il devait être noté par une Agence de notation, le SIAH ayant toute la capacité possible pour pouvoir emprunter.

Il insiste sur le fait que les efforts demandés aux contribuables le sont pour le bien public et permettent de remplir la mission de facilitateur sur le territoire du SIAH, afin de ne pas se retrouver à devoir refuser à une commune une réalisation, car le syndicat serait dans l'incapacité à traiter ses eaux usées.

Il admet qu'aujourd'hui, la situation financière est excédentaire mais rappelle que le syndicat va avoir à engager environ 70 à 80 millions d'euros de travaux sur 2-3 ans (2 ou 3 exercices). Il faudra alors emprunter et ce sera possible à un taux intéressant justement parce que le SIAH a dégagé des capacités financières. L'excédent permettra de réduire le montant emprunté et le syndicat pourra ainsi rembourser son emprunt plus rapidement. Ceci pourrait alors conduire à stopper l'augmentation de la redevance et, peut-être même la modifier à la baisse dans le futur.

Monsieur Marcel BOYER ne nie pas que la situation est saine, mais il s'interroge sur la pertinence de prendre tant d'avance en augmentant les taxes dans de telles proportions pour faire des travaux qui ne bénéficieront pas aux habitants qui payent en ce moment.

Monsieur Guy MESSAGER entend parfaitement le point de vue de Monsieur Marcel BOYER, mais il considère qu'il faut avoir une vue à long terme du rôle qui est celui du syndicat.

Monsieur Antoine ESPIASSE explique qu'en tant qu'élu de Sarcelles, il n'accepte pas de gaité de cœur cette augmentation. Depuis 10 ans, la ville de Sarcelles refuse d'accroître les impôts locaux, mais c'est de la solidarité entre tous dont il s'agit au sein du SIAH et ne comprend donc pas la position de Monsieur BOYER.

Monsieur Michel JAUREY précise que la situation et le rôle du SIAH se décomposent en deux phases : la première a été marquée par un assainissement des finances du SIAH et en effet les finances sont très bonnes, très saines. Vient ensuite, dès aujourd'hui, la 2^{ème} phase : l'émergence de projets qui vont permettre un développement de l'est du Val d'Oise et c'est là une chance historique à saisir. Le taux de chômage est important, il y a des difficultés, les aéroports ont peut-être des effets négatifs mais ils constituent un véritable pôle d'attractivité économique. Les investissements privés et publics créent un pôle de développement important, et il faut penser à tout ce qui incombe en aménagement y compris pour le Syndicat. Après avoir accompagné ce développement, le SIAH sera alors dans une autre perspective : baisser les coûts.

Monsieur Joël VANDERSTIGEL intervient dans le débat en expliquant que sa ville est sur deux versants. Il a dû subir de plein fouet une augmentation soudaine des taxes de la part de l'autre bassin versant pour des travaux d'amélioration de la station. Les usagers ont subi une hausse importante alors qu'avec le SIAH, elle est augmentée petit-à-petit. Il met en exergue que les 5 centimes pèsent peu sur un budget et est convaincu qu'il vaut mieux être prévoyant que d'agir dans l'urgence, ce qui coûte toujours plus cher.

Monsieur Guy MESSAGER trouve ce débat intéressant. La station de dépollution des eaux usées a bientôt une vingtaine d'années et, indépendamment de l'extension due à l'accroissement de population et des nouvelles activités économiques, nécessiterait de toutes manières des modifications de mise aux normes. Il démontre ainsi que le projet actuel « profitera » bien aux populations actuelles. Il ajoute qu'il ne faut pas rater cette occasion de répondre à toutes ces demandes qui sont attendues par les populations. Les élus doivent avoir conscience de toutes ces données-là.

Monsieur Lionel LECUYER, élu de Vémars, est d'une commune rurale, il résume que les habitants ne voient pas d'un bon œil l'expansion de leur village et le développement des infrastructures environnantes.

Monsieur Gérard GREGOIRE explique alors que la future station de dépollution ne suscite pas l'enthousiasme de tous les acteurs locaux. Les élus se réunissent, même dans la cadre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, avec des questions, des arguments qui tendent à repousser le projet d'extension de la station. Si on laissait démontrer que financièrement cette opération n'est ni souhaitable ni possible, on laisserait se développer des thèses qui conduiraient à mettre en cause le développement de notre station de dépollution. LE SIAH est seul à demander la création d'une nouvelle station et les conditions sont aujourd'hui optimales pour son extension. C'est un projet qu'il approuvera car il soutient le développement de la région.

Monsieur Guy MESSAGER ajoute qu'il est évident que ce projet va être financé en partie également par l'accroissement des mètres cubes d'eau consommés. Il insiste sur la nécessité de réunir l'ensemble des maires, le moment venu, pour leur rappeler la volonté du SIAH d'investir pour répondre à leurs projets, tout en leur rappelant que si ces projets ne se font pas, les maires concernés prendront leur part de responsabilité des conséquences financières de l'abandon de ces projets sur les finances du SIAH et donc sur les habitants du territoire.

Messieurs Roland BAUER et Marcel BOYER décident, au moment du vote à main levée, de s'abstenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

FIXATION DE LA REDEVANCE EN EAUX USEES DES COMMUNES QUI ONT CONFIE L'ENTRETIEN DE LEURS RESEAUX AU SIAH.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et ses articles R.2333-21 et suivants relatifs aux redevances d'assainissement, le Comité syndical doit, chaque année, fixer le montant de la redevance d'entretien des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

Collectivités	Tarif par mètre cube d'eau potable facturée
SIERVOM DE MOISSELLES : Attainville, Baillet en France, Bouffémont, Moisselles, Montsoult, Villaines sous Bois	0.10€
BOUQUEVAL	0.13€
EPIAIS LES LOUVRES	0.15€
EZANVILLE	0.135€
FONTENAY EN PARISIS	0.22€
GONESSE	0.11€
LE PLESSIS GASSOT	0.20€
MAREIL EN France	0.14€
PISCOP	0.115€
ROISSY EN France	0.11€
SAINT BRICE SOUS FORET	0.10€
SAINT WITZ	0.11€
LE THILLAY	0.22€
VILLERON	0.13€

Il est proposé au Comité syndical :

- De fixer les montants, comme indiqués ci-dessus, des redevances d'entretien des réseaux communaux d'eaux usées pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux au Syndicat pour l'exercice 2014,
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

BUDGET EAUX USEES DE L'ANNEE 2014

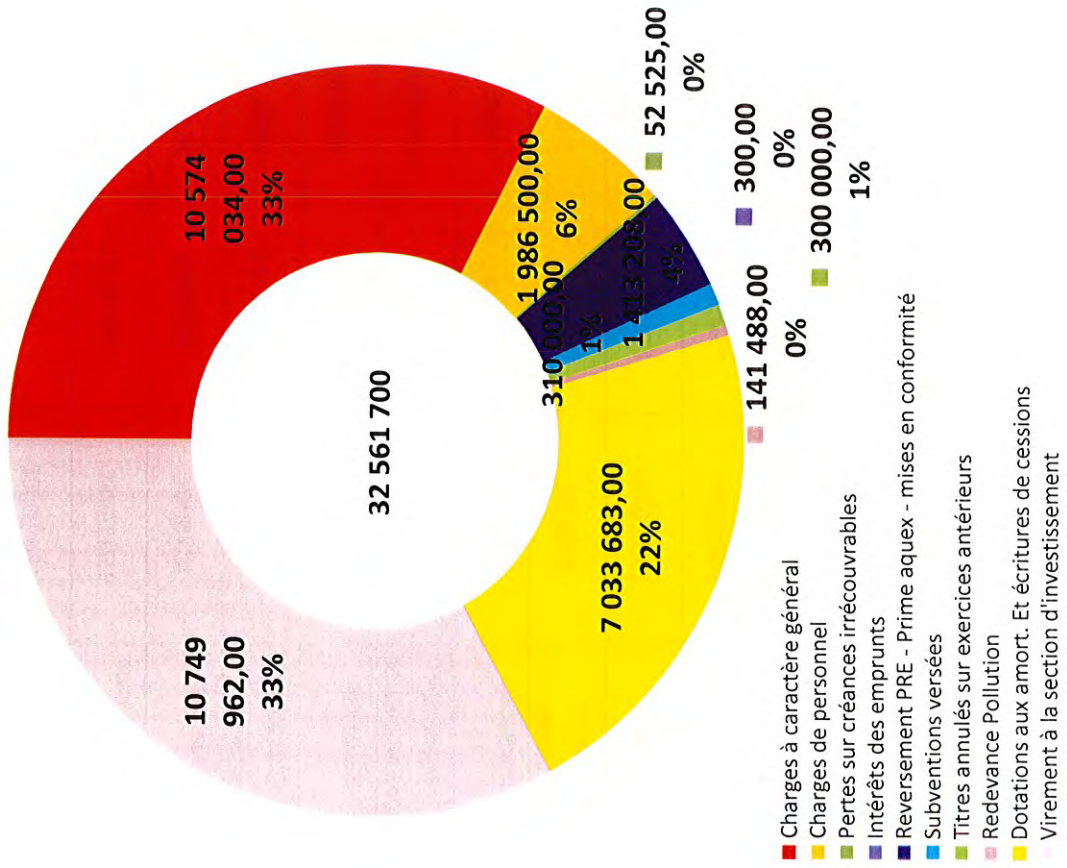
La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

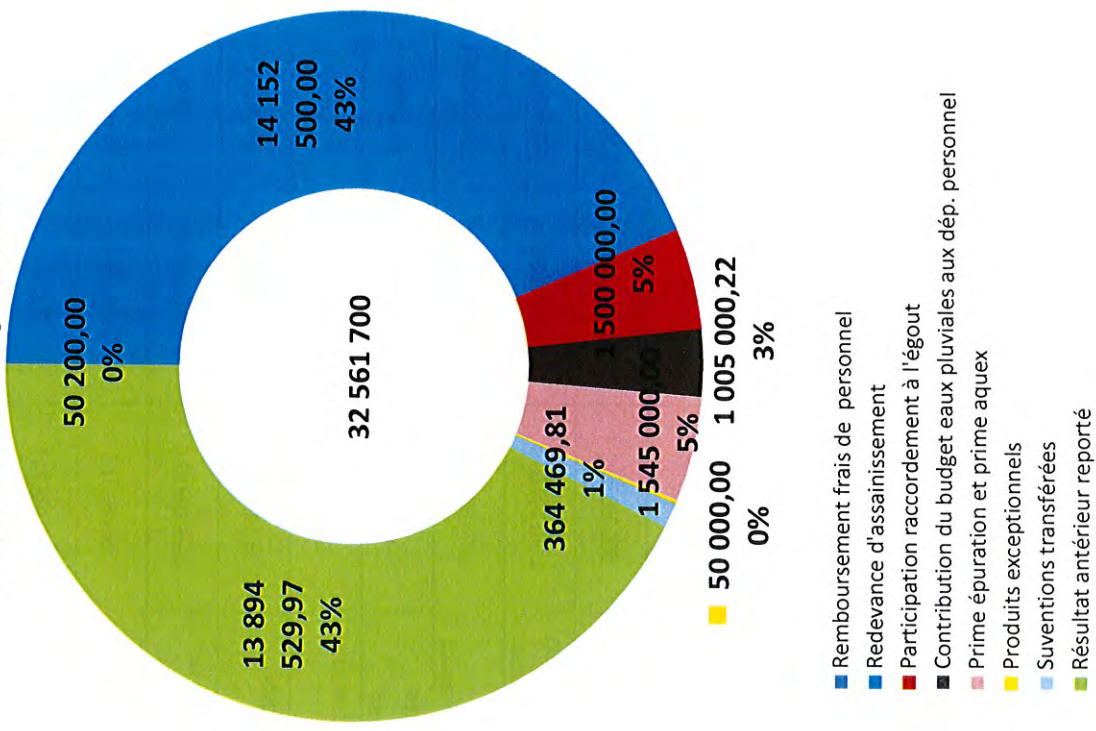
SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014	% par rapport au total du BP	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 626 953,00 €	9 382 949,34 €	10 574 034,00 €	32,47%	
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 815 100,00 €	1 779 687,13 €	1 986 500,00 €	6,10%	
Chapitre 65 - Pertes sur créances irrécouvrables	50 000,00 €	3 416,72 €	52 525,00 €	0,16%	
Chapitre 66 - Intérêts des emprunts	4 619,19 €	4 619,10 €	300,00 €	0,00%	
Chapitre 67 - Reversement PRE - Prime aquex - mises en versées	1 441 012,00 €	426,86 €	1 413 208,00 €	4,34%	
Chapitre 67 - Subventions sur exercices antérieurs	415 000,00 €	34 177,10 €	310 000,00 €	0,95%	
Chapitre 67 - Titres annulés sur exercices antérieurs	300 000,00 €	257 192,89 €	300 000,00 €	0,92%	
Chapitre 014 - Redevance Pollution	141 488,00 €	141 488,00 €	141 488,00 €	0,43%	
Chapitre 042 - Dotations aux amort. Et écritures de	3 574 072,16 €	3 559 795,97 €	7 033 683,00 €	21,60%	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	10 913 210,70 €	0,00 €	10 749 962,00 €	33,01%	
Total des dépenses de Fonctionnement	28 281 455,05 €	15 163 753,11 €	32 561 700,00 €	100,00%	

SECTION D'EXPLOITATION - Recettes					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014	% par rapport au total du BP	
Chapitre 013 - Remboursement frais de	50 200,00 €	107 417,27 €	50 200,00 €	0,15%	
Chapitre 70 - Redevance d'assainissement	13 065 000,00 €	13 202 485,73 €	14 152 500,00 €	43,46%	
Chapitre 70 - Participation rattachement à l'égout	500 000,00 €	1 234 138,87 €	1 500 000,00 €	4,61%	
Chapitre 70 - Contribution du budget eaux pluviales	1 002 000,00 €	882 812,89 €	1 005 000,22 €	3,09%	
Chapitre 74 - Prime épuration et prime aquex	3 474 089,98 €	3 432 113,13 €	1 545 000,00 €	4,74%	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	5 700,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00%	
Chapitre 76 - Revenus de placement	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	169 988,00 €	181 088,12 €	50 000,00 €	0,15%	
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	1 699 069,02 €	1 699 069,02 €	0,00 €	0,00%	
Chapitre 042 - Subventions transférées	364 469,81 €	364 469,81 €	364 469,81 €	1,12%	
Article 002 - Résultat antérieur reporté	7 948 938,24 €	0,00 €	13 894 529,97 €	42,67%	
Total des recettes de Fonctionnement	28 281 455,05 €	21 109 344,84 €	32 561 700,00 €	100,00%	

Eaux Usées- Répartition du BP 2014- Dépenses d'Exploitation



Eaux Usées- Répartition du BP 2014- Recettes d'Exploitation



Les recettes (détail par article budgétaire)

SECTION D'EXPLOITATION - Recettes			
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014
619 RRR obtenus/services extérieurs	200,00 €	608,76 €	200,00 €
6419 Remboursements/rem. du personnel	50 000,00 €	106 610,86 €	50 000,00 €
6459 Remboursements/charges de Sécu..	0,00 €	197,65 €	
Total chapitre 013	50 200,00 €	107 417,27 €	50 200,00 €
704 travaux	500 000,00 €	1 234 138,87 €	1 500 000,00 €
7084 Mise à dispo. de personnel fac..	1 002 000,00 €	882 812,89 €	1 005 000,22 €
70128 Autres taxes et redevances	65 000,00 €	63 480,31 €	65 000,00 €
70611 Redev assainissement collectif	13 000 000,00 €	13 139 005,42 €	14 087 500,00 €
Total chapitre 70	14 567 000,00 €	15 319 437,49 €	16 657 500,22 €
741 Primes d'épuration	3 474 089,98 €	3 432 113,13 €	1 545 000,00 €
Total chapitre 74	3 474 089,98 €	3 432 113,13 €	1 545 000,00 €
758 Pdto divers de gestion courante	5 700,00 €	5 750,00 €	
Total chapitre 75	5 700,00 €	5 750,00 €	0,00 €
7621 Produits immos fin	2 000,00 €	0,00 €	
Total chapitre 76	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
775 Pdto des cessions d'éléments d..	28 500,00 €	39 600,00 €	50 000,00 €
778 autres produits exceptionnels	0,00 €	0,12 €	
7718 Autres pdts except./opé. de ge..	141 488,00 €	141 488,00 €	
Total chapitre 77	169 988,00 €	181 088,12 €	50 000,00 €
7815 Rep./prov./risques et charges ..	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
7875 Rep./prov./risques et charges ..	699 069,02 €	699 069,02 €	
Total chapitre 78	1 699 069,02 €	1 699 069,02 €	0,00 €
777 Quote-part des subv. d'inv. v..	364 469,81 €	364 469,81 €	364 469,81 €
Total chapitre 042	364 469,81 €	364 469,81 €	364 469,81 €
002 Excédent antérieur reporté	7 948 938,24 €		13 894 529,97 €
Total chapitre 002	7 948 938,24 €	0,00 €	13 894 529,97 €
Total des recettes de Fct	28 281 455,05 €	21 109 344,84 €	32 561 700,00 €

Les principales hypothèses de recettes retenues sont les suivantes :

- Un niveau de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) s'élevant à 1 500 000 € (article 704).
- Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de +0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,15€ le m², et avec une augmentation annuelle du volume de 250 000 m³.
- Une prime épuration en baisse car il n'y est pas envisagé de rattrapage en 2014, donc le montant est porté à 1 400 000€.

Les dépenses (détail par article budgétaire)

SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses			
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014
617 Etudes et recherches	101 518,00 €	101 749,19 €	214 968,00 €
618 divers	147 483,76 €	57 876,37 €	75 500,00 €
6061 Fourn. non stockables (eau, én..	4 000,00 €	2 832,03 €	4 032,00 €
6063 Fourn. d'entretien et de petit..	9 737,50 €	36 269,17 €	40 284,00 €
6064 fournitures administratives	20 000,00 €	12 345,08 €	16 000,00 €
6066 Carburants	70 000,00 €	35 684,40 €	40 126,00 €
6068 Autres matières et fournitures	20 372,00 €	8 737,55 €	11 030,00 €
6132 Locations immobilières	4 238,50 €	1 238,50 €	0,00 €
6135 locations mobilières	220 420,00 €	133 533,99 €	130 360,00 €
6137 Red., droits de passage et ser..	25 000,00 €	23 072,16 €	0,00 €
6152 Sur biens immobiliers	6 743 677,00 €	7 268 689,12 €	7 860 982,00 €
6156 maintenance	109 364,00 €	78 446,83 €	108 898,00 €
6161 Multirisques	150 000,00 €	146 883,29 €	150 000,00 €
6222 Comm. pour recouvrement de la ..	200 000,00 €	122 769,26 €	170 000,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux..	5 000,00 €	3 031,56 €	5 000,00 €
6226 honoraires	202 500,00 €	185 393,94 €	20 000,00 €
6227 Frais d'actes et de contentieux	12 955,00 €	0,00 €	10 000,00 €
6228 divers	1 133 042,00 €	980 103,31 €	1 296 944,00 €
6231 annonces et insertions	38 822,24 €	13 650,25 €	17 100,00 €
6233 foires et expositions	0,00 €	1 782,04 €	115 000,00 €
6236 catalogues et imprimés	12 000,00 €	18 572,50 €	28 000,00 €
6237 publications	85 700,00 €	28 744,76 €	68 500,00 €
6244 transports administratifs	50 000,00 €	18 605,16 €	40 000,00 €
6256 missions	5 000,00 €	323,66 €	3 000,00 €
6257 réceptions	46 400,00 €	13 950,12 €	49 000,00 €
6261 frais d'affranchissement	16 000,00 €	13 368,52 €	15 000,00 €
6262 Frais de télécommunications	60 000,00 €	26 114,53 €	30 080,00 €
6282 Frais de gardiennage	79 000,00 €	22 930,71 €	20 000,00 €
6358 autres droits	478,00 €	363,34 €	630,00 €
6378 Autres taxes et redevances	242,00 €	241,59 €	500,00 €
61551 Matériel roulant	22 700,00 €	15 453,91 €	13 000,00 €
61558 Autres biens mobiliers	9 303,00 €	0,00 €	7 700,00 €
63512 taxes foncières	0,00 €	383,00 €	400,00 €
63513 Autres impôts locaux	22 000,00 €	9 809,50 €	12 000,00 €
Total chapitre 011	9 626 953,00 €	9 382 949,34 €	10 574 034,00 €

Le chapitre 011, charges à caractère général, augmente compte tenu de l'inflation, des révisions des marchés et de l'augmentation de la TVA.

Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014
641	Rémunérations du personnel	0,00 €	4 763,35 €	
648	autres charges de personnel	47 750,00 €	46 952,11 €	52 000,00 €
6211	Personnel intérimaire	48 000,00 €	60 909,50 €	50 000,00 €
6215	Personnel affecté par la colle..	54 000,00 €	55 848,03 €	58 500,00 €
6331	versement de transport	13 500,00 €	13 320,99 €	20 000,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500,00 €	4 296,99 €	7 500,00 €
6336	Cot. au centre national et aux..	16 000,00 €	14 534,06 €	18 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes et vers. ...	2 700,00 €	2 596,94 €	3 000,00 €
6411	Salaires, appointements, comm...	1 230 000,00 €	1 199 889,44 €	1 330 000,00 €
6451	cotisations à l'URSSAF	177 500,00 €	161 170,37 €	200 000,00 €
6452	cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6453	Cot. aux caisses de retraites	192 000,00 €	187 839,19 €	210 000,00 €
6458	Cot. aux autres organismes soc..	24 500,00 €	23 334,34 €	30 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 400,00 €	1 809,85 €	5 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	2 250,00 €	2 421,97 €	2 500,00 €
Total chapitre 012		1 815 100,00 €	1 779 687,13 €	1 986 500,00 €
654	Pertes/créances irrécouvrables	46 525,00 €	0,00 €	46 525,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 775,00 €	1 774,72 €	3 000,00 €
6542	Créances éteintes	1 700,00 €	1 642,00 €	3 000,00 €
Total chapitre 65		50 000,00 €	3 416,72 €	52 525,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 010,34 €	5 010,25 €	445,13 €
66112	Intérêts courus non échus	-391,15 €	-391,15 €	-145,13 €
Total chapitre 66		4 619,19 €	4 619,10 €	300,00 €
673	Titres annulés (sur ex. ant.)	300 000,00 €	257 192,89 €	300 000,00 €
6718	Autres charges except./opé. de..	1 441 012,00 €	426,86 €	1 413 208,00 €
6742	Subv. except. d'équipement	400 000,00 €	30 677,10 €	300 000,00 €
6743	Subv. except. de fonctionnement	15 000,00 €	3 500,00 €	10 000,00 €
Total chapitre 67		2 156 012,00 €	291 796,85 €	2 023 208,00 €
701249	Rev agence eau - redev pollu dom	141 488,00 €	141 488,00 €	141 488,00 €
Total chapitre 014		141 488,00 €	141 488,00 €	141 488,00 €
675	Valeurs comptables des élément..	308 000,00 €	298 779,81 €	3 800 000,00 €
6811	Dot. aux amort./immo. incorp. ...	3 266 072,16 €	3 261 016,16 €	3 233 683,00 €
Total chapitre 042		3 574 072,16 €	3 559 795,97 €	7 033 683,00 €
023	virement à section investis.	10 913 210,70 €	0,00 €	10 749 962,00 €
Total chapitre 023		10 913 210,70 €	0,00 €	10 749 962,00 €
Total des dépenses de Fct		28 281 455,05 €	15 163 753,11 €	32 561 700,00 €

Le chapitre 012, charges de personnel, augmente compte tenu du glissement-vieillesse-technicité (GVT), et de l'augmentation d'un certain nombre de taux de charges patronales (Ircantec, CNRCAL, Vieillesse urssaf).

Les opérations d'ordre augmentent en raison des écritures liées à la sortie de l'inventaire du bâtiment de l'incinérateur.

La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

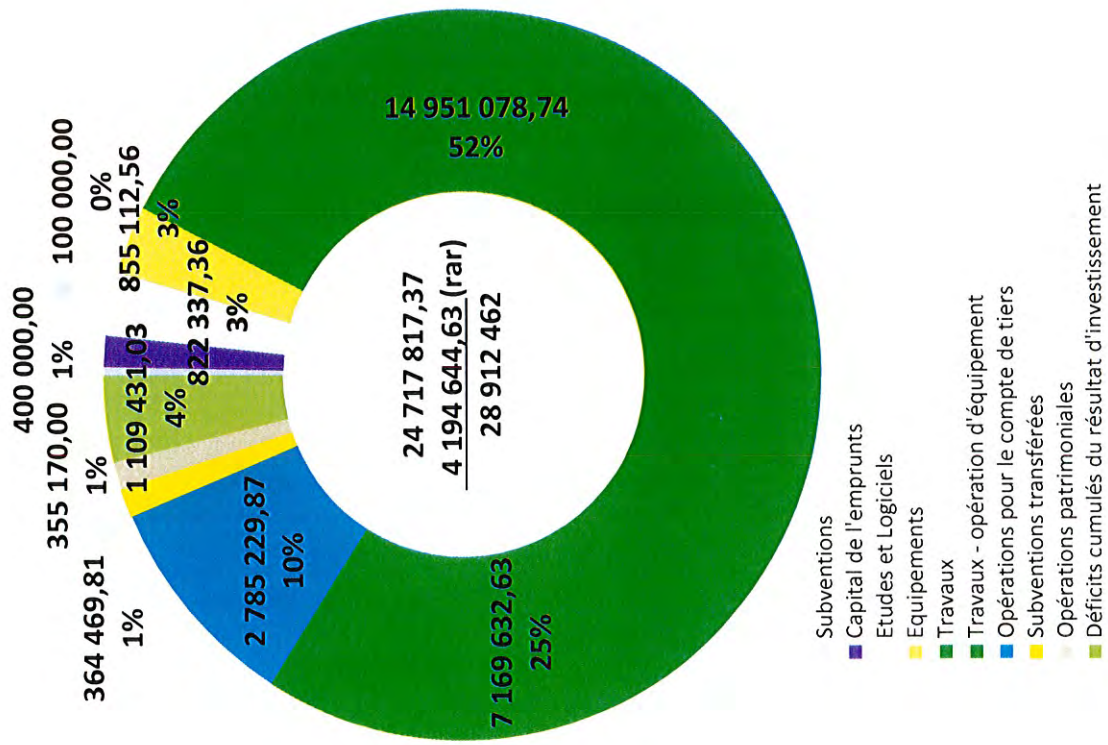
SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
Chapitre 13 - Subventions	91 724,00 €	91 724,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Chapitre 16 - Capital de l'emprunts	569 607,43 €	562 778,45 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Chapitre 20 - Etudes et Logiciels	825 309,06 €	197 829,40 €	264 933,36 €	557 404,00 €	822 337,36 €
Chapitre 21 - Equipements	712 247,98 €	402 281,58 €	124 328,56 €	730 784,00 €	855 112,56 €
Chapitre 23 - Travaux	10 449 336,47 €	906 126,76 €	446 969,21 €	14 504 109,53 €	14 951 078,74 €
Chapitre opération d'équipement - Travaux -	7 637 960,80 €	2 726 841,01 €	2 275 025,63 €	4 894 607,00 €	7 169 632,63 €
Chapitre 458 - Opérations pour le compte de tiers	2 586 740,10 €	1 102 063,28 €	1 083 387,87 €	1 701 842,00 €	2 785 229,87 €
Chapitre 040 - Subventions transférées	364 469,81 €	364 469,81 €	0,00 €	364 469,81 €	364 469,81 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	355 170,00 €	355 170,00 €
Article 001 - Déficit cumulé du résultat d'investissement	3 543 182,20 €	0,00 €	0,00 €	1 109 431,03 €	1 109 431,03 €
Total des dépenses d'Investissement	26 780 577,85 €	6 354 114,29 €	4 194 644,63 €	24 717 817,37 €	28 912 462,00 €

28 912 462,00 €

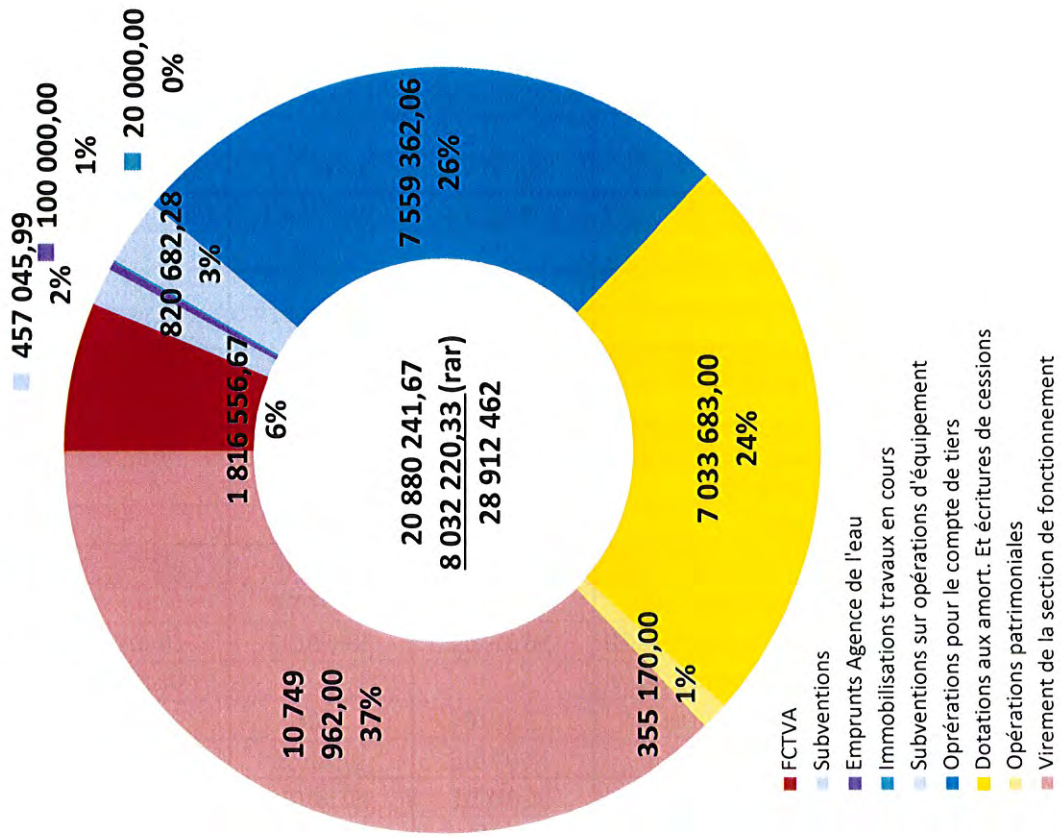
SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
Chapitre 10 - Capitalisation des résultats	1 374 407,65 €	1 374 407,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 10 - FCTVA	1 656 121,00 €	558 405,15 €	1 097 715,00 €	718 841,67 €	1 816 556,67 €
Chapitre 13 - Subventions	17 349,00 €	235 391,26 €	392 373,99 €	64 672,00 €	457 045,99 €
Chapitre 16 - Emprunts Agence de l'eau	91 724,00 €	290 090,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations travaux en	55 816,00 €	31 087,76 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre opérations d'équipement -	941 059,00 €	556 693,14 €	684 611,28 €	136 071,00 €	820 682,28 €
Chapitre 458 - Opérations pour le compte de tiers	8 156 818,34 €	2 181 994,53 €	5 857 520,06 €	1 701 842,00 €	7 559 362,06 €
Chapitre 040 - Dotations aux amort. Et écritures de cessions	3 574 072,16 €	3 559 795,97 €	0,00 €	7 033 683,00 €	7 033 683,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	355 170,00 €	355 170,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	10 913 210,70 €	0,00 €	0,00 €	10 749 962,00 €	10 749 962,00 €
Total des recettes d'Investissement	26 780 577,85 €	8 787 865,46 €	8 032 220,33 €	20 880 241,67 €	28 912 462,00 €

28 912 462,00 €

Eaux Usées- Répartition du BP 2014- Dépenses d'investissement



Eaux Usées- Répartition du BP 2014- Recettes d'investissement



Les recettes (détail par article budgétaire)

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes						
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
1068	Autres réserves	1 374 407,65 €	1 374 407,65 €		0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	1 656 121,00 €	558 405,15 €	1 097 715,00 €	718 841,67 €	1 816 556,67 €
Total chapitre 10		3 030 528,65 €	1 932 812,80 €	1 097 715,00 €	718 841,67 €	1 816 556,67 €
1313	Départements	0,00 €	48 065,00 €	3 686,99 €		3 686,99 €
13111	Agence de l'eau	17 349,00 €	175 751,00 €	336 607,00 €		336 607,00 €
1312	Régions	0,00 €	11 575,26 €	52 080,00 €	64 672,00 €	116 752,00 €
Total chapitre 13		17 349,00 €	235 391,26 €	392 373,99 €	64 672,00 €	457 045,99 €
1681	autres emprunts	91 724,00 €	290 090,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
Total chapitre 16		91 724,00 €	290 090,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
238	Avances et acomptes versés/com..	20 000,00 €	0,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
2315	Install., mat. et outill. tech.	35 816,00 €	31 087,76 €			0,00 €
Total chapitre 23		55 816,00 €	31 087,76 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
10ARN482B / 13111	Arnouville - Barbusse réhab collecteurEU	30 000,00 €	49 129,00 €			0,00 €
10ARN482C / 13111	Arnouville -latéral-cottage-daumier-réhab EU	145 000,00 €	100 059,00 €	45 666,00 €		45 666,00 €
10THVA482J / 1313	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU			7 478,28 €		7 478,28 €
10THVA482J / 1681	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	125 503,00 €	0,00 €			0,00 €
10THVA482J / 13111	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	376 507,00 €	10 568,00 €	365 939,00 €	136 071,00 €	502 010,00 €
10VBAR429S / 13111	Villiers le Bel - Arnouville - réhab collecteurEU	142 000,00 €	192 180,00 €			0,00 €
11SI130903 / 238	Audit Energétique	32 526,00 €	32 393,14 €			0,00 €
12ROVA482K / 238	Roissy - Vaud'herland	47 123,00 €	0,00 €			0,00 €
12ROVA482K / 1681	Roissy - Vaud'herland	0,00 €	129 464,00 €			0,00 €
12ROVA482K / 13111	Roissy - Vaud'herland			258 928,00 €		258 928,00 €
12SAR482V / 1681	Sarcelles - Marx Dormoy	0,00 €	16 500,00 €			0,00 €
12SAR482V / 13111	Sarcelles - Marx Dormoy	33 000,00 €	26 400,00 €	6 600,00 €		6 600,00 €
12VBEL429V / 13111	Villiers le Bel Rostant by pass	9 400,00 €	0,00 €			0,00 €
Total Opérations		941 059,00 €	556 693,14 €	684 611,28 €	136 071,00 €	820 682,28 €

Le FCTVA comprend les restes à réaliser de l'année 2013 et le FCTVA à percevoir au titre de l'année 2014.

L'emprunt concerne uniquement les avances de l'agence de l'eau.

Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
458202	M430-38	119 807,77 €	95 548,44 €	24 259,33 €		24 259,33 €
458209	M 489-46	3 260,88 €	0,00 €	3 260,88 €		3 260,88 €
458210	M 229-51	20 881,19 €	0,00 €	20 881,19 €		20 881,19 €
458211	M 229-52	282 870,15 €	0,00 €	282 870,15 €		282 870,15 €
458212	M 44	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €		13 000,00 €
458216	Sda Villeron	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
458219	MOM 60 - Ezanville	240 618,40 €	94 227,93 €	146 390,47 €		146 390,47 €
458220	M67 Martinet - Epiais les louvre	103 499,20 €	0,00 €	103 499,20 €	170,00 €	103 669,20 €
458221	SDA Bonneuil en France	147 985,00 €	0,00 €	147 985,00 €	9 000,00 €	156 985,00 €
458222	M64 - Baillet en France	91 542,00 €	42 473,13 €	49 068,87 €		49 068,87 €
458223	M12 - Cèdres - Montsoutt	1 164 692,20 €	0,00 €	1 164 692,20 €		1 164 692,20 €
458224	M62- st brice	541 425,60 €	308 076,98 €	233 348,62 €		233 348,62 €
458225	MOM 69 Maisons baillet	297 174,83 €	75 092,25 €	222 082,58 €		222 082,58 €
458226	MOM 73 rue des Lilas	367 752,00 €	149 679,70 €	218 072,30 €		218 072,30 €
458227	mom 74 pont yblon bonneuil	815 480,00 €	0,00 €	815 480,00 €		815 480,00 €
458228	mom 70 RUE DE LA PLANCHETTE	51 952,58 €	0,00 €	51 952,58 €		51 952,58 €
458229	MOM 71 conformite brancht Bouffe	238 811,00 €	0,00 €	238 811,00 €	36 753,00 €	275 564,00 €
458232	633mom77 SDA Vaud'Herland	71 640,00 €	0,00 €	71 640,00 €		71 640,00 €
458233	612mom81 LeThill Mis conf branch	168 773,00 €	0,00 €	168 773,00 €	11 183,00 €	179 956,00 €
458234	241M6B Fontenay parc d tournell	111 094,54 €	0,00 €	111 094,54 €		111 094,54 €
458235	527MOM80 Roissy	1 170 652,00 €	932 302,83 €	238 349,17 €		238 349,17 €
458236	M539-62D St Brice Les tilleuls	594 080,00 €	339 875,60 €	254 204,40 €		254 204,40 €
458237	M539-62B st Brice R de paris	205 380,00 €	144 717,67 €	60 662,33 €		60 662,33 €
458238	M277-82 Gonesse rue prairie 2	586 600,00 €	0,00 €	525 596,25 €	717 316,00 €	1 242 912,25 €
458239	M612-83 Le Thillay chem st Denis	614 139,00 €	0,00 €	614 139,00 €		614 139,00 €
458240	M409-79Moissell-Ch de Viarmes	5 100,00 €	0,00 €	5 100,00 €		5 100,00 €
458241	M492-85 LE PLESS GASSOT CV2	71 900,00 €	0,00 €	15 600,00 €		15 600,00 €
458242	M241-86 Fontenay A.GallA.Jacquin	4 970,00 €	0,00 €	4 970,00 €		4 970,00 €
458243	M241-87 Fontenay A.Jacquin	6 737,00 €	0,00 €	6 737,00 €		6 737,00 €
458244	MOM-St Witz	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	399 420,00 €	424 420,00 €
4582xx1	MCBP Fontenay en Paris				189 000,00 €	189 000,00 €
4582xx2	MCBP St Brice				189 000,00 €	189 000,00 €
4582xx4	MOM-Attainville				150 000,00 €	150 000,00 €
Total chapitre 4582		8 156 818,34 €	2 181 994,53 €	5 857 520,06 €	1 701 842,00 €	7 559 362,06 €
2805	Concess. et droits similaires,..	13 071,80 €	13 071,80 €		12 978,77 €	12 978,77 €
21532	réseaux d'assainissement	308 000,00 €	298 779,81 €		3 800 000,00 €	3 800 000,00 €
28031	Frais d'études	89 493,42 €	89 493,42 €		61 116,39 €	61 116,39 €
28033	Frais d'insertion	2 186,75 €	2 186,75 €		1 375,00 €	1 375,00 €
28154	Matériel industriel	2 019,20 €	2 019,20 €		2 017,34 €	2 017,34 €
28155	outillage industriel	3 422,36 €	3 422,36 €		1 691,34 €	1 691,34 €
28183	Mat. de bureau et mat. infor.	12 782,56 €	12 782,56 €		10 646,29 €	10 646,29 €
28184	Mobilier	7 666,86 €	7 666,86 €		5 776,75 €	5 776,75 €
28188	Autres	10 847,10 €	10 847,10 €		8 689,33 €	8 689,33 €
281351	bâtiments d'exploitation	91 128,47 €	91 128,47 €		105 266,23 €	105 266,23 €
281355	bâtiments administratifs	11 119,57 €	11 119,57 €		11 440,57 €	11 440,57 €
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 166,49 €	1 166,49 €		1 166,49 €	1 166,49 €
281532	réseaux d'assainissement	3 021 167,58 €	3 016 111,58 €		3 011 518,50 €	3 011 518,50 €
Total chapitre 040		3 574 072,16 €	3 559 795,97 €	0,00 €	7 033 683,00 €	7 033 683,00 €
2031	réseaux d'assainissement				330 000,00 €	330 000,00 €
2033	réseaux d'assainissement				25 000,00 €	25 000,00 €
2315	réseaux d'assainissement				170,00 €	170,00 €
Total chapitre 041		0,00 €	0,00 €	0,00 €	355 170,00 €	355 170,00 €
021	Virement section exploitation	10 913 210,70 €	0,00 €		10 749 962,00 €	10 749 962,00 €
Total chapitre 021		10 913 210,70 €	0,00 €	0,00 €	10 749 962,00 €	10 749 962,00 €
001						0,00 €
Total chapitre 001		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		26 780 577,85 €	8 787 865,46 €	8 032 220,33 €	20 880 241,67 €	28 912 462,00 €

Les dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses						
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
13111	Agence de l'eau	91 724,00 €	91 724,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
Total chapitre 13		91 724,00 €	91 724,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
1681	autres emprunts	569 607,43 €	562 778,45 €		400 000,00 €	400 000,00 €
Total chapitre 16		569 607,43 €	562 778,45 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
205	Concess. et droits similaires,..	36 317,01 €	11 511,29 €	2 000,00 €	100 000,00 €	102 000,00 €
2031	Frais d'études	779 762,85 €	179 225,83 €	261 166,04 €	448 104,00 €	709 270,04 €
2033	Frais d'insertion	9 229,20 €	2 260,44 €		6 300,00 €	6 300,00 €
2051	Concessions, droits similaires	0,00 €	4 831,84 €	1 767,32 €	3 000,00 €	4 767,32 €
Total chapitre 20		825 309,06 €	197 829,40 €	264 933,36 €	557 404,00 €	822 337,36 €
2155	outillage industriel	8 065,00 €	2 258,61 €	658,97 €	12 600,00 €	13 258,97 €
2183	Matériel de bureau et info.	21 000,00 €	9 527,83 €	1 506,75 €	58 024,00 €	59 530,75 €
2184	Mobilier	18 988,00 €	16 244,84 €		7 000,00 €	7 000,00 €
2188	Autres	27 525,20 €	10 962,65 €	7 000,00 €	15 000,00 €	22 000,00 €
21351	bâtiments d'exploitation	584 127,28 €	338 283,10 €	91 067,34 €	482 600,00 €	573 667,34 €
21355	bâtiments administratifs	6 447,00 €	6 446,55 €	0,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €
21532	réseaux d'assainissement	46 095,50 €	18 558,00 €	24 095,50 €	70 560,00 €	94 655,50 €
Total chapitre 21		712 247,98 €	402 281,58 €	124 328,56 €	730 784,00 €	855 112,56 €
238	Avances et acomptes versés/com..	20 000,00 €	0,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
2315	Install., mat. et outil. tech.	2 023 977,42 €	906 126,76 €	446 969,21 €	1 421 362,00 €	1 868 331,21 €
2318	Autres immo. corporelles	8 405 359,05 €	0,00 €		13 062 747,53 €	13 062 747,53 €
Total chapitre 23		10 449 336,47 €	906 126,76 €	446 969,21 €	14 504 109,53 €	14 951 078,74 €
10ARN482C / 2315	Arnouville -latéral-cottage-daumier-réhab EU	697 667,11 €	590 944,27 €	46 360,26 €	10 000,00 €	56 360,26 €
10DOM481 / 2315	Domont Br les Marais	5 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
10THVA482J / 2315	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	895 501,75 €	522 068,71 €	312 621,67 €	380 440,00 €	693 061,67 €
10THVA482J / 13111	Thillay-Vaud'herland réhab collecteurEU	125 503,00 €	125 503,00 €			0,00 €
10VBAR429S / 2315	Villiers le Bel - Arnouville - réhab collecteurEU	10 000,48 €	0,00 €			0,00 €
11DOG429JQ / 2315	Piste Domont Goussainville	410 770,54 €	0,00 €		434 448,00 €	434 448,00 €
11MOAT482G / 2315	Moisselles-Attainville réhab collecteurEU	60 055,00 €	0,00 €		758 510,00 €	758 510,00 €
11SI130903 / 238	Audit Energétique	32 526,00 €	32 525,16 €			0,00 €
11SI130903 / 2315	Audit Energétique	1 060 500,38 €	956 390,59 €	58 207,78 €		58 207,78 €
11STW482U / 2315	St Witz - réhab collecteurEU	447 400,00 €	0,00 €	699,66 €	534 562,00 €	535 261,66 €
12ARN482A / 2315	Arnouville réhab collecteurEU	5 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
12BAIL465C / 2315	Baillet en Fr réhab collecteurEU Notre Dame	39 864,00 €	0,00 €		57 229,00 €	57 229,00 €
12DOM429J / 2315	Domont T Richard	109 880,06 €	18 563,22 €	95 407,16 €	5 000,00 €	100 407,16 €
12GOUS429Q / 2315	Goussainville - Fond de Grison	106 267,84 €	31 016,10 €	533 848,34 €	7 000,00 €	540 848,34 €
12GOUS482S / 2315	Goussainville - Réhab Cerdan-Vinci- 4 rues	878 120,53 €	2 197,05 €		926 468,00 €	926 468,00 €
12ROVA482K / 238	Roissy - Vaud'herland	47 123,00 €	47 122,60 €			0,00 €
12ROVA482K / 2315	Roissy - Vaud'herland	1 463 696,46 €	181 585,25 €	1 158 993,40 €	31 460,00 €	1 190 453,40 €
12SAR482V / 2315	Sarcelles - Marx Dormoy	153 216,40 €	106 016,29 €	45 069,23 €		45 069,23 €
12SARC429G / 2315	Sarcelles - promenade lac	105 950,45 €	0,00 €		139 220,00 €	139 220,00 €
12STBR478C / 2315	St Brice - réhab av des tilleuls	90 960,00 €	70 628,21 €	21 192,91 €		21 192,91 €
12THI482I / 2315	Le Thillay réhab collecteurEU	25 888,88 €	0,00 €		22 680,00 €	22 680,00 €
12vbe429v2 / 2315	Villiers le Bel aval champs Bacon Choiseul	65 400,00 €	0,00 €		43 470,00 €	43 470,00 €
12VBEL429V / 2315	Villiers le Bel Rostant by pass	49 668,92 €	0,00 €		49 650,00 €	49 650,00 €
13SI131012 / 2313	Extension STEP	450 000,00 €	42 280,56 €	2 625,22 €	370 000,00 €	372 625,22 €
13SI131245 / 2315	Réfection de la toiture	302 000,00 €	0,00 €			0,00 €
OP. à affecter / 2315					1 114 470,00 €	1 114 470,00 €
Total Opérations		7 637 960,80 €	2 726 841,01 €	2 275 025,63 €	4 894 607,00 €	7 169 632,63 €

Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
458119	M60 - Ezanville	7 000,00 €	0,00 €			0,00 €
458121	SDA Bonneuil en France	34 438,76 €	0,00 €	34 438,76 €	9 000,00 €	43 438,76 €
458122	M64 - Baillet en France	500,00 €	472,28 €			0,00 €
458123	M12 - Cèdres - Montsoulst	264 317,79 €	39 372,45 €	224 944,72 €		224 944,72 €
458124	M 62- St brice	28 816,00 €	28 815,36 €	0,00 €		0,00 €
458125	Les maisons de Baillet à Baillet	4 767,00 €	0,00 €			0,00 €
458127	mom 74 pont yblon bonneuil	22 400,00 €	0,00 €			0,00 €
458129	mom 71 CONFORMITE BRANCHT BO	29 743,37 €	600,39 €	29 142,98 €	36 753,00 €	65 895,98 €
458132	633mom77 SDA Vaud'Herland	60 157,46 €	6 321,25 €	10 080,00 €		10 080,00 €
458133	612mom81 le thill conf branch	85 053,00 €	16 245,28 €	55 915,00 €	11 183,00 €	67 098,00 €
458134	241MOM6B fontenay parc tournell	45 000,00 €	9 298,90 €			0,00 €
458135	M527-80	604 847,46 €	427 093,76 €	177 753,54 €		177 753,54 €
458136	M539-62D St Brice Les tilleuls	61 128,57 €	23 048,95 €	0,00 €		0,00 €
458137	M539-62B st Brice R de paris	24 124,69 €	7 042,52 €	0,00 €		0,00 €
458138	M277-82 A SOURCE LE VIGNOIS	586 600,00 €	33 400,66 €	492 195,86 €	717 316,00 €	1 209 511,86 €
458139	M83Le Thillay Chemin de St Denys	614 139,00 €	484 127,41 €	18 317,01 €		18 317,01 €
458140	M409-79Moisselles-Ch de Viarmes	5 100,00 €	0,00 €			0,00 €
458141	M492-85 Le Pless_Gassot CV2	71 900,00 €	0,00 €	15 600,00 €		15 600,00 €
458142	M241-86 Fontenay A.Galla.Jacquin	4 970,00 €	4 969,38 €			0,00 €
458143	M241-87 Fontenay A.Jacquin	6 737,00 €	6 735,25 €			0,00 €
458144	MOM-St Witz	25 000,00 €	14 519,44 €	25 000,00 €	399 420,00 €	424 420,00 €
4581xx1	MCBP Fontenay en Parisis				189 000,00 €	189 000,00 €
4581xx2	MCBP St Brice				189 000,00 €	189 000,00 €
4581xx4	MOM-Attainville				150 000,00 €	150 000,00 €
458120	M67 Martinet - Epiais les louvre	0,00 €	0,00 €		170,00 €	170,00 €
Total chapitre 4581		2 586 740,10 €	1 102 063,28 €	1 083 387,87 €	1 701 842,00 €	2 785 229,87 €
13912	Régions	159 938,00 €	159 938,00 €		159 938,00 €	159 938,00 €
13913	Départements	10 630,64 €	10 630,64 €		10 630,64 €	10 630,64 €
13914	Communes	31 890,93 €	31 890,93 €		31 890,93 €	31 890,93 €
13918	Autres	159 080,00 €	159 080,00 €		159 080,00 €	159 080,00 €
139111	Agence de l'eau	2 930,24 €	2 930,24 €		2 930,24 €	2 930,24 €
Total chapitre 040		364 469,81 €	364 469,81 €	0,00 €	364 469,81 €	364 469,81 €
2315	réseaux d'assainissement				355 000,00 €	355 000,00 €
458120	réseaux d'assainissement				170,00 €	170,00 €
Total chapitre 041		0,00 €	0,00 €	0,00 €	355 170,00 €	355 170,00 €
001	Déficit antérieur reporté	3 543 182,20 €	0,00 €		1 109 431,03 €	1 109 431,03 €
Total chapitre 001		3 543 182,20 €	0,00 €	0,00 €	1 109 431,03 €	1 109 431,03 €
		26 780 577,85 €	6 354 114,29 €	4 194 644,63 €	24 717 817,37 €	28 912 462,00 €

Les opérations d'investissement sont celles précisées dans le débat d'orientation budgétaire.

Il est proposé au Le Comité Syndical :

- D'adopter par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2014 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation:

Recettes..... 32 561 700 €

Dépenses..... 32 561 700 €

En section d'investissement :

Recettes..... 28 912 462 €

Dépenses..... 28 912 462 €

- D'adopter le tableau des effectifs du personnel annexé au budget primitif 2014.
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

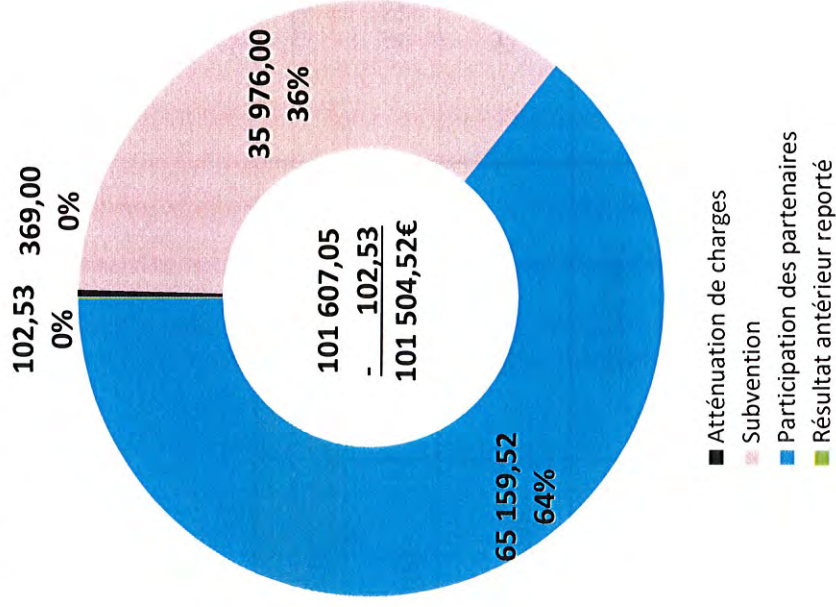
Adopté à l'unanimité des suffrages.

III – BUDGET SAGE

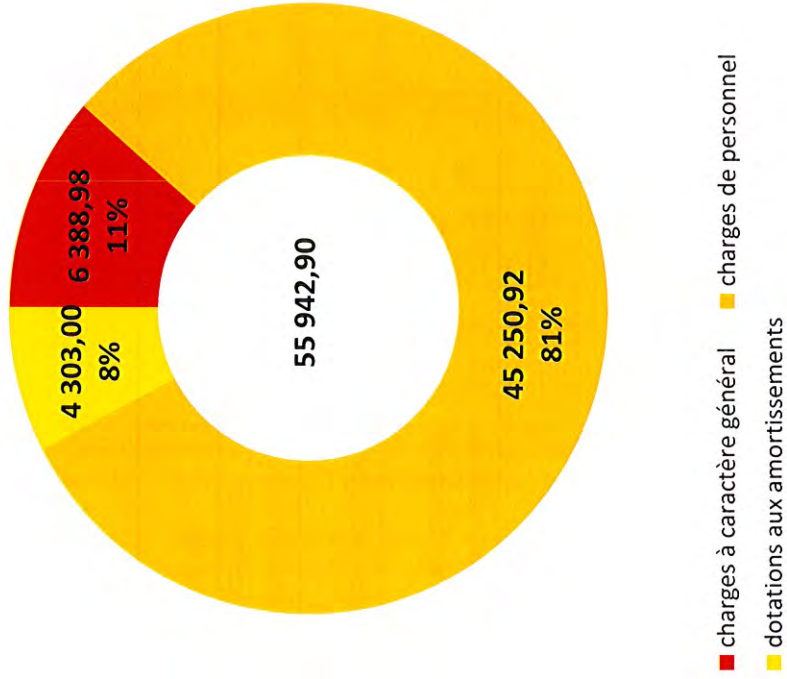
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses			SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes		
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA	Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA
Chapitre 011 - charges à caractère général	6 388,98 €	11,42%	Chapitre 013 - Atténuation de charges	369,00 €	0,36%
Chapitre 012 - charges de personnel	45 250,92 €	80,89%	Chapitre 74 - Subvention	35 976,00 €	35,41%
Chapitre 67 - Remboursement excédent de subv de fonct au CRIDF	0,00 €	0,00%	Chapitre 74 - Participation des partenaires	65 159,52 €	64,13%
Chapitre 042 - dotations aux amortissements	4 303,00 €	7,69%	Article 001 - Résultat antérieur reporté	102,53 €	0,10%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00%	Total des recettes de Fonctionnement	101 607,05 €	100,00%
Total des dépenses de Fonctionnement	55 942,90 €	100,00%			

SAGE- répartition du CA 2013 - Recettes de fonctionnement



SAGE- Répartition du CA 2013 - Dépenses de Fonctionnement



Résultat cumulé en fonctionnement = 45 664,15

Les recettes (détail par article budgétaire)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes		
Chapitre / Article		CA 2013
619	RRR sur services extérieurs	369,00 €
Total chapitre 013		369,00 €
74718	Subvention Agence de l'Eau Seine-Norm	24 834,00 €
7472	Subvention Conseil régional d'Ile-de-Fr	11 142,00 €
7473	Participation Conseil général de Seine-S	32 579,76 €
74751	Participation SIARE	12 217,41 €
74751	Participation SIAH Croult et Petit Rosne	20 362,35 €
Total chapitre 74		101 135,52 €
002	Excédent antérieur reporté fonct	102,53 €
Total chapitre 002		102,53 €
Total des recettes de Fct		101 607,05 €

Les dépenses (détail par article budgétaire)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses		
Chapitre / Article		CA 2013
60622	Carburant	1 239,48 €
60632	Fournitures de petit équipement	0,00 €
60636	Vêtements de travail (EPI)	0,00 €
6064	Fournitures administratives	401,16 €
611	Contrats de prestations de services	
6135	Locations mobilières	2,74 €
61551	Entretien et réparation sur biens mobili	57,13 €
61558	Entretien et réparation sur biens mobili	0,00 €
616	Primes d'assurances	820,30 €
6182	Documentation générale et technique	0,00 €
6184	Formation	1 080,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régi	0,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €
6236	Catalogues et imprimés	434,15 €
624	Transports de biens et transports co	624,00 €
6256	Missions	416,05 €
6257	Réceptions	1 011,03 €
6261	Frais d'affranchissement	0,00 €
6262	Frais de télécommunication	302,94 €
62871	Remboursement de frais à la collectiv	0,00 €
Total chapitre 011		6 388,98 €
6215	Remboursement du personnel mis à disposition par la collectivité de rattachement	
	- Salaire brut	32 869,17 €
	- Charges patronales	12 381,75 €
Total chapitre 012		45 250,92 €
678	Autres charges exceptionnelles: Remboursement Excédent subvention de fonctionnement du Cridf (année 2012)	
Total chapitre 67		0,00 €
6811	Dotation aux amortissements	4 303,00 €
Total chapitre 042		4 303,00 €
023	Virement section investissement	0,00 €
Total chapitre 023		0,00 €
Total des dépenses de Fct		55 942,90 €

La section d'investissement

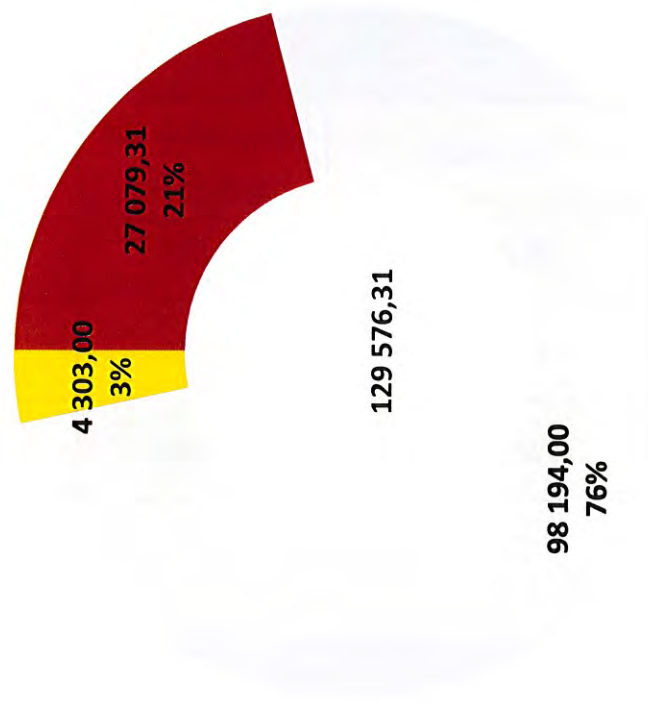
SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA	dont RAR 2014
Chapitre 20 - Frais d'études	185 045,20 €	93,07%	0,00 €
Article 001 Déficit cumulé du résultat d'investissement	13 771,43 €	6,93%	0,00 €
Total des dépenses d'Investissement	198 816,63 €	100,00%	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes			
Chapitre / Article	CA 2013	% par rapport au total du CA	dont RAR 2014
Chapitre 10 - Réserves	27 079,31 €	20,90%	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions	98 194,00 €	75,78%	80 617,43 €
Chapitre 040 - Amortissement	4 303,00 €	3,32%	0,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total des recettes d'Investissement	129 576,31 €	100,00%	80 617,43 €

SAGE- répartition du CA 2013 - Dépenses d'investissement



SAGE- répartition du CA 2013 - Recettes d'Investissement



Frais d'études ■ Article 001 Déficit cumulé du résultat d'investissement

■ Réserves ■ Subventions ■ Amortissement

Résultat cumulé en investissement = - 69 204,32€

Les recettes (détail par article avec information sur les restes à réaliser pour l'année 2014)

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes			
Chapitre / Article		CA 2013	dont RAR 2014
1068	Excédents de fonctionnement	27 079,31 €	
Total chapitre 10		27 079,31 €	0,00 €
1311	Subv. Agence de l'eau	58 357,00 €	50 117,43 €
1312	Subvention conseil régional IDF	39 837,00 €	30 500,00 €
Total chapitre 13		98 194,00 €	80 617,43 €
28051	Concessions, brevets, licences	1 398,00 €	
28182	Matériel de transport	2 490,00 €	
28183	Matériel de bureau informatique	415,00 €	
Total chapitre 040		4 303,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct	0,00 €	
Total chapitre 021		0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	
Total chapitre 001		0,00 €	0,00 €
		129 576,31 €	80 617,43 €

Les dépenses (détail par article avec information sur les restes à réaliser pour l'année 2014)

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article		CA 2013	dont RAR 2014
2031	Frais d'études	181 505,04 €	46 494,96 €
2051	Concessions, droits similaires	3 540,16 €	
Total chapitre 20		185 045,20 €	46 494,96 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	13 771,43 €	
Total chapitre 001		13 771,43 €	0,00 €
		198 816,63 €	46 494,96 €

Il est proposé au Comité Syndical, après que Monsieur le Président ait quitté la séance et sous la présidence de Monsieur Gérard GREGOIRE:

- D'adopter le compte administratif M14 budget SAGE de l'exercice 2013, et arrêté comme suit

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	101 504,52 €	129 576,31 €	231 080,83 €
Dépense	55 942,90 €	185 045,20 €	240 988,10 €
Résultat de l'exercice	45 561,62 €	-55 468,89 €	-9 907,27 €
Résultat antérieur	102,53 €	-13 771,43 €	-13 668,90 €
Résultat total	45 664,15 €	-69 240,32 €	-23 576,17 €

Restes à réaliser	
Recettes	80 617,43 €
Dépenses	- €
Solde	80 17,43 €

- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.



21300 -S.A.G.E du Croult-Engluien

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	258 173,74	117 182,05	375 355,79
Titres de recettes émis (b)	129 576,31	119 504,52	249 080,83
Réductions de titres (c)	0,00	18 000,00	18 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	129 576,31	101 504,52	231 080,83
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	258 173,74	117 182,05	375 355,79
Mandats émis (f)	185 045,20	56 053,42	241 098,62
Annulations de mandats (g)	0,00	110,52	110,52
Dépenses nettes (h = f - g)	185 045,20	55 942,90	240 988,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		45 561,62	
(h - d) Déficit	55 468,89		9 907,27

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
S.A.G.E du Croult-Engchien					
Investissement	-13 771,43	0,00	-55 468,89	0,00	-69 240,32
Fonctionnement	27 181,84	27 079,31	45 561,62	0,00	45 664,15
Sous-Total	13 410,41	27 079,31	-9 907,27	0,00	-23 576,17
TOTAL II	13 410,41	27 079,31	-9 907,27	0,00	-23 576,17
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	13 410,41	27 079,31	-9 907,27	0,00	-23 576,17

L'article D.2343-5 du code général des collectivités territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget M14 – SAGE est conforme au compte administratif.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le compte de gestion M14- de l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M14 – SAGE du même exercice,
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013

L'instruction M14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2013 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Analyse du compte administratif SAGE 2013

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	101 504,52 €	129 576,31 €	231 080,83 €
Dépense	55 942,90 €	185 045,20 €	240 988,10 €
Résultat de l'exercice	45 561,62 €	-55 468,89 €	-9 907,27 €
Résultat antérieur	102,53 €	-13 771,43 €	-13 668,90 €
Résultat total	45 664,15 €	-69 240,32 €	-23 576,17 €

Restes à réaliser		
Recettes	80 617,43 €	↑ Besoin de financement 35 117,85 €
Dépenses	- €	
Solde	80 617,43 €	
AP/ CP 2013 restant en dépenses non reportable mais inscrit en nouveaux crédits en 2014		↑
	46 494,96 €	
A affecter en réserves		Solde de l'excédent
	35 117,85 €	
A reporter en fonctionnement		
	10 546,30 €	

Le besoin de financement, soit 35 117,85€, sera porté en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et prélevé sur l'excédent de fonctionnement (45 664,15€). Le solde, soit 10 546,30€ sera reporté en fonctionnement au 002.

Il est donc proposé au Comité syndical :

- D'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 35 117,85€, correspondant au besoin de financement de la section d'investissement,
- De reporter en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 69 240,32€ correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
- De reporter en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 10 546,30€ correspondant au solde de la section de fonctionnement,
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT n°2013001- budget du SAGE 2013-2014-2015

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement relatifs à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses et des recettes qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mobilisées pour la réalisation des autorisations de programme au cours de l'exercice.

Le comité syndical a approuvé dans sa séance du 27 mars 2013 l'autorisation de programme n°2013001 portant sur l'étude pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, des tendances et scénarios et l'aide au choix de la stratégie du SAGE Croult /Enghien /Vieille Mer.

Comme les crédits de paiement des dépenses de l'année 2013 n'ont pas été utilisés en totalité, il convient de modifier les crédits de paiement des dépenses pour les années 2013 et 2014.

Programme	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Etude pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, des tendances et scénarios et l'aide au choix de la stratégie du SAGE Croult/Enghien/Vieille Mer	440 000,00	181 505,04	236 494,96	22 000
Total des dépenses	440 000,00	181 505,04	236 494,96	22 000
Subvention AESN	198 000,00	198 000,00		
Subvention CR Ile de France	128 763,00	128 763,00		
Autofinancement	113 237,00	113 237,00		
Total des recettes	440 000,00	440 000,00		

Il est proposé au Comité Syndical :

- De modifier l'autorisation de programme (2013001) et de crédits de paiement relatifs à l'étude de stratégie du SAGE Croult/Enghien/Vieille Mer, suivant le tableau ci-dessus.
- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

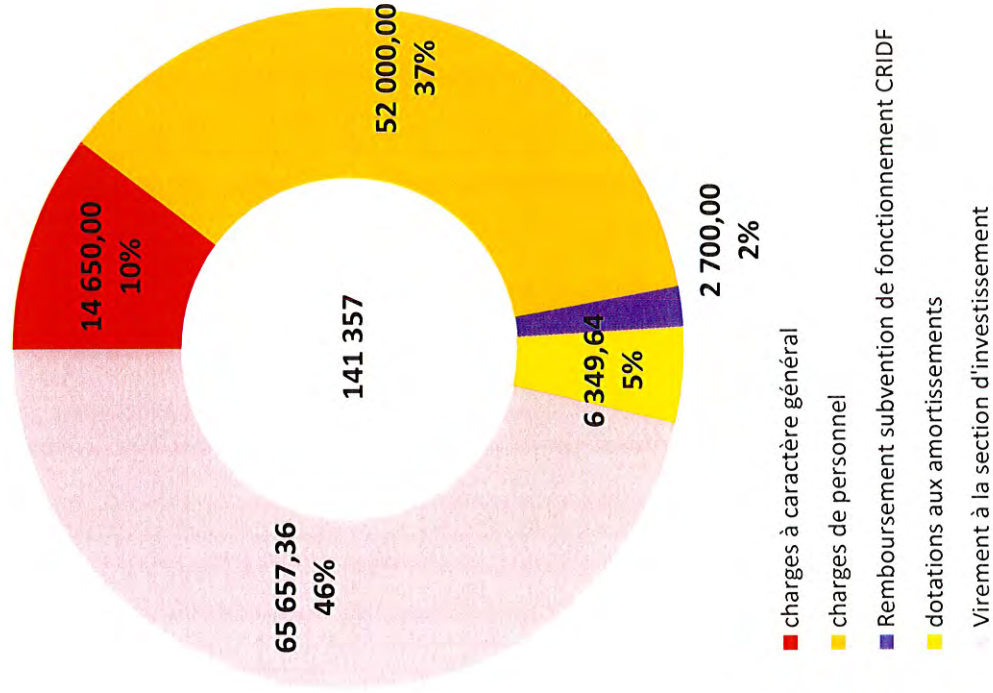
Adopté à l'unanimité des suffrages.

BUDGET SAGE 2014
La section de fonctionnement

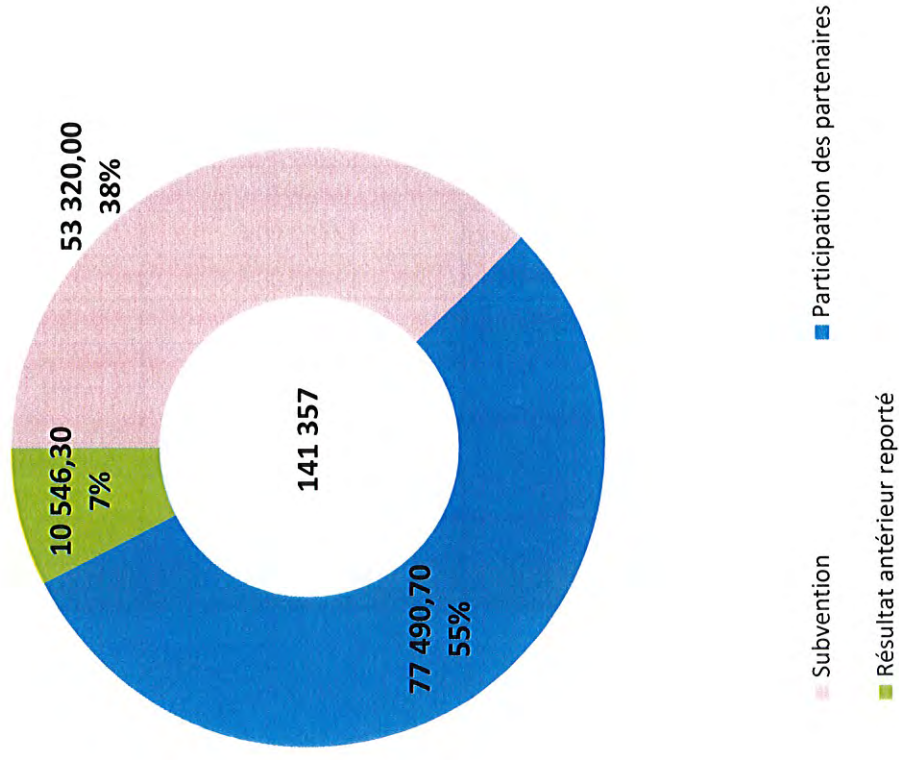
SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014	% par rapport au total du BP	
Chapitre 011 - charges à caractère général	13 899,05 €	6 388,98 €	14 650,00 €	10,36%	
Chapitre 012 - charges de personnel	48 000,00 €	45 250,92 €	52 000,00 €	36,79%	
Chapitre 67 - Remboursement excédent de subv de fonct au	3 000,00 €	0,00 €	2 700,00 €	1,91%	
Chapitre 042 - dotations aux amortissements	4 303,00 €	4 303,00 €	6 349,64 €	4,49%	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	47 980,00 €	0,00 €	65 657,36 €	46,45%	
Total des dépenses de Fonctionnement	69 202,05 €	55 942,90 €	141 357,00 €	100,00%	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014	% par rapport au total du BP	
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00 €	369,00 €	0,00 €	0,00%	
Chapitre 74 - Subvention	51 920,00 €	35 976,00 €	53 320,00 €	37,72%	
Chapitre 74 - Participation des partenaires	65 159,52 €	65 159,52 €	77 490,70 €	54,82%	
Article 001 - Résultat antérieur reporté	102,53 €	102,53 €	10 546,30 €	7,46%	
Total des recettes de Fonctionnement	117 182,05 €	101 607,05 €	141 357,00 €	100,00%	

SAGE- Répartition du BP 2014- Dépenses de Fonctionnement



SAGE- répartition du BP 2014- Recettes de fonctionnement



Les recettes (détail par article budgétaire)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes				
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014
619	RRR sur services extérieurs	0,00 €	369,00 €	0,00 €
Total chapitre 013		0,00 €	369,00 €	0,00 €
74718	Subvention Agence de l'Eau Seine-Norm	32 450,00 €	24 834,00 €	33 325,00 €
7472	Subvention Conseil régional d'Ile-de-Fr	19 470,00 €	11 142,00 €	19 995,00 €
7473	Participation Conseil général de Seine-S	32 579,76 €	32 579,76 €	38 745,35 €
74751	Participation SIARE	12 217,41 €	12 217,41 €	14 529,51 €
74751	Participation SIAH Croult et Petit Rosne	20 362,35 €	20 362,35 €	24 215,84 €
Total chapitre 74		117 079,52 €	101 135,52 €	130 810,70 €
002	Excédent antérieur reporté fonct	102,53 €	102,53 €	10 546,30 €
Total chapitre 002		102,53 €	102,53 €	10 546,30 €
Total des recettes de Fct		117 182,05 €	101 607,05 €	141 357,00 €

Les dépenses (détail par article budgétaire)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses				
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	BP 2014
60622	Carburant	1 200,00 €	1 239,48 €	1 400,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	300,00 €	0,00 €	200,00 €
60636	Vêtements de travail (EPI)	100,00 €	0,00 €	0,00 €
6064	Fournitures administratives	400,00 €	401,16 €	700,00 €
611	Contrats de prestations de services			
6135	Locations mobilières	0,00 €	2,74 €	
61551	Entretien et réparation sur biens mobiliers	750,00 €	57,13 €	900,00 €
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	400,00 €	0,00 €	300,00 €
616	Primes d'assurances	800,00 €	820,30 €	950,00 €
6182	Documentation générale et technique	199,05 €	0,00 €	0,00 €
6184	Formation	4 000,00 €	1 080,00 €	4 000,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00 €	0,00 €	500,00 €
6231	Annonces et insertions		0,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	1 800,00 €	434,15 €	2 000,00 €
624	Transports de biens et transports collectifs	800,00 €	624,00 €	800,00 €
6256	Missions	700,00 €	416,05 €	750,00 €
6257	Réceptions	500,00 €	1 011,03 €	1 600,00 €
6261	Frais d'affranchissement	200,00 €	0,00 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunication	450,00 €	302,94 €	350,00 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total chapitre 011		13 899,05 €	6 388,98 €	14 650,00 €
6215	Remboursement du personnel mis à disposition par la collectivité de rattachement	48 000,00 €		
	- Salaire brut		32 869,17 €	36 000,00 €
	- Charges patronales		12 381,75 €	16 000,00 €
Total chapitre 012		48 000,00 €	45 250,92 €	52 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles: Remboursement Excédent subvention de fonctionnement du Cridf (année 2012)	3 000,00 €		2 700,00 €
Total chapitre 67		3 000,00 €	0,00 €	2 700,00 €
6811	Dotation aux amortissements	4 303,00 €	4 303,00 €	6 349,64 €
Total chapitre 042		4 303,00 €	4 303,00 €	6 349,64 €
023	Virement section investissement	47 980,00 €	0,00 €	65 657,36 €
Total chapitre 023		47 980,00 €	0,00 €	65 657,36 €
Total des dépenses de Fct		117 182,05 €	55 942,90 €	141 357,00 €

La section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
Chapitre 20 - Frais d'études	244 402,31 €	185 045,20 €	0,00 €	251 494,96 €	251 494,96 €
Article 001 Déficits cumulés du résultat d'investissement	13 771,43 €	13 771,43 €	0,00 €	69 240,32 €	69 240,32 €
Total des dépenses d'Investissement	258 173,74 €	198 816,63 €	0,00 €	320 735,28 €	320 735,28 €
			320 735,28 €		

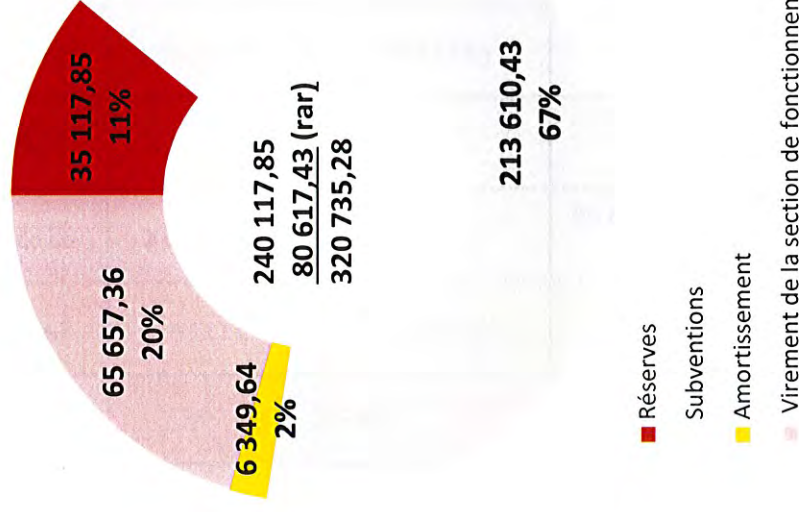
SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes					
Chapitre / Article	Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
Chapitre 10 - Réserves	27 079,31 €	27 079,31 €	0,00 €	35 117,85 €	35 117,85 €
Chapitre 13 - Subventions	178 811,43 €	98 194,00 €	80 617,43 €	132 993,00 €	213 610,43 €
Chapitre 040 - Amortissement	4 303,00 €	4 303,00 €	0,00 €	6 349,64 €	6 349,64 €
Chapitre 021 - Virement de la section de	47 980,00 €	0,00 €	0,00 €	65 657,36 €	65 657,36 €
Total des recettes d'Investissement	258 173,74 €	129 576,31 €	80 617,43 €	240 117,85 €	320 735,28 €
			320 735,28 €		

SAGE- répartition du BP 2014- Dépenses d'investissement



Frais d'Etudes ■ Déficits cumulés du résultat d'investissement

SAGE- répartition du BP 2014- Recettes d'investissement



■ Réserves
■ Subventions
■ Amortissement
■ Virement de la section de fonctionnement

Les recettes

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes			
Chapitre / Article	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
Réserves	0,00 €	35 117,85 €	35 117,85 €
Subventions	80 617,43 €	132 993,00 €	213 610,43 €
Amortissement	0,00 €	6 349,64 €	6 349,64 €
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	65 657,36 €	65 657,36 €
Total des recettes d'investissement	80 617,43 €	240 117,85 €	320 735,28 €
	320 735,28 €		

Les dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses						
Chapitre / Article		Budgétisé en 2013	CA 2013	dont RAR 2014	dont Nvx Crédits 2014	BUDGET 2014
2031	Frais d'études	228 000,00 €	181 505,04 €		236 494,96 €	236 494,96 €
2051	Concessions, droits similaires	16 402,31 €	3 540,16 €		15 000,00 €	15 000,00 €
Total chapitre 20		244 402,31 €	185 045,20 €	0,00 €	251 494,96 €	251 494,96 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	13 771,43 €	13 771,43 €		69 240,32 €	69 240,32 €
Total chapitre 001		13 771,43 €	13 771,43 €	0,00 €	69 240,32 €	69 240,32 €
		258 173,74 €	198 816,63 €	0,00 €	320 735,28 €	320 735,28 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2014 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement:

Recettes..... 141 357 €

Dépenses..... 141 357 €

En section d'investissement :

Recettes..... 320 735,28€

Dépenses..... 320 735,28€

- Et d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Demande de subventions

➤ Contrat d'animation pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques sur la zone de collecte-épuration de Bonneuil-en-France.

Dans le cadre de l'amélioration de son système d'assainissement, le SIAH s'est engagé dans une démarche visant à prévenir les risques liés aux activités non domestiques. Après analyse des différentes activités existantes, une politique territoriale a été mise en place à l'échelle du SIAH, en collaboration étroite et indispensable avec l'ensemble des communes.

L'objectif du SIAH est d'atteindre une maîtrise des rejets non domestiques en 5 ans.

De par sa position centrale en contact avec l'ensemble des acteurs, le SIAH prend en charge, depuis 2012, l'animation de cette politique territoriale visant à maîtriser et réduire les rejets d'effluents industriels dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

L'animation a pour objet la fédération des acteurs en vue d'initier des actions collectives et plus particulièrement :

- l'uniformisation des méthodes et des outils de travail entre les différents acteurs,
- l'animation des échanges d'informations,
- la capitalisation des informations recueillies,
- l'animation du processus d'élaboration des autorisations de déversement,
- le suivi et la gestion des autorisations de déversement délivrées,
- l'évaluation des performances de la démarche et la proposition des évolutions de la démarche au vu des performances enregistrées.

Un contrat spécifique d'animation de la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques a été conclu entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SIAH. Ce contrat est valable du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015.

Il s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par la DCE, la loi de transposition du 21 avril 2004 et le SDAGE.

Ce contrat formalise l'engagement des partenaires pour cette mission d'animation.

Dans ce cadre, deux années d'animation de la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques ont déjà été réalisées.

Des réunions du comité de pilotage planifiant et validant les actions de la cellule d'animation ont ainsi lieu tous les 6 mois depuis septembre 2012. Un rapport d'activité annuel propre à cette démarche est également élaboré et diffusé au comité de pilotage.

Pour les deux premières années du contrat d'animation, une convention d'aide financière a été signée avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il apparaît nécessaire d'établir une nouvelle convention pour la troisième année du contrat d'animation. Cette convention couvrira la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour participer au financement de la troisième année d'animation pour la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques ;
- **Et d'autoriser** le président à signer tous les actes relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ Démarche de maîtrise des rejets industriels (marché n° 12-12-44).

Dans le cadre de l'amélioration de son système d'assainissement, le SIAH a mis en place une démarche globale de maîtrise de ses rejets autres que domestiques sur l'ensemble de son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de respect des exigences réglementaires actuelles mais aussi dans celui de réduire le déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement et d'assurer également la sécurité du personnel intervenant dans les réseaux.

Dans ce cadre, un marché de prestations de services a été attribué, pour une durée d'un an reconductible deux fois, au bureau d'études ATC Environnement.

Ledit marché a débuté le 10 septembre 2012. La deuxième année du marché est actuellement en cours.

La troisième et dernière année du marché sera réalisée entre septembre 2014 et septembre 2015.

Les principales prestations confiées à ATC Environnement dans le cadre de ce marché sont les suivantes :

- réalisation d'une campagne annuelle de mesures de débit et de pollution en des points stratégiques des réseaux d'eaux usées ;

- réalisation des investigations de terrain auprès des établissements et rédaction des documents de rendu compte des visites ;
- élaboration des projets d'autorisation de déversement prenant en compte les objectifs en matière de maîtrise des pollutions d'origine industrielle ;
- recherche des optimisations possibles de réduction des flux et des risques de pollution accidentelle ;
- suivi des dossiers pour s'assurer notamment de la bonne réalisation des éventuels travaux de mise en conformité.

Dans le cadre de cette démarche de maîtrise des rejets autres que domestiques, le SIAH s'est fixé des objectifs en terme de nombre de visites d'établissements industriels à savoir, pour la première année, un objectif de 80 visites puis pour la seconde et troisième année, la visite de 250 établissements.

Pour les deux premières années du marché, des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général du Val d'Oise et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général du Val d'Oise et du Conseil Régional d'Ile-de-France pour participer au financement de la troisième année du marché public d'étude sur les rejets d'eaux usées autres que domestiques et l'assainissement des entreprises du territoire du SIAH (Marché n° 12-12-44) ,
- **Et d'autoriser** le président à signer tous les actes relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Lancement des procédures de marchés publics

➤ **Aménagement du Petit Rosne entre le chemin de fer « Paris à Creil » et le bassin de retenue « le parc Arnouville est » sur les communes de Garges les Gonesse et Arnouville (Opération n° 489).**

Le présent dossier concerne la déviation du Petit Rosne, faisant suite au contentieux qui oppose la société SADIM et le SIAH, pour la création d'ouvrages sur terrain lui appartenant sans autorisation dûment régulière.

Le projet prévoit la déviation et les conditions d'exécution de l'aménagement du Petit Rosne, hors des emprises de la société SADIM, et permettant ainsi une renaturation et végétalisation du ru sur 810 mètres linéaires environ.

Le caniveau en béton armé actuel, de dimensions 675 x 220 centimètres, sera déposé pour laisser place au nouvel aménagement, et sera remblayé et compacté avec les terres extraites du site. Il est à noter que ce secteur reste sensible aux inondations.

La canalisation d'eaux usées longeant ce caniveau sera également déviée sur 530 mètres linéaires afin de contourner lesdites parcelles.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales, chapitre 23, article 2315, opération 489 travaux.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adopter** le projet d'aménagement du Petit Rosne entre le chemin de fer « Paris à Creil » et le bassin de retenue « le parc Arnouville est » sur les communes de Garges les Gonesse et Arnouville (Opération n° 489),
- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure par voie d'appel d'offres et autoriser le Président à signer le marché dès son attribution, par la Commission d'Appel d'Offres, avec son titulaire,
- **Et d'autoriser** le président à signer tous les actes relatifs à cette convention.

Monsieur Guy MESSAGER procède à un rappel des faits. Un canal a été construit et le propriétaire des terrains a lancé une procédure judiciaire. Il est donc envisagé de reconstruire le canal environ dix à vingt mètres plus au Nord, l'ancien canal étant par la suite détruit.

Monsieur Guy MESSAGER précise que pour pouvoir respecter toutes les procédures, il faut parfois des mois, voire des années.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Convention d'étalement du remboursement au SIAH des montants relatifs à des maîtrises d'ouvrages mandatées de la commune d'Ezanville.**

Le Syndicat s'est vu confier par la commune d'Ezanville la maîtrise d'ouvrage mandatée pour la réalisation de travaux d'assainissement en application des conventions n° 158 et n° 161.

A titre de rappel, la convention n° 158 portait sur la réhabilitation du collecteur d'eaux usées Chemin Parallèle ; opération 229 MOM 52. La convention n° 161 portait sur les inspections télévisées des réseaux dans le quartier de la Justice, allées P. Picasso, P. Cézanne, A. Renoir et J.F. Millet ; avenue de Verdun ; rues J. Moulin, de l'Eglise, de la Mairie et allée du Pdt Kennedy ; opération 229 MOM 41.

Le montant des dépenses effectuées sur ces opérations par le SIAH pour le compte de la commune s'élève :

- En Eaux Pluviales, à 77 500,80 € T.T.C.
- En Eaux Usées, à 389 963,65 € T.T.C.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la délibération,
- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention sur l'étalement du remboursement au SIAH des montants dépensés au titre des Maîtrises d'Ouvrage Mandatées 229 MOM 41 et 229 MOM 52 pour la commune d'Ezanville.

Monsieur Jean-Pierre GRESSIER demande si tous les documents ont bien été envoyés aux services d'Ezanville.

Madame Geneviève RAISIN répond par l'affirmative. Elle en profite également pour rappeler que des courriers de recouvrement des MOM ont été envoyés aux communes concernées. Elle ajoute que le syndicat ne versera sa subvention qu'à réception des justificatifs des organismes financeurs.

Les délégués présents de la commune d'Ezanville ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Convention pour le versement de la subvention par le SIAH à la commune de Villiers-le-Bel pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées situé rue de Goussainville, rue Scribe et rue Sellier.**

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne, par délibération du 14 décembre 2005, verse des aides publiques aux collectivités qui s'engagent à mener des travaux de réhabilitation de leurs réseaux d'eaux usées.

Elle prévoit le versement d'une subvention à hauteur de 50 % du solde restant à la charge de la commune déduction faite des subventions, avec un plafond de 20 % du montant HT des travaux.

La commune de Villiers-le-Bel a procédé à une demande de subvention au SIAH relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement des rues de Goussainville, Scribe, Perrault et Sellier.

Le total des travaux retenu est de 636 260,75 € HT auquel un plafond de 20 % est appliqué. Le montant à verser par le SIAH est donc plafonné à 127 252,15 €. Il sera réajusté en fonction des subventions versées par les autres organismes.

Les crédits seront prévus au budget eaux usées 2014, article 6742.

De plus, les dispositions combinées de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposent la signature d'une convention ci-jointe entre la collectivité et l'organisme bénéficiaire pour l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De donner** son accord pour le plafond de ladite aide publique,
- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention et tout acte relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Convention pour le versement de la subvention par le SIAH à la commune de Goussainville pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées, situés rue Eugénie.**

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne, par délibération du 14 décembre 2005, verse des aides publiques aux collectivités qui s'engagent à mener des travaux de réhabilitation de leurs réseaux d'eaux usées.

Elle prévoit le versement d'une subvention à hauteur de 50 % du solde restant à la charge de la commune déduction faite des subventions, avec un plafond de 20 % du montant HT des travaux.

La commune de Goussainville a procédé à une demande de subvention au SIAH relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Eugénie.

Le total des travaux retenu est de 189 690,00 € HT auquel un plafond de 20 % est appliqué. Le montant à verser par le SIAH est donc plafonné à 37 938,00 €. Il sera réajusté en fonction des subventions versées par les autres organismes.

Les crédits seront prévus au budget eaux usées 2014, article 6742.

De plus, les dispositions combinées de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposent la signature d'une convention ci-jointe entre la collectivité et l'organisme bénéficiaire pour l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

Il est proposé au Comité Syndical :

- De donner son accord pour le plafond de ladite aide publique,
- Et d'autoriser le Président à signer la convention et tout acte relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Convention pour le versement de la subvention par le SIAH à la commune de Garges-Lès-Gonesse pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées, situé rue Alexandre Dumas.**

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne, par délibération du 14 décembre 2005, verse des aides publiques aux collectivités qui s'engagent à mener des travaux de réhabilitation de leurs réseaux d'eaux usées.

Elle prévoit le versement d'une subvention à hauteur de 50 % du solde restant à la charge de la commune déduction faite des subventions, avec un plafond de 20 % du montant HT des travaux.

La commune de Garges-lès-Gonesse a procédé à une demande de subvention au SIAH relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement rue Alexandre Dumas.

Le total des travaux retenu est de 125 307 € HT auquel un plafond de 20 % est appliqué. Le montant à verser par le SIAH est donc plafonné à 25 061,40 €. Il sera réajusté en fonction des subventions versées par les autres organismes.

Les crédits seront prévus au budget eaux usées 2014, article 6742.

De plus, les dispositions combinées de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposent la signature d'une convention ci-jointe entre la collectivité et l'organisme bénéficiaire pour l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

Il est proposé au Comité Syndical :

- De donner son accord pour le plafond de ladite aide publique,
- Et d'autoriser le Président à signer la convention et tout acte relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Avenant n° 1 à la convention pour le versement de la subvention par le SIAH à la commune de Sarcelles pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées situé RD316.**

Le SIAH du Croult et du Petit Rosne, par délibération du 14 décembre 2005, verse des aides publiques aux collectivités qui s'engagent à mener des travaux de réhabilitation de leurs réseaux d'eaux usées. Ce versement est subordonné au respect des conditions techniques de choix et de mise en œuvre de matériaux et de procédés qui devront correspondre au respect des règles de l'art en matière d'assainissement, prescrits notamment dans le règlement d'assainissement du SIAH.

La subvention est de 50 % du solde restant à la charge de la commune déduction faite des subventions, avec un plafond de 20 % du montant HT des travaux.

La commune a effectué les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées, situés rd 316.

Le montant total des travaux présenté est de 386 482,34 € HT auquel un plafond de 20 % sera appliqué.

Compte tenu de la nécessité de solder la convention auprès de la commune, le pouvoir adjudicateur est dans l'obligation de prévoir une augmentation du montant de la convention de Maîtrise d'ouvrage mandatée prévue à la base suite à une augmentation du montant réel des dépenses fourni par la commune.

Il est donc nécessaire de prévoir un avenant qui augmente le montant prévu dans la convention de base.

La présente augmentation s'élève à 90 859,34 € HT soit 30,73 % de la convention initiale. Le montant de la convention est donc porté à 386 482,34 € HT.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées 2014, article 6742.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver l'avenant n° 1** à la convention pour le versement de la subvention par le SIAH à la commune de Sarcelles pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées, situés RD 316.
- **De prendre acte** que les crédits sont prévus au budget eaux usées 2013, chapitre 67, article 6742,
- **D'autoriser le président** à signer la convention portant subventionnement de l'opération et tout acte relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapporteur : Didier GUEVEL

➤ **Convention de maîtrise d'ouvrage mandatée pour l'identification des non conformités des branchements d'assainissement privés et définition, suivi et réception des travaux de mise en conformité à Saint-Brice-Sous-Forêt (opération n° 539-MOM-89).**

La Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt a mandaté le Syndicat pour missionner un bureau d'études qui assurera une prestation de maîtrise d'œuvre. Cette prestation aura pour objet d'identifier les non conformités des branchements d'assainissement privés, de définir, de suivre et de réceptionner les travaux de mise en conformité.

La présente convention a pour objet de confier par la commune de Saint-Brice-Sous-Forêt au Syndicat la mission de maîtrise d'ouvrage mandatée pour la réalisation des prestations suivantes qui se dérouleront en 3 phases :

Phases 1 et 2 : Diagnostic sur les réseaux publics d'eaux usées et d'eaux pluviales, enquêtes domiciliaires, réunions publiques, définition et chiffrage des travaux de mise en conformité ; mise au point de conventions entre les propriétaires, la commune et le maître d'œuvre pour la réalisation des travaux en domaine privé, élaboration du dossier de consultation des entreprises « travaux » et analyse des offres.

Phase 3 : Suivi et réception des travaux programmés en phase 1, délivrance du certificat de conformité et transmission à la commune des documents nécessaires au versement des subventions (AESN, ANAH, CAF, Caisse de retraite et SIAH).

La commune soumettra cette convention au vote de son conseil municipal du 13 février 2014,

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention n° 591 de Maîtrise d'ouvrage mandatée relative à l'identification des non conformités des branchements d'assainissement privés et définition, suivi et réception des travaux de mise en conformité - commune de Saint-Brice-Sous-Forêt (Opération n° 539-MOM-89),
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Convention n° 598 relative à l'entretien et l'exploitation des réseaux eaux pluviales et eaux usées avec la commune de Le Thillay.**

La convention relative à l'entretien et à l'exploitation des réseaux eaux pluviales et eaux usées avec la commune de Le Thillay arrive à expiration.

Le Syndicat et la commune de Le Thillay, après qu'elle en ait délibérée, seraient d'accord pour assurer des prestations d'entretien des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par passation d'une convention.

En contrepartie d'une somme convenue, le syndicat effectuera notamment le curage, les inspections télévisées et la gestion des interventions d'urgence concernant les réseaux.

Egalement, le SIAH peut intervenir pour des petites réparations (changement de tampons...) avec l'accord de la commune si le montant de la réparation est supérieur à 800,00 € HT. Le SIAH s'occupe également de la mise à jour des plans de réseaux, des procès-verbaux de conformité pour les branchements d'assainissement. Il fournit les conventions avec les industriels (2 maximum par an) et assure l'assistance en cas de problèmes spécifiques.

Le conseil municipal soumettra cette convention au vote de son conseil municipal du 12 février 2014.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523 et au budget eaux usées, chapitre 011, article 6152.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la convention n° 598 relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et des eaux usées avec la commune de Le Thillay,
- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette affaire.

Monsieur Jean LICETTE indique que la réunion du conseil municipal de Le Thillay n'est pas le 11 février mais le 12 février.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapporteur : Guy LUBACZEWSKI

➤ **Convention n° 610 relative à l'entretien et l'exploitation des réseaux eaux usées avec le SIERVOM.**

Le Syndicat et LE SIERVOM sont d'accord pour assurer des prestations d'entretien des réseaux d'eaux usées par passation d'une convention.

En contrepartie d'une somme convenue, le syndicat effectuera notamment le curage, les inspections télévisées et la gestion des interventions d'urgence concernant les réseaux.

Egalement, le SIAH peut intervenir pour des petites réparations (changement de tampons...) avec l'accord DU SIERVOM si le montant de la réparation est supérieur à 800 € HT. Le SIAH s'occupe également de la mise à jour des plans de réseaux, des procès-verbaux de conformité pour les branchements d'assainissement. Il fournit les conventions avec les industriels (2 maximum par an) et assure l'assistance en cas de problèmes spécifiques.

Le SIERVOM soumettra cette convention au vote de son comité syndical le 18 mars 2014.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget 2014 eaux usées, chapitre 011, article 6152.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la convention n° 610 relative à l'entretien des réseaux d'eaux usées avec le SIERVOM,
- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette affaire.

Madame Geneviève RAISIN signale qu'il y a eu un changement de date pour le comité syndical du SIERVOM, ce n'est plus le 11 mars mais le 18 mars. Elle précise également que la fusion du SIERVOM et du SIAH est reportée au 1^{er} janvier 2015 par décision de la Préfecture. Un budget doit être revoté, et il faut donc renouveler la convention d'entretien des réseaux d'eaux usées avec le SIAH.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Convention n° 611 relative à l'entretien et l'exploitation des réseaux eaux pluviales avec la commune d'Attainville.**

Le Syndicat et la commune d'Attainville sont d'accord pour assurer des prestations d'entretien des réseaux d'eaux pluviales par passation d'une convention.

En contrepartie d'une somme convenue, le syndicat effectuera notamment le curage, les inspections télévisées et la gestion des interventions d'urgence concernant les réseaux.

Egalement, le SIAH peut intervenir pour des petites réparations (changement de tampons...) avec l'accord de la commune si le montant de la réparation est supérieur à 1 000 € HT. Le SIAH s'occupe également de la mise à jour des plans de réseaux, des procès-verbaux de conformité pour les branchements d'assainissement. Il fournit les conventions avec les industriels (2 maximum par an) et assure l'assistance en cas de problèmes spécifiques.

La commune soumettra cette convention au vote de son prochain conseil municipal.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la convention n° 611 relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales avec la commune d'Attainville,
- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Convention n° 612 relative à l'entretien et l'exploitation des réseaux eaux pluviales avec la commune de Moisselles.**

Le Syndicat et la commune de Moisselles sont d'accord pour assurer des prestations d'entretien des réseaux d'eaux pluviales par passation d'une convention.

En contrepartie d'une somme convenue, le syndicat effectuera notamment le curage, les inspections télévisées et la gestion des interventions d'urgence concernant les réseaux.

Egalement, le SIAH peut intervenir pour des petites réparations (changement de tampons...) avec l'accord de la commune si le montant de la réparation est supérieur à 1 000 € HT. Le SIAH s'occupe également de la mise à jour des plans de réseaux, des procès-verbaux de conformité pour les branchements d'assainissement. Il fournit les conventions avec les industriels (2 maximum par an) et assure l'assistance en cas de problèmes spécifiques.

La commune soumettra cette convention au vote de son prochain conseil municipal en mars.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 61523.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** la convention n° 612 relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales avec la commune de Moisselles,
- **Et d'autoriser** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Rapporteur : Christine PASSENAUD

➤ **Avenant n° 1 à la convention n° 483 pour la création des engouffrements des eaux pluviales, rue de Paris, rue de Moisselles et rue Guy Vennat à Moisselles (opération 409-MOM -72).**

L'opération n° 409-MOM-72 est relative à la création des engouffrements des eaux pluviales, Rue de Paris, Rue de Moisselles et Rue Guy Vennat à Moisselles.

Le montant de la convention initiale de Maîtrise d'ouvrage mandatée était de 55 000,00 € HT.

Ce marché a été attribué à la Société l'ESSOR en date du 02 Juillet 2013, pour un montant de 97 042,84 € HT, après accord de la commune de Moisselles,

Compte tenu de la nécessité de solder le marché auprès de la commune, le pouvoir adjudicateur est dans l'obligation de prévoir une augmentation du montant de la convention de Maîtrise d'ouvrage mandatée prévu à la base.

Au vu des explications développées ci-dessus, il est donc nécessaire de prévoir un avenant qui augmente le montant initial de la convention, pour le porter à 97 042,84 € HT.

Le Conseil Municipal s'est réuni à ce sujet le 21 janvier 2014.

Les crédits sont prévus au budget 2014.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 de la convention n° 483 pour la création des engouffrements des eaux pluviales, Rue de Paris, Rue de Moisselles et Rue Guy Vennat à Moisselles,
- **De prendre** acte que les crédits sont prévus au budget 2014,
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

➤ **Avenant n° 1 au marché d'exploitation de la station de dépollution (marché n° 12-09-27).**

Par le biais d'un marché public de prestations de services n°12-09-27, OTV s'est vu confié, depuis le 1^{er} janvier 2010, l'exploitation de la station de dépollution de Bonneuil en France.

Le SIAH et l'Exploitant OTV se sont mis d'accord pour apporter aux pièces contractuelles du marché initial les précisions et compléments nécessaires pour la prise en compte de la régularisation de la formule de révision des prix (du fait du changement de plusieurs des indices) d'une part, et d'autre part, de l'évolution des nouvelles conditions d'exploitation de la station de dépollution.

Le présent avenant contractualise les évolutions techniques et financières, survenues ou à venir, sur les prestations du marché, à savoir :

- l'élaboration d'une nouvelle formule paramétrique de révision des prix pour tenir compte de l'évolution de certains indices utilisés ;
- la suppression de la co incinération comme filière de traitement des boues ;
- de nouvelles prestations incombant au Titulaire, à savoir : la réalisation des analyses RSDE, l'entretien et le contrôle des nouveaux dispositifs de protection contre la foudre, les analyses et contrôles prescrits par l'arrêté ICPE, l'entretien de la nouvelle installation de chauffage et de refroidissement du bâtiment administratif ... ;
- le changement de qualité de chlorure ferrique utilisé pour le traitement des eaux usées.

Au vu des économies d'échelle, les modifications objet du présent avenant n'ont aucune incidence financière sur le montant du marché initial.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant n° 1 au marché d'exploitation de la station de dépollution de Bonneuil-en-France (Marché n° 12-09-27),
- **Et de donner** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Marcel BOYER demande ce que l'on fait des boues. Il demande si l'on procède toujours à un épandage.

Monsieur Guy MESSAGER précise que les boues vont en compostage.

Monsieur Serge LOTERIE ajoute que ce compostage a lieu dans le Vexin.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

F – Procédures administratives – foncières et juridiques

Rapporteur : Gérard GREGOIRE

➤ **Déclassement et cession de bâtiments au SIGIDURS.**

Par convention, les boues du SIAH ont fait l'objet d'une incinération à l'usine de traitement des ordures ménagères de Sarcelles, propriété du SIGIDURS. Pour cela, le SIAH avait installé un dispositif permettant l'accueil et l'injection des boues dans les fours d'incinération.

Sur site, le Patrimoine relevant de la propriété du SIAH se composait notamment :

- d'un bâtiment de type entrepôt sur deux niveaux, situé au 1 rue des Tissonvilliers, à Sarcelles, sur la parcelle cadastrée AM n°204,
- de deux Pompes à boue Putzmeister,
- d'une centrale Hydrauliques doubles Putzmeister,
- de deux Fosses,

- d'une centrale hydraulique ouverture porte des fosses,
- d'une vis de convoyage fosses,
- de deux râtaux,
- de quatre canalisations de 150 mètres chacune,
- d'une désodorisation.

En novembre 2011, le SIGIDURS a informé le SIAH que l'incinération des boues sur son site n'était plus envisageable. Conformément à la convention, l'ensemble du matériel a été démonté aux frais du SIAH et les travaux de remise en état initial du site également effectués par le SIAH.

Egalement, le SIAH a entrepris le démantèlement de ses équipements qui ont pour partie fait l'objet de ventes à des entreprises.

Concernant le bâtiment à usage d'entrepôt, le SIGIDURS a fait une proposition de rachat aux fins de réutilisation de celui-ci. Il est à noter que la parcelle sur laquelle il est implanté relève de l'appartenance du SIGIDURS.

Le SIAH a demandé un avis des domaines, en date du 10 septembre 2012, qui estime le bâtiment à un montant de 177 000 €.

Le bureau du SIAH, réuni le 23 septembre 2013, a dans un premier temps validé, au vu de l'équilibre budgétaire relatif de cette opération de démantèlement, compte tenu des reventes de matériel par le SIAH et sous réserve du vote du comité syndical à intervenir, un montant de vente de 50 000€.

Concernant le prix de cession entre le SIAH et le SIGIDURS qui sont deux personnes publiques, la jurisprudence autorise une dérogation à l'avis des domaines car cette cession est effectuée pour un motif d'intérêt général en lien avec la mission de traitement des ordures ménagères par le SIGIDURS (CAA Bordeaux, 24 février 2005, req. n° 00BX01192).

Il est à noter également, s'agissant d'une cession entre deux personnes publiques, qu'il n'y a pas de procédure de déclassement préalable si la personne publique qui acquiert le bien va l'utiliser en vue de l'exercice de ses compétences, ce qui est le cas. Ce bâtiment relèvera de son domaine public (article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Enfin, les écritures d'ordre comptable de cession sont prévues au sein du budget eaux usées 2014.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, **il est proposé au Comité Syndical :**

- **De vendre** le bâtiment à usage actuel de local d'injection de boues, situé sur la parcelle AM n°204, pour un montant ferme et définitif de 50 000 €,
- **De prendre acte** que les écritures d'ordre comptable sont prévues au sein du budget eaux usées 2014,
- **Et d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Madame Michèle BACHY détaille que les boues peuvent être transformées en parpaings.

Monsieur Guy MESSAGER souligne qu'un accord a été trouvé afin de ne pas raser les bâtiments, et vendre en l'état l'ensemble du bâti.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

G - Ressources Humaines

Rapporteur : Guy LUBACZEWSKI

➤ **Tableau des effectifs.**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs. Pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure du personnel intercommunal, il convient de modifier le tableau des effectifs du SIAH, ci-après.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation actuelle :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	Postes non pourvus
Filière Administrative					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Attaché Principal	A	2	1	1	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur	B	2	1	1	
Adjoint adm. 1ère classe	C	4	4		
Adjoint adm. 2ème classe	C	6	3	1	2
Total Filière Administrative		18	12	4	2
Filière Technique					
ingénieur en chef de classe normale	A	1	1		
ingénieur principal	A	1	1		
Ingénieur	A	4	1	2	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	3		
Technicien Principal de 2ème classe	B	9	4	3	2
Technicien	B	2	2		
Agent de maîtrise	C	1	1		
Adjoint technique 2ème classe	C	6	5	1	
Total Filière Technique		27	18	6	3
Total général		45	30	10	5

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver** le tableau des effectifs ci-dessus,
- **Et d'autoriser** le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages.

Dossier sans délibération :

- Pas de questions orales.
- Comptes rendus des réunions du Bureau Syndical.
- Informations dossier SADIM donnés en cours de séance.

L'ordre du jour étant achevé, M. Guy Messenger lève la séance à 11 heures 40.

M. Jean LICETTE



Le secrétaire de séance

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Guy MESSAGER